

obs de A

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à Lupsault et Oradour

Mobilisons-nous pour dire NON

en donnant notre avis lors de l'enquête publique qui se termine le 7 mars 12h.

- en consignnant vos observations en Mairies de Lupsault et Oradour sur les registres

LUPSAULT		ORADOUR	
Lundi 04/02/2019	de 9h à 12h	Mardi 12/02/2019	de 14h à 17h
Jeudi 21/02/2019	de 9h à 12h	Samedi 02/03/2019	de 09h à 12h
Samedi 09/03/2019	de 9h à 12h	Jeudi 07/03/2019	de 14h à 17h

- ou par email à l'adresse : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Ne laissons pas ces installations industrielles détruire notre patrimoine !

- Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.
- L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable très argumenté à retrouver sur le site de la Préfecture).
- La richesse de notre territoire, c'est son patrimoine naturel et agricole, ses paysages, ses villages.

Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).
- La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.

Non seulement l'énergie éolienne est aujourd'hui de plus en plus contestée tant sur le plan écologique qu'économique, mais surtout sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec une faune exceptionnelle à protéger et des éoliennes à moins de 1 Km de la zone NATURA 2000 alors que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km. Rappelons que la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit.
- avec une concentration d'habitations très proches des éoliennes (entre 700m et 1500 m) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une source d'électricité qui est intermittente, et un vent relativement faible dans notre région, il faut laisser en activité des centrales thermiques quand il n'y a pas de vent. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'électricité devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète.

→ Retrouver toutes les informations sur notre site internet : www.apappa.eu

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez-nous par mail environnement@apappa.eu

→ Demandez à l'enquêteur Dominique BICHON d'organiser une réunion publique, comme il en a la possibilité, pour obtenir toutes les informations.

Ne pas jeter sur la voie publique



OBS n° 1

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme TURRAT JAEK Y
habitant à :

5 ROUTE DE L'OCEAN - DOUPHET 16140 LUPSULT

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à LUPSULT le 31-01-2019

Signature :

- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
- Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

obs - 2
Jee

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme GARRAUD Marnuel, NOIREAU Amélie
habitant à : de Bourchet
16110 Lupsault

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Nature 2000.
- l'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète.

Fait à Bourchet le 4 Février 2019

Signature :  NOIREAU

X Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

OBS n° 3

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme GARRAUD Daniel et Jérôme
habitant à : Le Bouchet
16160 LUPSAULT

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Bouchet le 11 Février 2019

Signature :



- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



035 5^e4.

[Signature]

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme GARRAUD Gisèle
habitant à : La Bouchet
Abbe LUPSault

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Bouchet le 4.2.2019

Signature : Garraud

✓ Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
|| Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



obs 155

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

Monsieur WOLFF Emilien - TURCK Elisa
habitant à : le Bouchet
16 Nov LUPSULT

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Bouchet le 11.2.2019

Signature : ~~NOTES~~

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



21
19 février 2019

A Monsieur Dominique Bichon
Commissaire enquêteur sur le projet éolien d'Oradour-Lupsault

Observations de Georges Berthu
4 place du Grand Puits – Le Vivier
16240 Longré

*Association de Défense des habitants
de Saint-Fraigne et alentours
contre les projets éoliens
(ADSF)*

En tant que voisin du projet éolien d'Oradour-Lupsault, je vous fais part de mon avis défavorable pour plusieurs raisons.

Raisons nationales

L'éolien est une forme de production d'énergie à très faible rendement, archaïque et inadaptée aux besoins d'une grande société moderne.

L'étude d'impact du projet Valorem présente la situation de manière biaisée. On découvre par exemple page 159 que les parcs éoliens auraient pour caractéristique de rejeter 0 (zéro) CO₂/kWh, alors que les centrales à gaz, au fioul et au charbon en rejetteraient jusqu'à 950 g/kWh.

Cette présentation ne dit que la moitié de la vérité : car l'éolien étant une énergie intermittente, difficile ou impossible à planifier, il faut, quand le vent s'arrête, faire prendre immédiatement le relais par des importations ou des centrales des trois catégories polluantes, de telle sorte que les pays utilisant l'éolien de manière importante en substitution au nucléaire voient leurs émissions totales de CO₂ cesser de diminuer et même remonter.

A la même page de l'étude d'impact, on découvre aussi que l'éolien participerait au "développement d'une véritable production décentralisée de l'électricité", comme si c'était un gros avantage, alors qu'au contraire cette forme de production pose de redoutables problèmes de coordination, qui risquent de déboucher un jour ou l'autre sur une panne générale. Et en plus cette forme de production oblige dans de nombreux cas à refaire les lignes à haute tension, à un prix élevé supporté par RTE, qu'on "oublie" habituellement de compter dans le coût de l'éolien.

On se demande comment et pourquoi l'Etat laisse soumettre à enquête publique de telles contrevérités, sans leur apporter la moindre nuance ou la moindre correction.

Raisons régionales

Le nord-Charente va être saturé d'éoliennes qui vont lui coûter beaucoup plus cher qu'elles ne lui rapporteront jamais.

Aujourd'hui (février 2019), selon les comptages d'ECC, il y a 69 machines en service dans la 3ème circonscription de la Charente + 41 autorisées mais non encore construites, soit au total 110 machines. 90 autres relèvent de projets en cours d'instruction et 90 de projets en phase préparatoire. Enfin 16 sont devant la justice administrative (qui dans 90% des cas valide les projets). On arrive au total à des chiffres vertigineux, avec des éoliennes de plus en plus hautes puisqu'elles s'élèvent toutes, maintenant, à au moins 180 mètres de hauteur.

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION
DO NOT DISCLOSE TO THE PUBLIC
OR ANY OTHER AGENCY

Le projet Valorem d'Oradour-Lupsault serait entouré par une concentration d'éoliennes importante, surtout si l'on considère le voisinage des parcs des Deux-Sèvres : 6 éoliennes en service à Saint-Fraigne + 8 autres autorisées à Saint-Fraigne + parc autorisé à Val d'Auge + un parc à Gourvillette + un ou deux parcs à Couture d'Argenson + un parc à Villemain... Cette concentration d'éoliennes va donner une image désastreuse du Nord-Charente, et de notre zone du nord-ouest en particulier, qui réduira sa capacité d'attraction. Cette zone, déjà pas très riche, pouvait espérer devenir un havre de paix pour tous ceux qui recherchent la tranquillité loin des villes. Ce sera maintenant bien fini. Il faudra aller chercher ailleurs un cadre de vie respectueux des hommes et de la nature. Les pouvoirs publics sont en train de laisser saboter le principal atout du Nord-Charente.

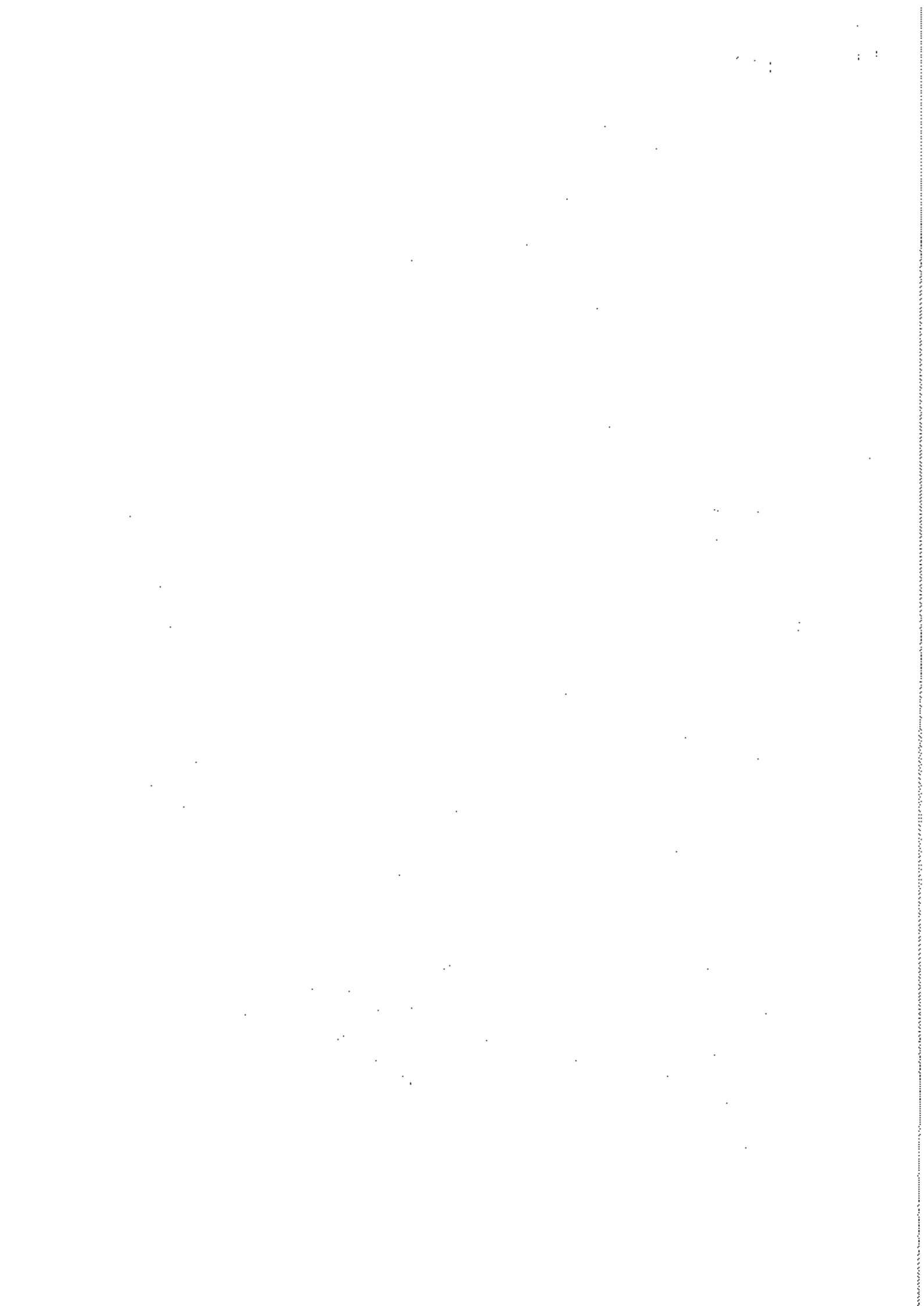
Raisons propres à Oradour-Lupsault

Les éoliennes d'Oradour-Lupsault sont prévues beaucoup trop près des habitations, surtout si l'on considère leur grande hauteur. Page 41 de l'étude d'impact est présentée une liste des habitations situées entre 680 et 800 mètres du projet. Le rédacteur n'a oublié aucune petite maison isolée mais il a oublié le gros village du Bouchet, situé à environ 800 mètres des éoliennes en projet. C'est une grave omission (à moins que le rédacteur n'ait confondu Le Bouchet avec Chillé, ce qui est tout aussi grave dans le cadre d'une étude de cette importance).

L'article L515-44 du code de l'environnement dit que, dans chaque cas, le Préfet fixe les distances d'éloignement en fonction de l'étude d'impact. Ces distances ne peuvent être inférieures à 500 mètres (pour des éoliennes dont la hauteur de mât est de 50 mètres), mais elles peuvent (et doivent) être plus grandes pour des éoliennes plus hautes. C'est ce que dit clairement l'Académie de Médecine dans son rapport de 2017 (page 18) : *"le groupe de travail recommande... de déterminer la distance minimale d'implantation à la première habitation en fonction de la hauteur des nouvelles éoliennes afin de ne pas majorer leur impact visuel et ses conséquences psychiques et somatiques"*. En fait, comme la distance minimum légale est de 500 mètres pour des éoliennes de hauteur de mât de 50 m, la logique voudrait que l'on multiplie la hauteur de mât par 10 pour trouver la distance d'éloignement dans les autres cas. Pour des éoliennes de hauteur totale de 180 m, comme à Oradour-Lupsault, la hauteur de mât est de 117 mètres et la distance d'éloignement devrait donc atteindre au minimum 1170 mètres. Autrement dit, de très nombreuses habitations d'Oradour et Lupsault sont trop proches des éoliennes, y compris le gros village du Bouchet.

Les photomontages ne reflètent guère cette trop grande proximité des éoliennes. Ceux qui concernent l'aire d'étude rapprochée sont lénifiants : souvent une maison opportune (page 203, page 214, page 220, par exemple) ou un bouquet d'arbres bien feuillus (page 213, page 219) viennent masquer les éoliennes alors qu'en réalité elles sont très proches. On passerait ainsi sans faire attention sur la page 220 qui concerne le village du Bouchet (qui n'est pas un simple « hameau »), alors qu'en réalité ce village serait martyrisé.

Quelquefois ces méthodes confinent au trucage : page 203 sont présentées des photos censées illustrer la « visibilité depuis le logis de Cherconnay, monument historique » d'où l'on peut tirer la conclusion que, depuis ce logis, on ne verrait absolument aucune éolienne. C'est ce que le promoteur n'hésite pas à proclamer page 190. Or il est clair, pour ceux qui connaissent le site, que ces photos n'ont pas été prises depuis le logis de Cherconnay, mais



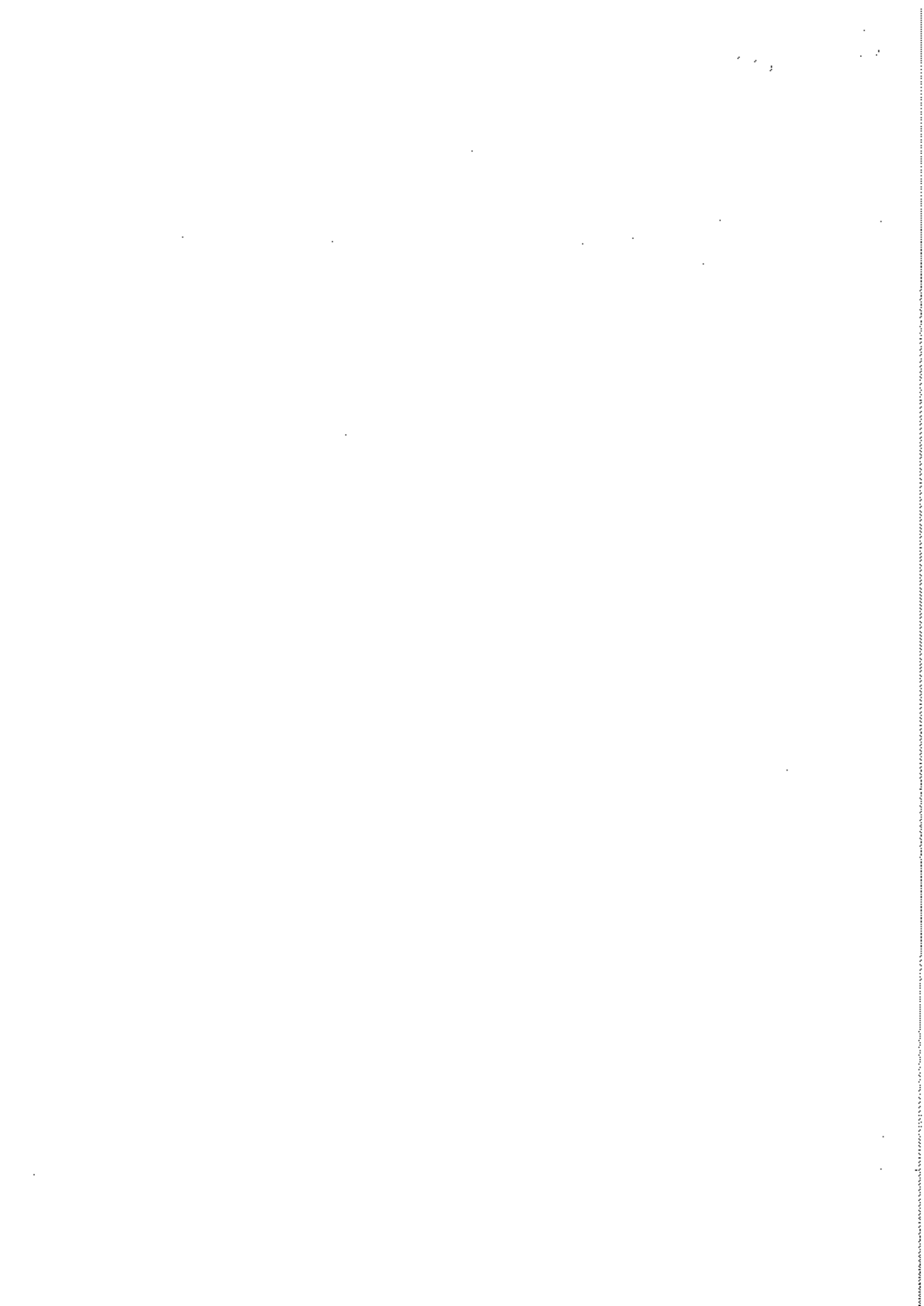
depuis le portail du logis du Vivier. C'est totalement différent puisque le logis de Cherconnay est situé plus loin sur une élévation et qu'il aurait une vue dominante complète sur le projet de parc.

En conclusion, ce nouveau projet de parc éolien serait un autre mauvais coup pour notre région et son image. Pour ce type de projet, l'enquête publique est une procédure inadaptée car les habitants ne souhaitent pas prendre des positions publiques qui les dresseraient contre leurs voisins et multiplieraient les dissensions. Seul un référendum local à bulletins secrets serait adapté.

PS. L'adresse internet donnée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 pour transmettre les observations à l'enquête publique, est fautive. ~~Le comble, c'est que c'était un arrêté modificatif.~~
Combien de contributions vont ainsi se perdre ?



G. BERTHU.



Éoliennes installées ou en projet

OBS N° 7

Éoliennes - 5ème circonscription de la Charente (9 février 2019)

Commune	MW	Promoteur
La Faye/La Chèvrerie (6)	12	Valorem
Saint-Fraigne (6)	12	Régie d'Énergie Eolienne - REC
Salles-de-Willeman (5)	20,7	Alip-Wind
Xambes/Venauville (5)	17	Alip-Wind
La Tèche/Saint-Jean-de-Bonneure/Saint-Mary (5)**	15	Alip-Wind
Aussac-Vadalle (4)	5	Gamesa Energia Financa
Lestemps/Saulgond (7)	14	Alip-Wind
Chenay-sous-Mouton/Le-Vieux-Cérier/Saint-Coutant (6)	12	Alip-Wind
Marçay/Villiers-le-Bois/Saint-Martin-du-Clocher (6)**	15	Vikrem (**-même parc)
Theil-Rabier/La Forêt de Tassé/La Mayeuvre (6)**	15	Valorem (**-même parc)
Fontenille (6)	10	Compagnie du Vent
TOTAL: 41 machines industrielles	146,7	

PROJETS AUTORISÉS

Commune	MW	Promoteur	Statut
Courcôme (5)	15	Juvé-Fer	
Chenay (5)	6	Abowind	
Auge-Saint-Médard (5)	15	EDF EN	Autorisation du projet le 14 Juin en mai 2018
Turgon (5)	10,5	Compagnie du Vent	Autorisation du projet le 13 juillet 2018
Villégats (4)	9,6	Alip-Wind	Autorisation du projet le 23 août 2018
Saint-Fraigne (8)	36	Volkswind	Autorisation du projet le 8 novembre 2018
Brillac/Villiers-François (7)	27	Volkswind	Autorisation du projet en décembre 2018
Chassenay-sur-Bonnieure (4)	10-15,0	Valoco	Autorisation du projet le 29 janvier 2019
TOTAL: 41 machines industrielles	129,1-134,1		

PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION

Commune	MW	Promoteur	Statut
St-Laurent-de-Certs (6)	14,4	Alip-Wind	En attente de prise de décision
Alloue/St-Créant/Ambereac (7)	21	Eurus	En attente de prise de décision
Melle (4)	12-13,0	WPD	En attente de prise de décision
St-Germain-de-Montbron/Villanneur/Vaulthon (5)	27	Sapicola	Avis favorable du CE en août 2018*
Souffrignac/Faillade (3)	10,2	Abowind	Avis défavorable du CE en décembre 2018*
Cellefrouin (4)	24,4	EDF EN	Avis défavorable du CE en décembre 2018*
Saulgond (6)	18	Eurocapa	Avis défavorable du CE en décembre 2018*
Pleuville (4)	12	Enertrag	Avis favorable du CE en décembre 2018*
Saint-Clément (5)	10-13,25	Valoco	Avis défavorable du CE en janvier 2019*
Landigny (3)	10,2-10,8	Valorem	Avis défavorable du CE en janvier 2019*
Le-Bouchage/Vieux-Ruffec (4)	13,6	WPD	En attente de l'avis du commissaire enquêteur
La-Chèvrerie/La-Faye (5)	21	Valorem	En attente de l'avis du commissaire enquêteur
Ruffec (5)	21	Volkswind	Enquête publique du 13 janvier au 22 février 2019
Lupatou/Draudour (7)	24,15	Valorem	Enquête publique du 4 février au 7 mars 2019
Couligens/Vieille-Bonneure/Aussac-Vadalle (5)	28	EDF EN	Enquête publique du 5 février au 9 mars 2019
Courcôme/Villégats (5)	13,5	Abowind	
Aussac-Vadalle (4)	17	Lanpa (Terre et Laç)	
Chenay-Châteaux/Léognac-Duraud (3)	12,6	Volkswind	
La-Faye (3)	6	Volcella	
TOTAL: 90 machines industrielles	291,25-296,9		

PROJETS EN ATTENTE D'UN TRAVAIL

Commune	MW	Promoteur
Nieuil/Lussac (6)	18	NEDRY
Montaut-en-Vallée/Le-Bouchage/Talzé-Vielles (10)	20	Mite-Frère
TOTAL: 6 machines industrielles	38	

PROJETS À L'ÉTUDE

Commune	MW	Promoteur	Statut
Ambereac (6)	20,7	WPD	
Saint-Martin-d'Arçais/Laure (4)	10	Soleil du Midi	
Saint-Mary (8)	27	Volkswind	
Abzac (8-8)	28-27	ENERPOLE	
Oradour-François (5)	12-21	ESCORI	
Vauhors/La-Chapelle/Couloges (5)	26,3	Abowind	
Vendant (3-5)		IEL	
Jaulmes/Talleville (8-17)		Plusieurs promoteurs	
Lequeure (5)		Abowind	
Brillac (2-3)		Bats	Avis défavorable du conseil municipal 16/10/2018
Ambereac (6)			
Mailères (4-6)			Pas de réponse reçu du maître
Amières-sous-Nouère (2-6)		Globa Wind Power	
Auville-sur-Charente/Moutonneau (3-5)		Soleil du Midi	
Bouillac (3)	9	Ashta Power	
La-Faye/Villégats (5)		VCE-V	
Juigné/Louheac (4)		Abowind	
Mailères	777	SPÉE	
TOTAL: 80-82 machines industrielles	777		

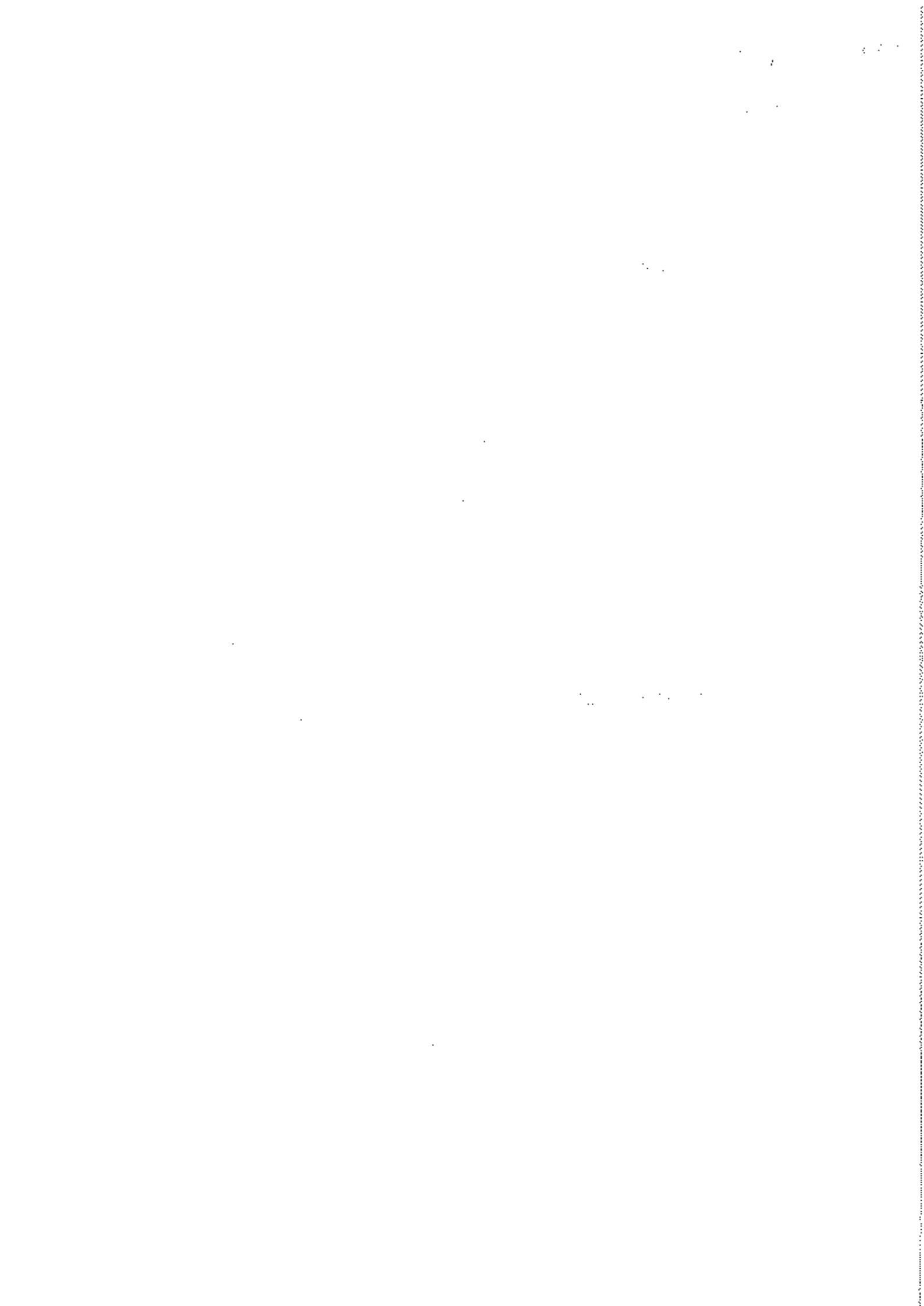
PROJETS EN REFUS

Commune	MW	Promoteur	Statut
Baron/Couffiac (4)	13,2	Compagnie du Vent	Refusé fin janvier 2016
Gourville/St-Cybardoux (6)	18	Volkswind	Recours gagné par le prêt à n° 2016
Barbezannes/Lupatou (10)	20-32	Valoco	Arrêté préfectoral de refus du 27/12/2017
Nantaut-en-Vallée (12)	24	WPD	Arrêté préfectoral de refus du 16/01/2018
Montjean (5)	10,5	EDTA	Arrêté préfectoral de refus du 23/08/2018
TOTAL: 5 machines industrielles	65,7-97,7		

TOTAL 231-232 MACHINES INDUSTRIELLES

*Dossier en attente de passage devant le CDNPS

Association ECC (Environnement Comtoisais et Charois), Gorce, 16490 Pleuville



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet de 7 « Eoliennes » de 180 m à Oradour-Lupsault 16140

de Michel JANNET rue du Moulin du Coudret 16140 Oradour

Raisons de mon avis défavorable

Raisons de mon avis défavorable	1
1) Les raisons de refus du projet global dans sa totalité.....	2
concernant la protection de l'environnement de cette zone	2
concernant le développement économique du territoire	7
Atteinte au Tourisme : Cyclotourisme, équipement de loisirs, patrimoine... Analyse tronquée de Valorem	7
Atteinte durable au potentiel de développement des ADC du territoire (avis de l'INAO)	8
concernant la très grande proximité d'habitations à ces éoliennes	9
concernant la transparence de la démarche de la société du groupe allemand Beware.RE et Valorem	11
2) Le cas de l'éolienne 4 dans une zone avec enjeux faunistique et écologique majeurs, emplacement absolument pas acceptable.....	12
Localisation précise : sur la commune d'Oradour	12
zone inondée	12
Zone humide (Marais d'Enfiolle) avec enjeux faunistique et écologique majeurs	13
Localisation de l'éolienne 4 dans une zone à enjeux avifaunistiques majeurs (oiseaux nicheurs) ..	14
Zone avec sol en argile (retrait/gonflement) pour l'emplacement E4	14
Zone moins ventée	15
E4 particulièrement proche de la concentration d'habitat au sud de la zone	15
L'implantation de E4 sur Oradour en contradiction avec de nombreux documents officiels antérieurs à l'étude d'impact de Valorem	15
Conclusion : l'emplacement de l'éolienne E4 : une attaque violente contre l'écologie et l'environnement	15
3) ANNEXES : Documents antérieurs à l'étude d'impact excluant Oradour des zones d'implantation d'un parc éolien	16
Annexe 1 : Projet de 2010 abandonné --	16
Extrait Bulletin d'information de la commune d'Oradour « La Rouchère Juillet 2020 »	16
Extrait Bulletin La Rouchère Juillet 2013 – La raison de l'abandon du projet 2010	16
Annexe 2 : Exclusion d'Oradour du schéma régional du Poitou Charente	17
Délimitations territoriales du schéma éolien de Poitou Charente : Exclusion d'Oradour 16140)	17
Annexe 3 : Situation des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) limitrophe à Oradour - Chillé :	18
ZNIEFF	18
Carte détaillée n° 9 et 12 ZNIEFF « Plaines de Nore à Gourville »	18
Annexe 4 : Extrait « Documents d'objectif « Plaine de Barbezière à Gourville – Site Natura 2000 » et sauvegarde d'espèces rares	19
Extrait doc du 20 mars 2009 : Chillé en bordure de ZPS	19
Extrait documents Natura 2000	19
Extrait Comité de Pilotage Natura 2000 – conclusion sur les Inventaires biologiques	20
Extrait du « Plan de restauration nationale de l'ouïrde canepetière » (Letraz E, 1758)	21
.....	22

1) Les raisons de refus du projet global dans sa totalité

concernant la protection de l'environnement de cette zone

Zone du projet en bordure de Natura 2000

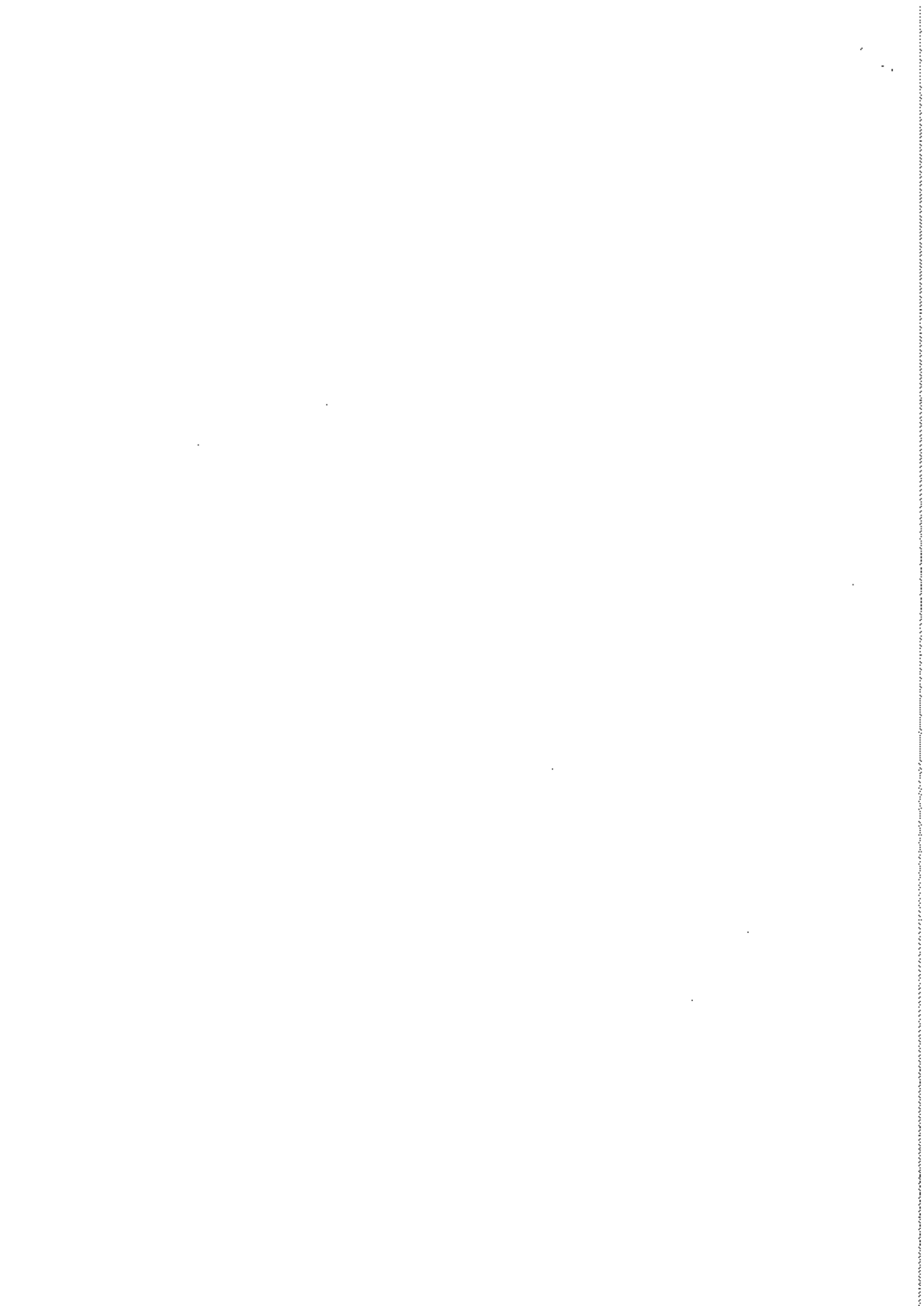
- Ce site à proximité de Natura 2000 (0,4KM : Confere Etude d'impact Chapitre 2 page 87), et limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Plaines de Nere à Gourville » (voir annexe) a une faune exceptionnelle à protéger. (Extrait Chapitre 2 de l'étude d'impact page 87)

Numéro	Nom	Distance à la ZP (en km)
S40003202	RIVES DE LA COUTURE, DE LA DIVISE ET DU GOUFFRE DES LOGES	0

- **Pas conforme aux recommandations de la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) :** Ce site à proximité de Natura 2000 (0,4Km de la zone NATURA 2000,et 0Km de la ZNIEF représente un réel danger pour la faune, alors que la LPO (Ligue protectrice des Oiseaux) préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km.

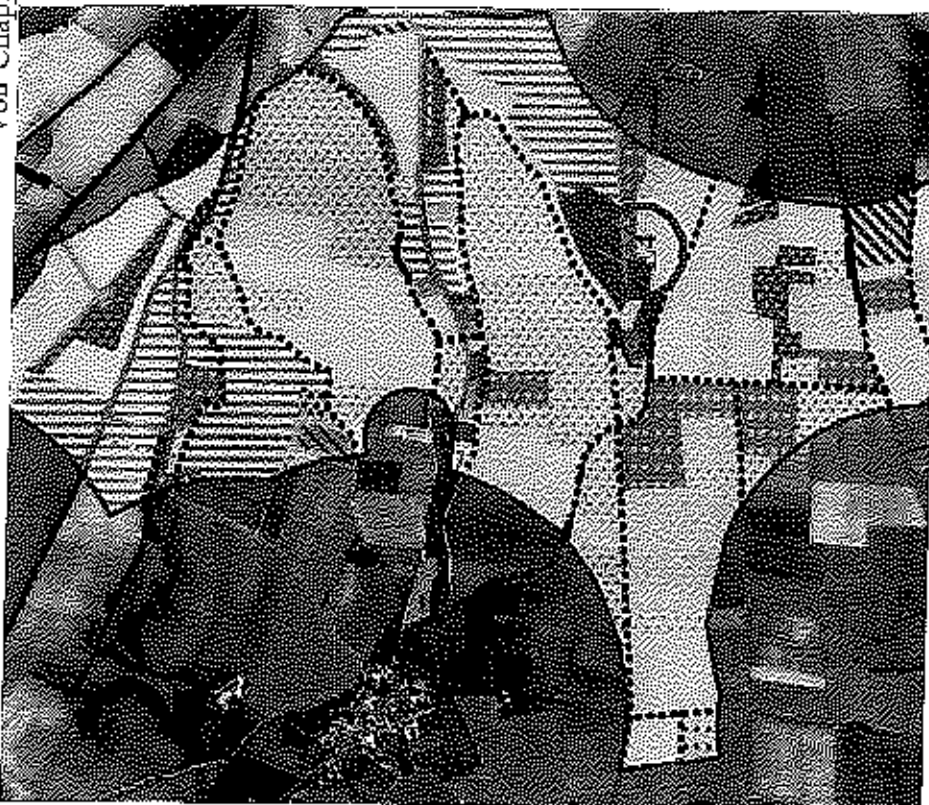
Projet pas conforme ou pas cohérent aux diverses dispositions de ces dernières années citées dans des documents de protection de l'environnement :

- **Oradour** (et son lieu dit Chillé) **est une commune exclue dans le Plan éolien de Poitou-Charente**, au paragraphe 6.2.2 « Le réseau Natura 2000 : ZPS et ZPC » (en particulier la protection de l'outarde canepetière et les zones de connectivités associées). Référence : document « Liste des communes délimitations territoriales du schéma éolien de Poitou Charente » : **arrêté n° 282 / SGAR / 2012**. Oradour-(qui comprends 2 lieudits Chillé et Germeville) est une commune limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Plaines de Nere à Gourville », et en bordure d'une vallée de la rivière de Chillé avec ses marais. Chillé tout particulièrement est une réserve naturelle de très très nombreux types d'oiseaux (outarde canepetière, oedicnème criard...).
- **Pas conforme à l'information du journal de la commune d'Oradour de juillet 2010 :** Le projet mené par Valorem et Baywa aujourd'hui reprend **un projet de 2010 (voir ci-dessous), qui avait déjà été abandonné sur la commune d'Oradour car non respectueux de l'environnement**, comme l'indiquait clairement le journal de la commune d'Oradour de Juillet 2010 (voir annexe) et La nouvelle équipe municipale le 7 juillet 2015 a cependant donné un accord favorable au projet.
- **Pas conforme aux recommandations de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)** qui « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable très argumenté à retrouver sur le site de la Préfecture).



Les Bosquets dans la zone, tout près des éoliennes, en particulier l'éolienne E4

Voir Chapitre 2 §4.2.1 p91 Et aussi page 233



84.3 84.3 X 41.5 x 31.81 Bosquet à Chêne pédonculé et Erable de Montpellier

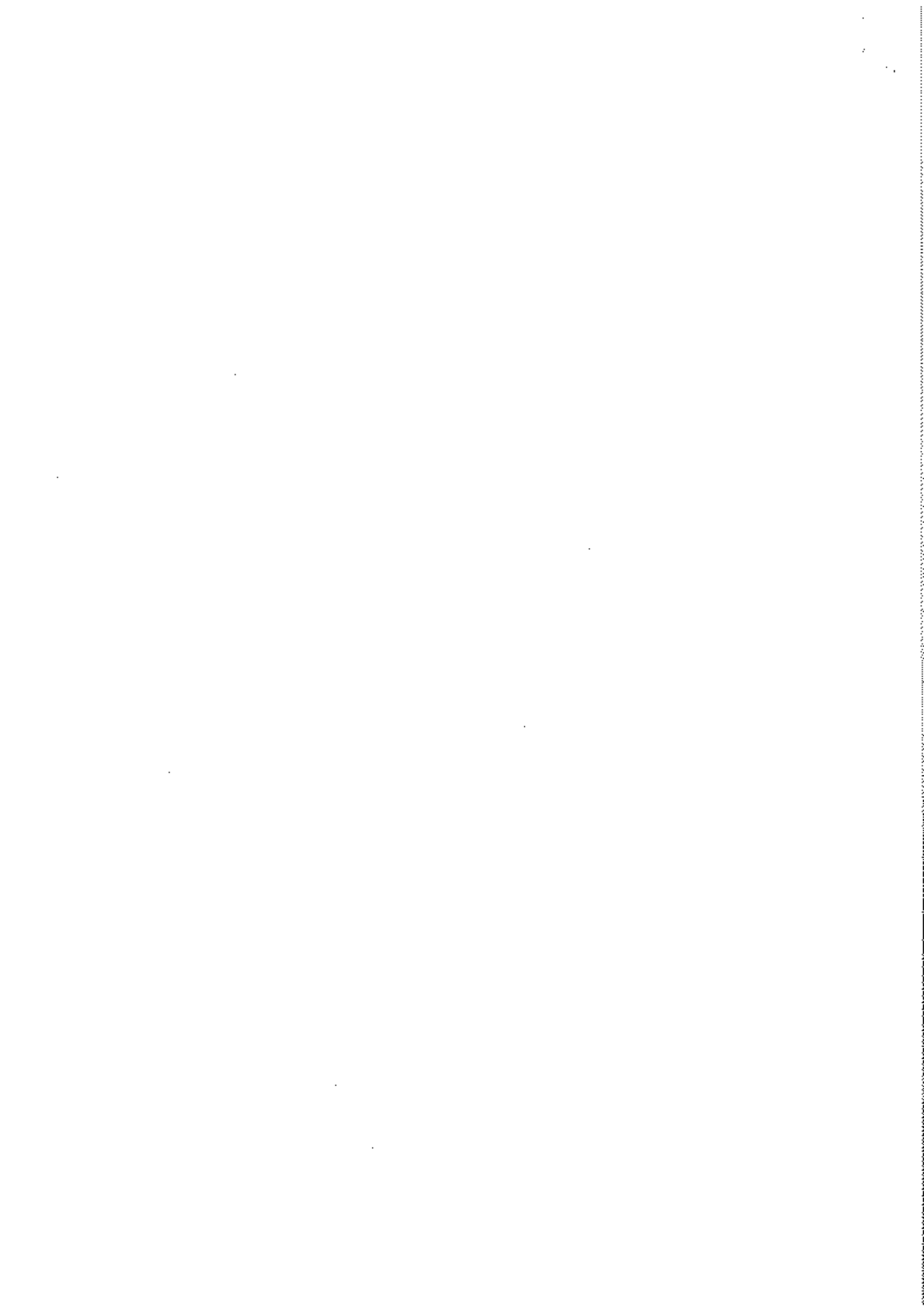
84.3 84.3 X 41.5 x 31.81 Bosquet à Chêne pédonculé et Frêne commun

37.2 X 31.3 Prairies humides ploufque laineuse et Liseroie des haies en vote de fermeure par le Saule roux

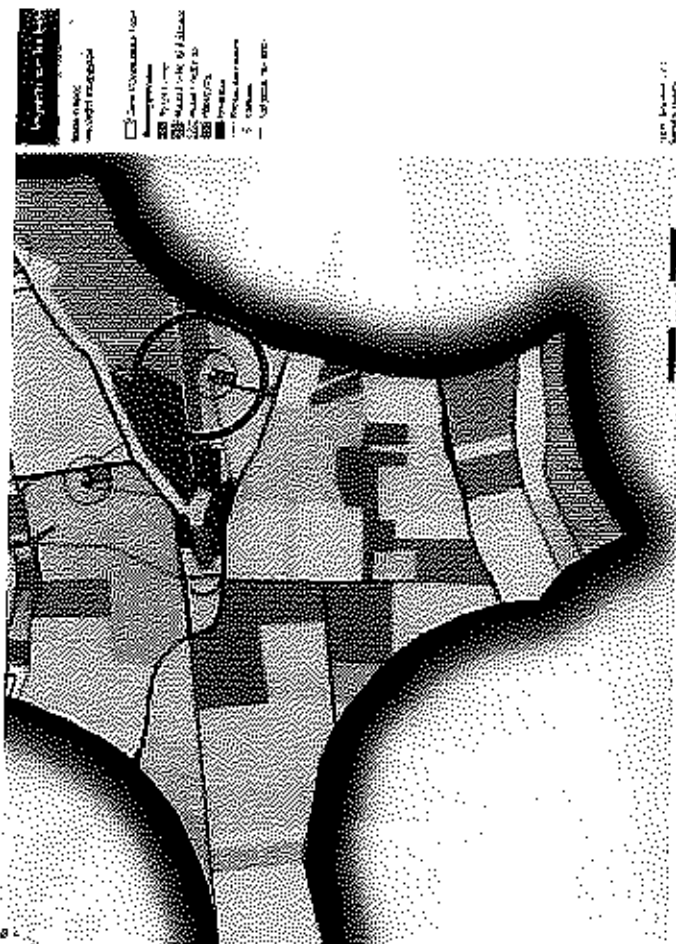
84.1 Haies bocagères à Erable champêtre et Orme

→ Très grande proximité de l'éolienne E4 des bosquets et haies bocagères : Rappelons le traité Eurobats (voir notamment pages 12-13), auquel la France est partie, qui recommande de respecter une distance de 200 mètres entre les éoliennes et les haies ou lisières de bois. Voir aussi le Schéma Régional Eolien (page 60).

CB 3
Jannet



Carte des enjeux forestiers



- 84.3 X 41.5 x 31.81 Fourrés mésochènes à Erable champêtre et Erable de Montpellier
- 84.3 X 41.5 x 31.81 Brouquet à Chêne pédonculé et
- 44.12 x 53.11 Saussaies riveraines à Saule roux et piragrimites à Roseau commun
- 44.3 X 53.11 Fourrés riverains à Erable champêtre et piragrimites à Roseau commun

Habitats naturels linéaires

- 24.1 X 24.4 Cours d'eau avec végétation aquatique
- 84.1 Haies bocagères à Erable champêtre et Chêne

24.1 X 24.4 Cours d'eau avec végétation aquatique

84.1 Haies bocagères à Erable champêtre et Chêne

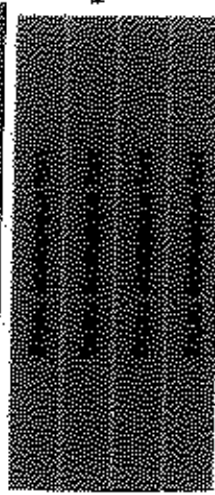
84.3 X 31.81 Fourrés mésochènes à Erable champêtre et Erable de Montpellier

84.3 X 41.5 x 31.81 Brouquet à Chêne pédonculé et Erable de Montpellier

84.3 X 41.5 x 31.81 Brouquet à Chêne pédonculé et Erable commun



Habitats de reproduction pour les amphibiens et tronçons d'habitat de reproduction pour l'églantine de Rivercourt, sautillon de décalage de la Lézarde d'Europe

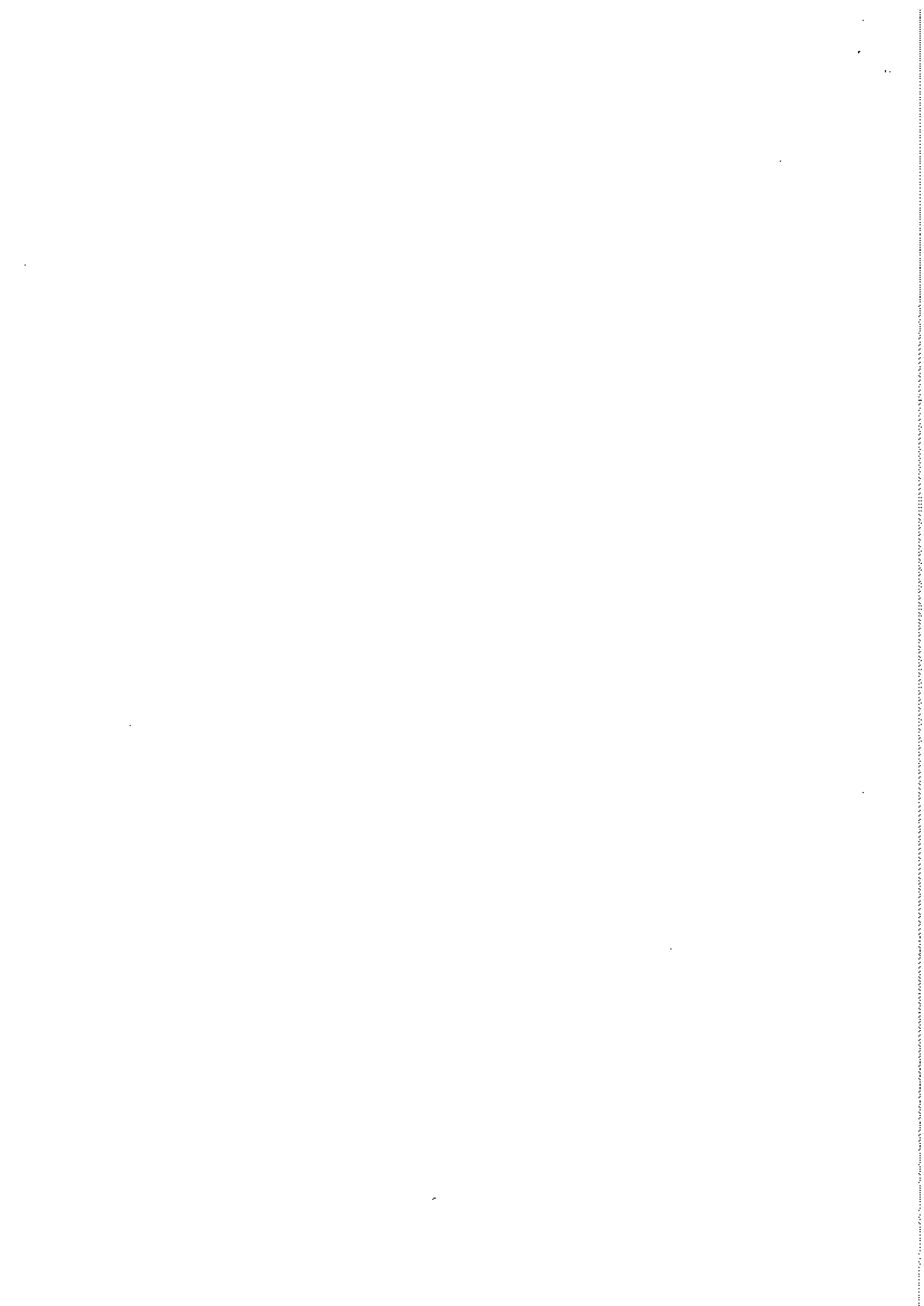


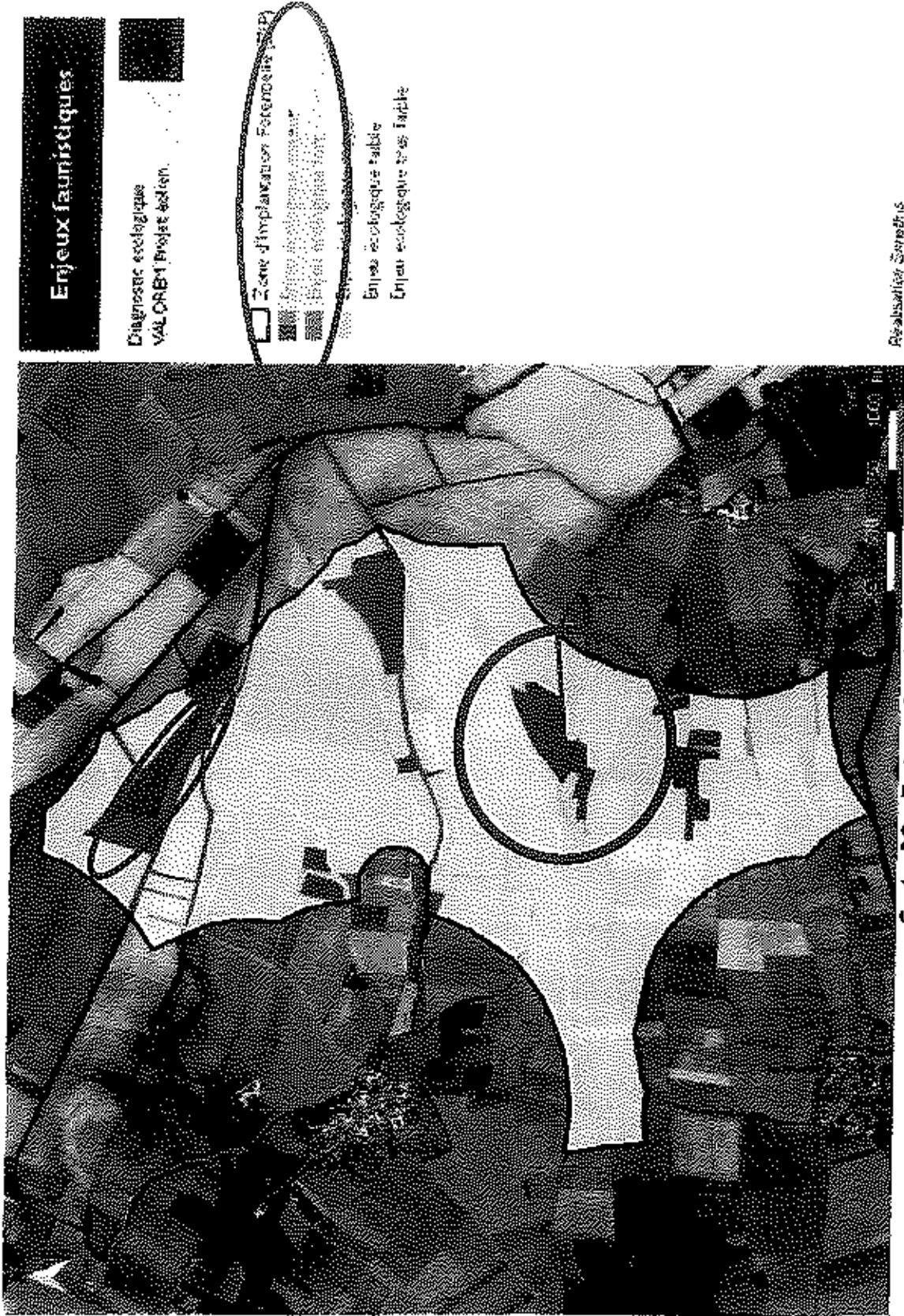
Habitats d'estivage et de hibernation pour les amphibiens, habitat de reproduction pour l'hibernation pour les reptiles

→ Les cours d'eau, les zones humides, les haies et bois à proximité représentent des enjeux écologiques majeurs.

→ Enjeux écologiques majeurs indiqués carte 39

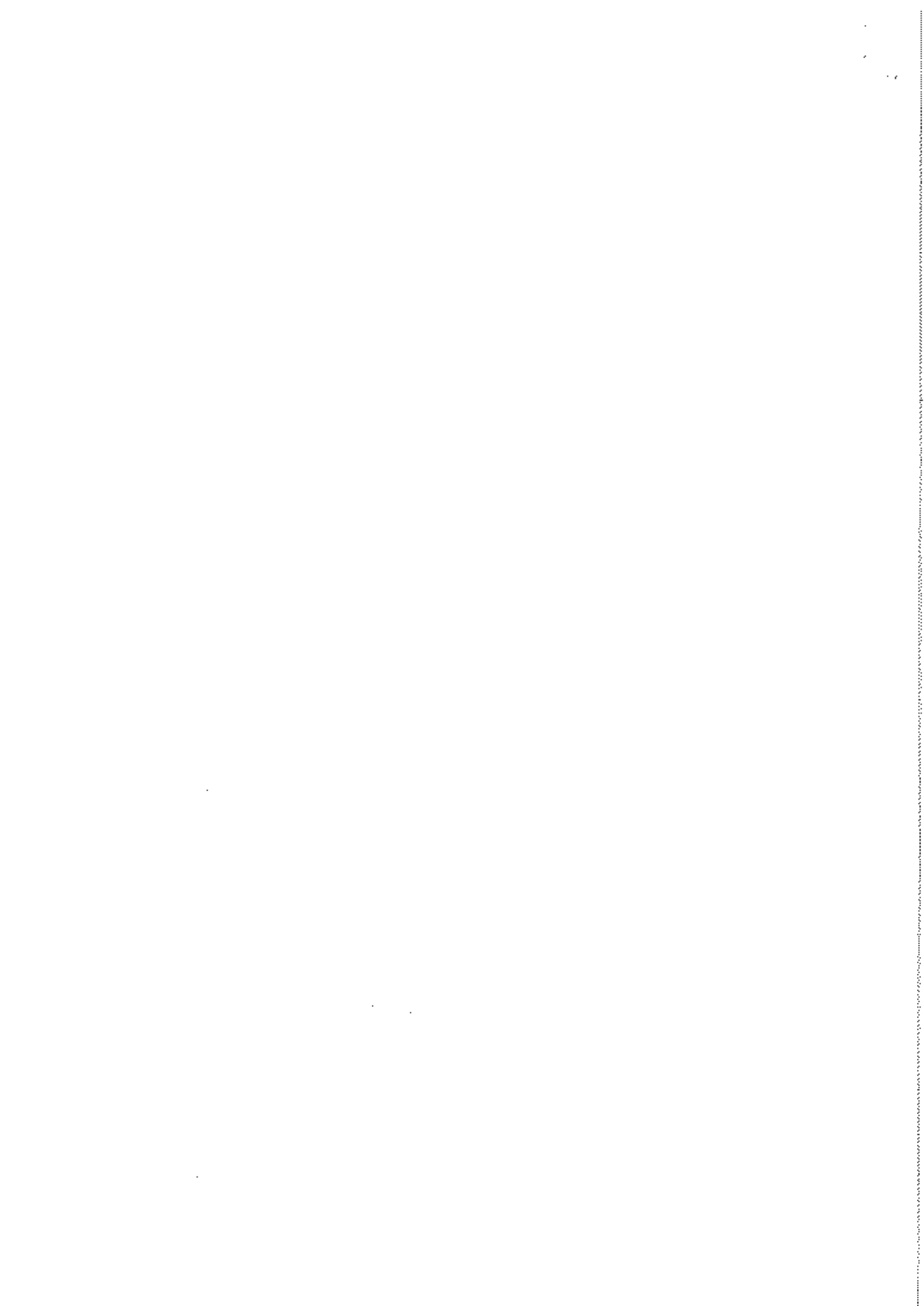
025 8
Vier





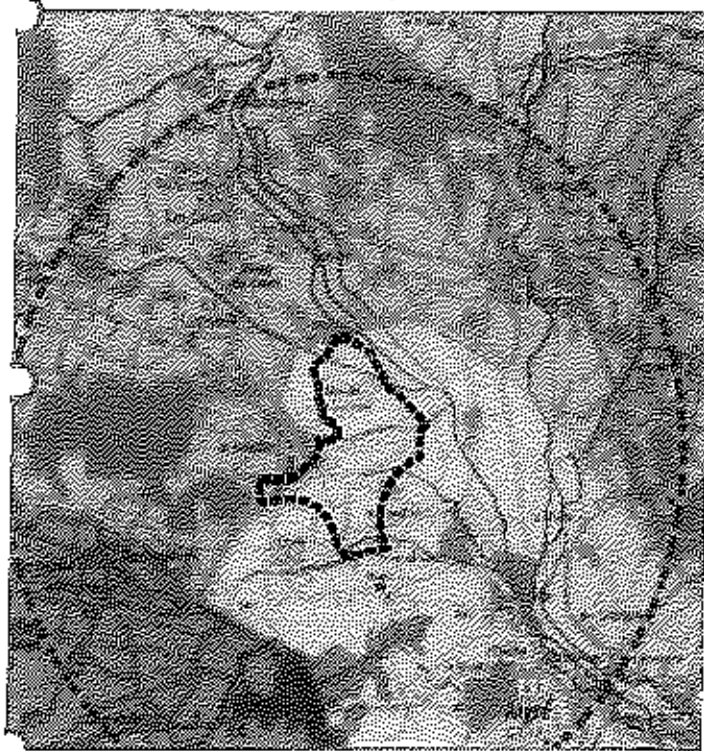
Carte 39 : Enjeux faunistiques sur la ZIP

DAS 8
[Signature]



03 8
[Signature]

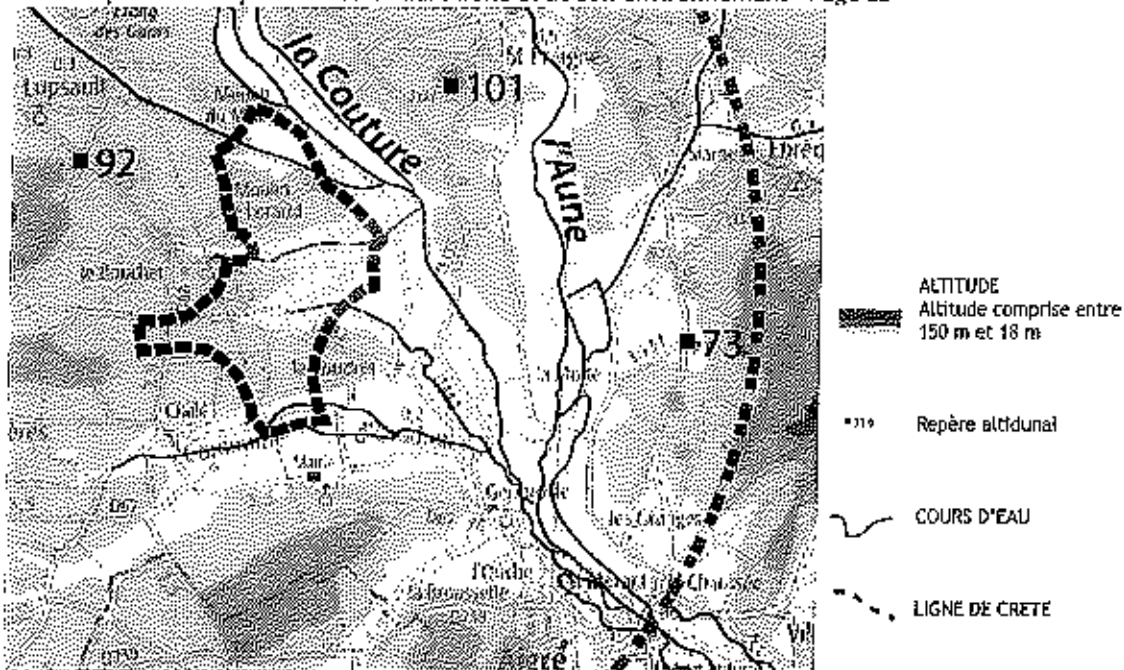
Site est entouré de zone boisée (centre de vie de la faune locale)
(à la limite de « la Marche Boisée »)



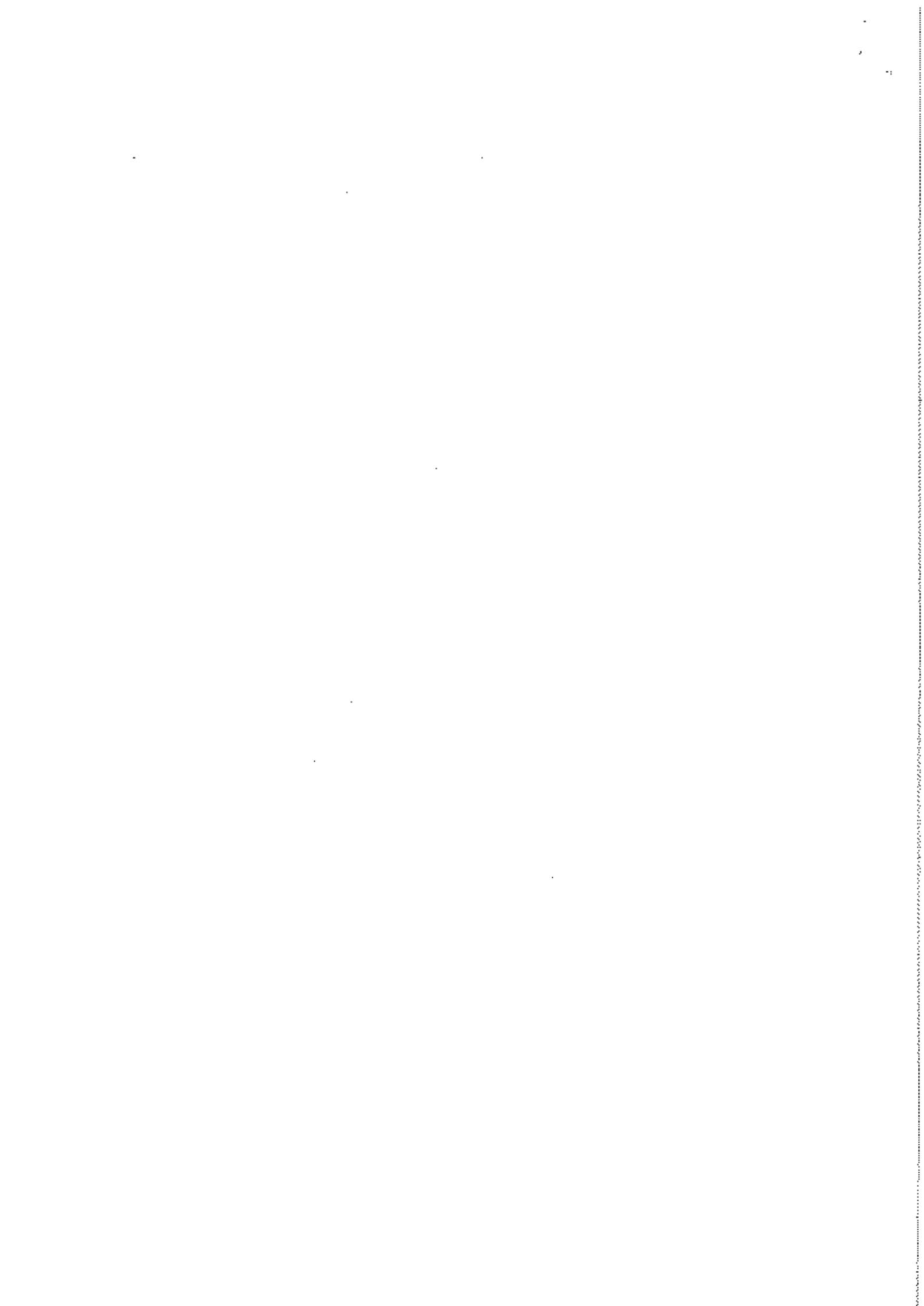
- Les terres viticoles
- le Pays Bas
- Les terres boisées
- la Marche Boisée
- Les paysages de vallées
- le Val d'Angoumois / la Haute Charente

L'emplacement des éoliennes prévu dans le lit de cours d'eau

Voir Chapitre 2 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement - Page 83



→ Détruire ces cours d'eau, c'est fragiliser tout le bassin de La Couture, détruire la faune et la flore



202 8
[Signature]

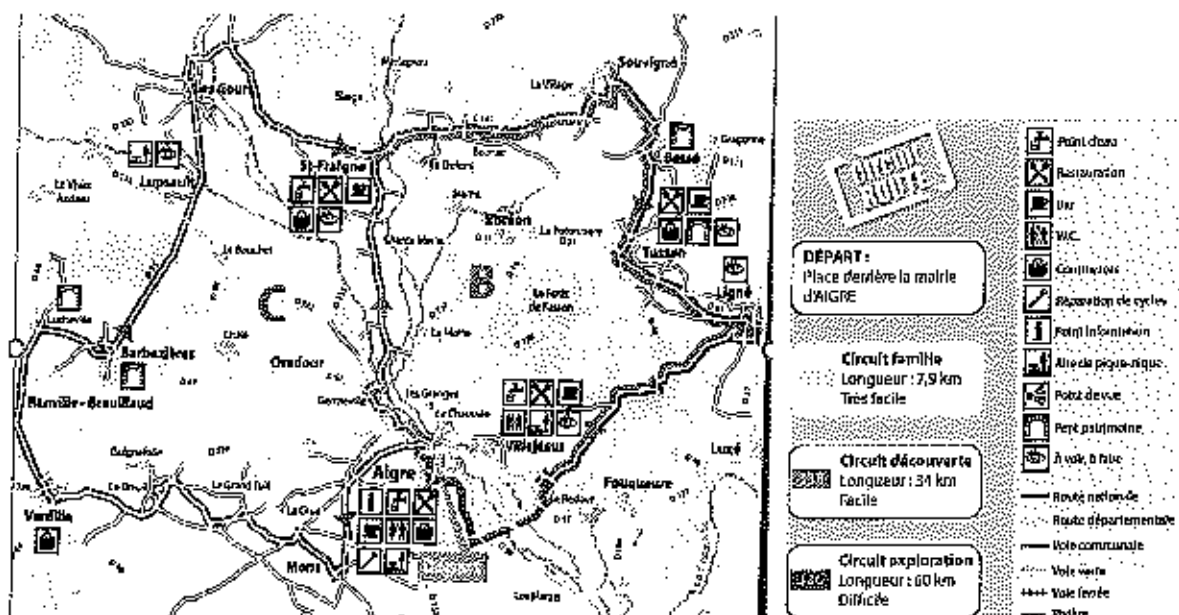
concernant le développement économique du territoire

Atteinte au Tourisme : Cyclotourisme, équipement de loisirs, patrimoine...Analyse tronquée de Valorem

Manque l'analyse de l'impact sur le cyclotourisme, et particulièrement le circuit V33

Extrait de Wikipedia sur Aigre : « **Le cyclisme est très implanté à Aigre**, le club s'appelle désormais l'ACJAR²⁸, il organise plusieurs courses amateurs dans le nord-ouest de la Charente dont le Critérium de Villejésus et le Tour du pays d'Aigre ».

➔ **Il manque la visibilité du circuit V33 poussé par le département, les pistes cyclable étant un axe fort du développement du cyclisme et tourisme pour le département**



Autres conclusions tronquées de l'étude d'impact sur le tourisme

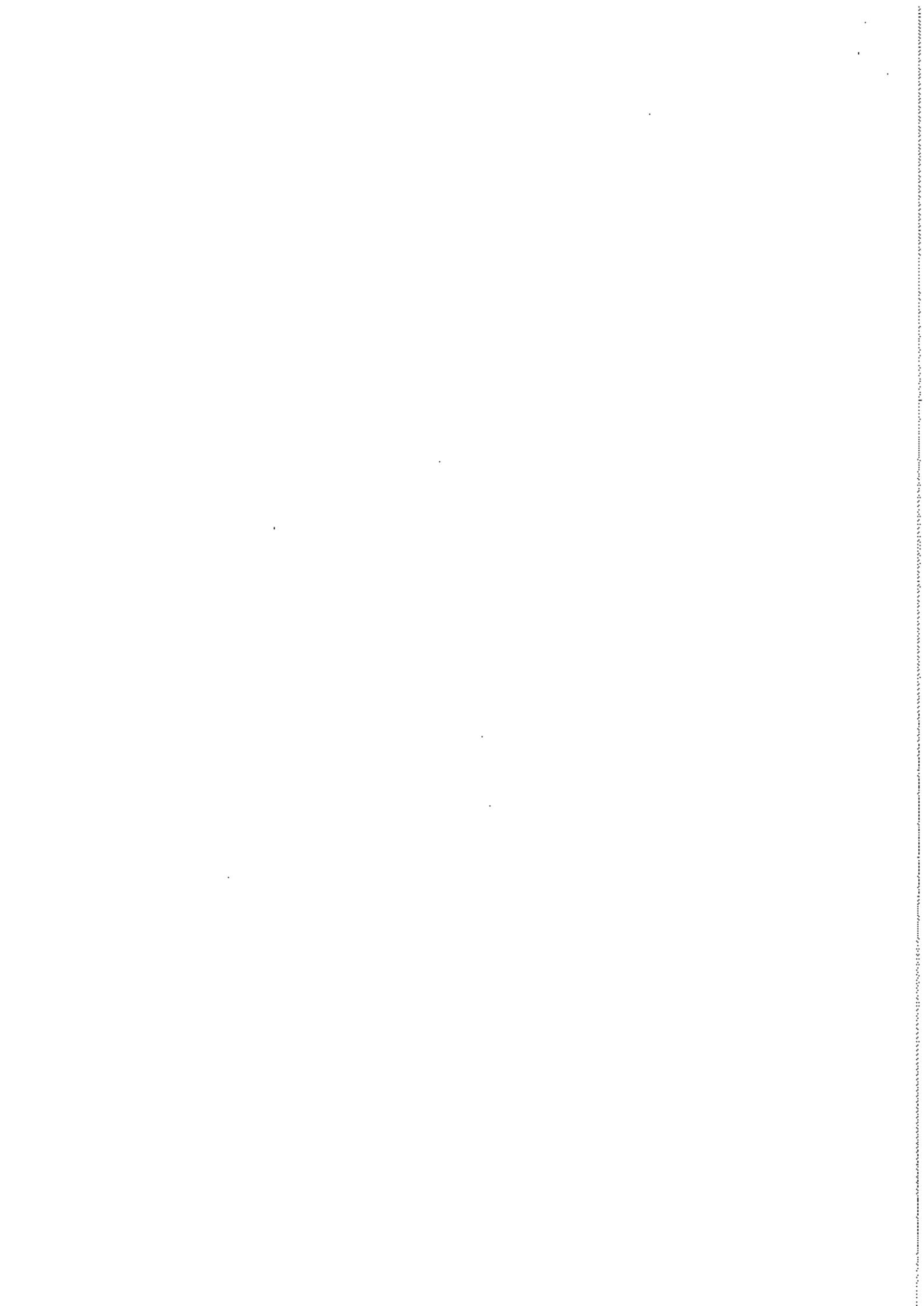
L'étude d'impact sur le tourisme affirme que

« Plus localement, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le tourisme est peu présent. Les communes d'Aigre et Saint-Fraigne constituent les principaux attraits touristiques (musée de la Cagouille à Aigre, musée de l'école publique, église paroissiale romane à Saint-Fraigne). »

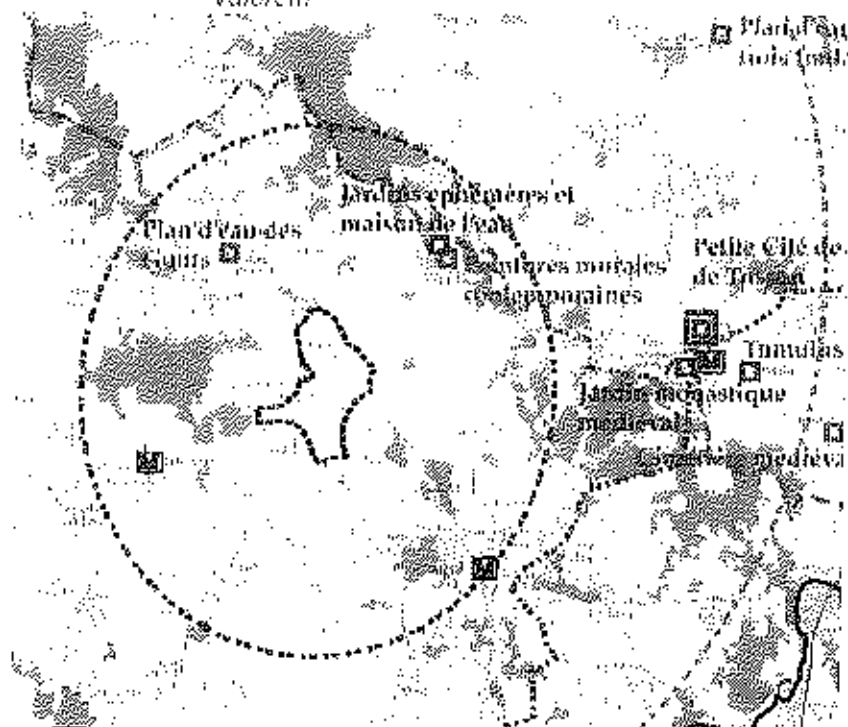
En termes d'hébergements touristiques, les communes du projet disposent de gîtes et chambres d'hôtes (comme le gîte de Chantereine à Oradour ou le gîte au lieu-dit Le Vieux Fief aux Gours). Un circuit de randonnée traverse l'aire d'étude rapprochée : il s'agit du GR36 qui traverse la Charente de Saint-Fraigne à Édon (environ 142 km). ... Les trois communes ne disposent d'aucun équipement de loisirs et culturels pouvant attirer du public ou des touristes ».

Cette « étude de l'impact » sur l'activité touristique ne mentionne pas le plan d'eau de Les Gours, de nombreux gîtes comme par exemple « la grange de Chillé » (www.lagrangedechille.com) à 800m de la zone, l'église de Barbezières, le château de Barbezières.... Seul le chemin de randonnée GR 36 qui passe à 2.9 km du projet, et Tusson est à 4km sont évoqués....

➔ Le site du projet est en fait dans une zone avec de nombreux atouts pour développer le tourisme (Plan d'eau, piste cycliste, nombreux monuments...)



Autres ressources touristiques non mentionnées dans la conclusion de Valorem



Agrandissement de la carte située page 77

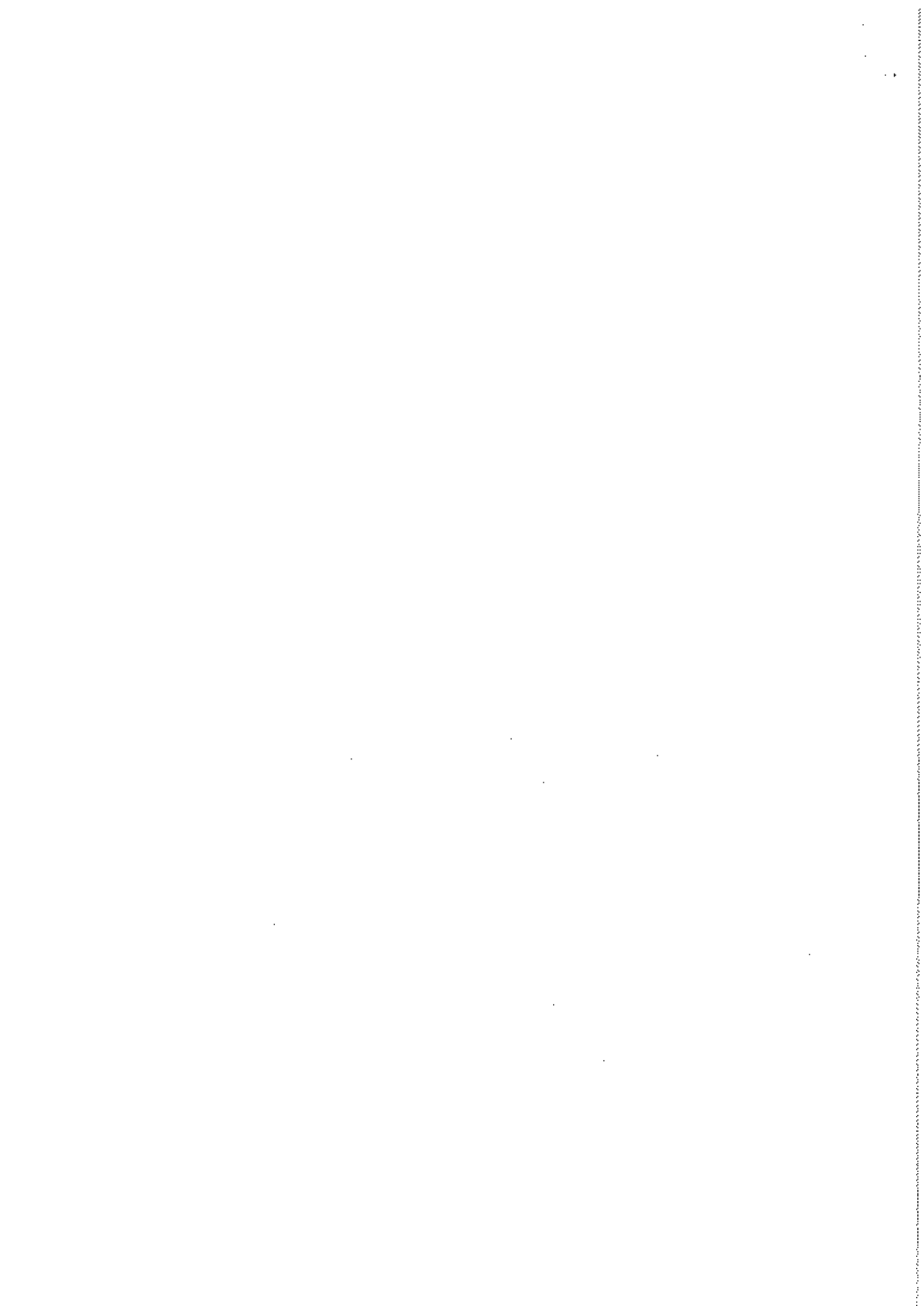
Atteinte durable au potentiel de développement des AOC du territoire (avis de l'INAO)

L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).

Le document correspondant est en annexe de l'étude d'impact.

Résumé

- Ce projet, dans ce cadre de vie en bordure de Natura 2000, plus particulièrement limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Plaines de Nere à Gourville »,
 - a un impact important écologique et affecte les éléments d'identité forts du territoire,
 - menace gravement le potentiel de développement économique, en particulier des AOC du territoire, et le tourisme (dont le cyclotourisme en expansion en Aquitaine),
 - a un grand nombre d'habitations très très proches (moins de 800m) des 7 éoliennes de 180m de haut.



concernant la très grande proximité d'habitations à ces éoliennes

La localisation du projet très près d'une concentration d'habitations

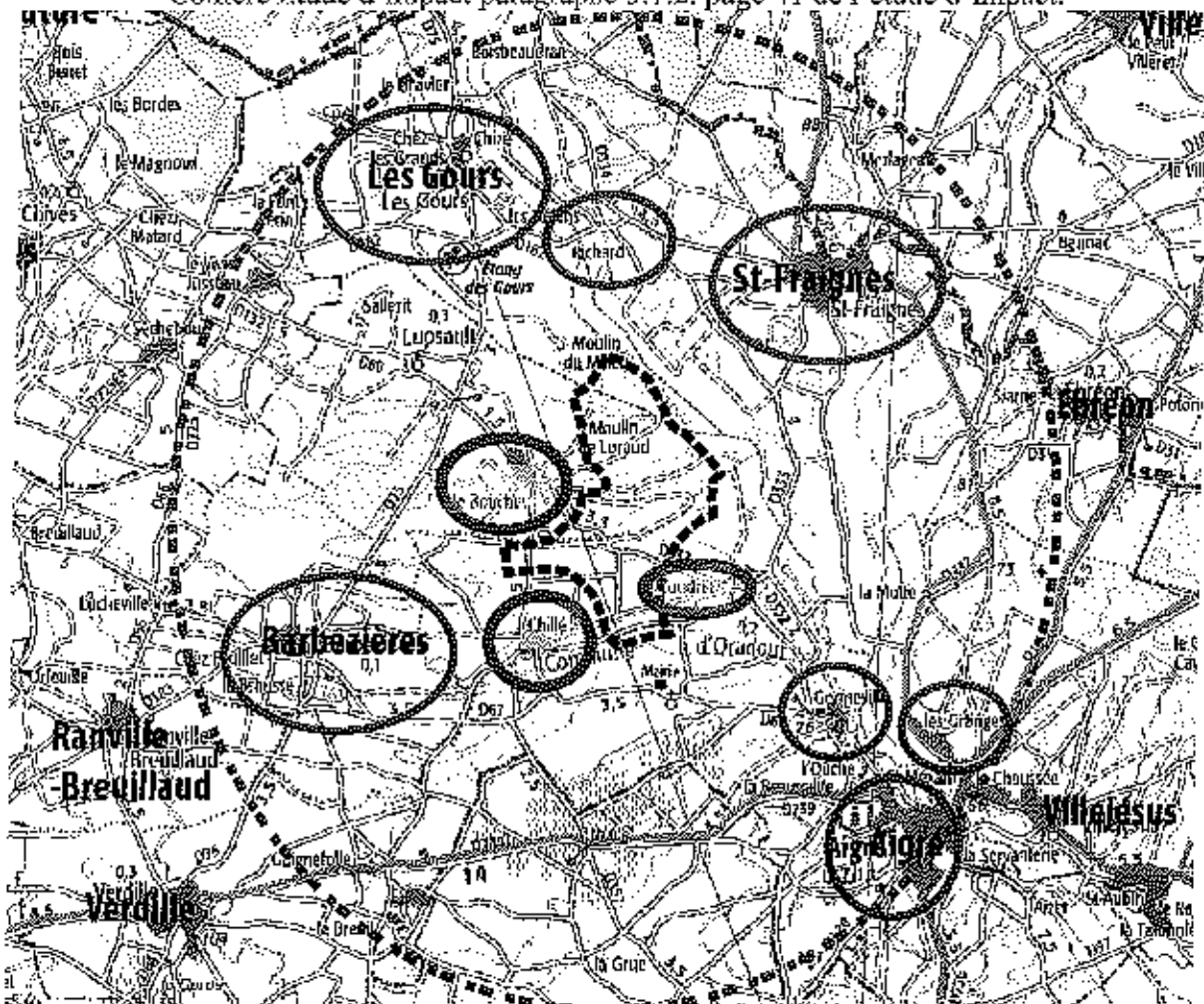
Les habitations isolées ou faiblement les plus proches sont :

- Lieu-dit - Saint Etol - (Saint Fraigne) à 700 m au nord,
- Lieu-dit - La Casche - (Saint Fraigne) à 700 m au nord,
- Lieu-dit - Culsson - (Saint Fraigne) à 680 m au nord-est,
- Lieu-dit - Fregette - (Saint Fraigne) à 685 m au nord-est,
- Lieu-dit - Les Châtelliers - (Saint Fraigne) à 1000 m au nord-est,
- Lieu-dit - La Prée - (Saint Fraigne) à 700 m à l'est,
- Lieu-dit - Le Couérot - (Oradour) à 700 m au sud-est,
- Lieu-dit - Mairie d'Oradour - (Oradour) à 700 m au sud,
- Lieu-dit - Chillé - (Oradour) à 650 m au sud-ouest,
- Lieu-dit - Le Couérot - (Oradour) à 700 m à l'ouest,
- Lieu-dit - Gallierit - (Lupsault) à 700 m au nord-ouest,
- Lieu-dit - Moulin du Millou - (Les Gours), à 680 m au nord-ouest.

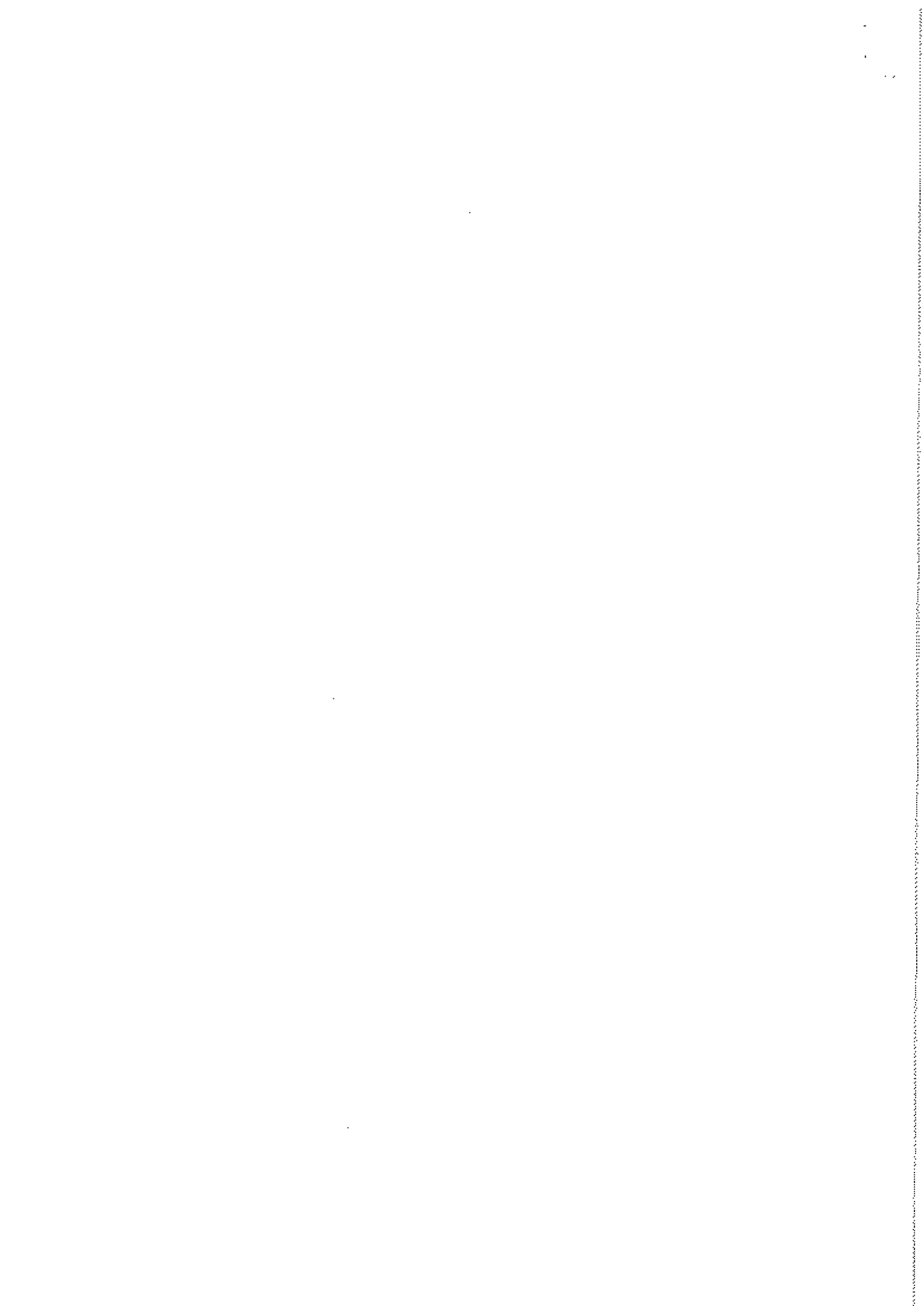
Voir page 41 de l'étude d'impact :

→ A moins de 800m, 8 hameaux et de 2 gros villages Le Bouchet, Chillé et un gros lieu-dit Le Coudret

Confère Etude d'impact paragraphe 3.7.2. page 41 de l'étude d'impact.



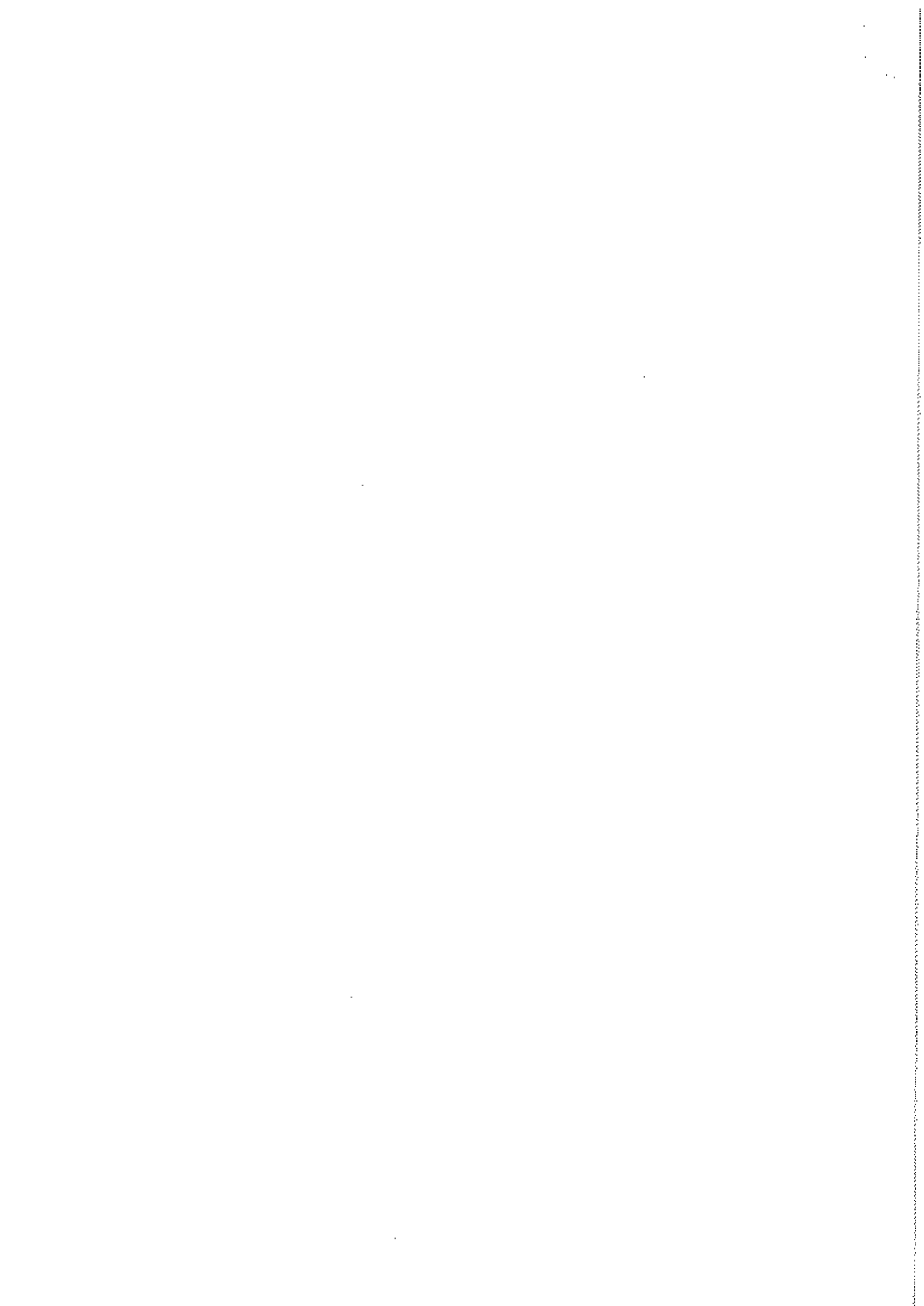
La RD332 entre Le Bouchet et Le Coudret traverse la zone



Risques encourus par ces habitants à moins de 1km de la zone

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber l'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Rappelons l'extrait du site « economiamatin.fr » du 8 septembre 2016 .
(<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« Pendant les vacances, L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens qui imposent jusqu'à 2.5 km entre habitations et éoliennes. La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre 2017, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice :
« Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m ... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ».

→ Dans le cadre de ce projet, la liste complète des habitations dont la distance est inférieure à 1500m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.



OPS 8
[Signature]

concernant la transparence de la démarche de la société du groupe allemand Beware.RE et Valorem

Concernant la communication sur le projet, l'analyse d'impact mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails ! Nous ne sommes pas dans un processus d'information « objective » du projet par Valorem et le groupe allemand Bawya.re.

*voir page 13
3-3-2
Etude
d'impact*

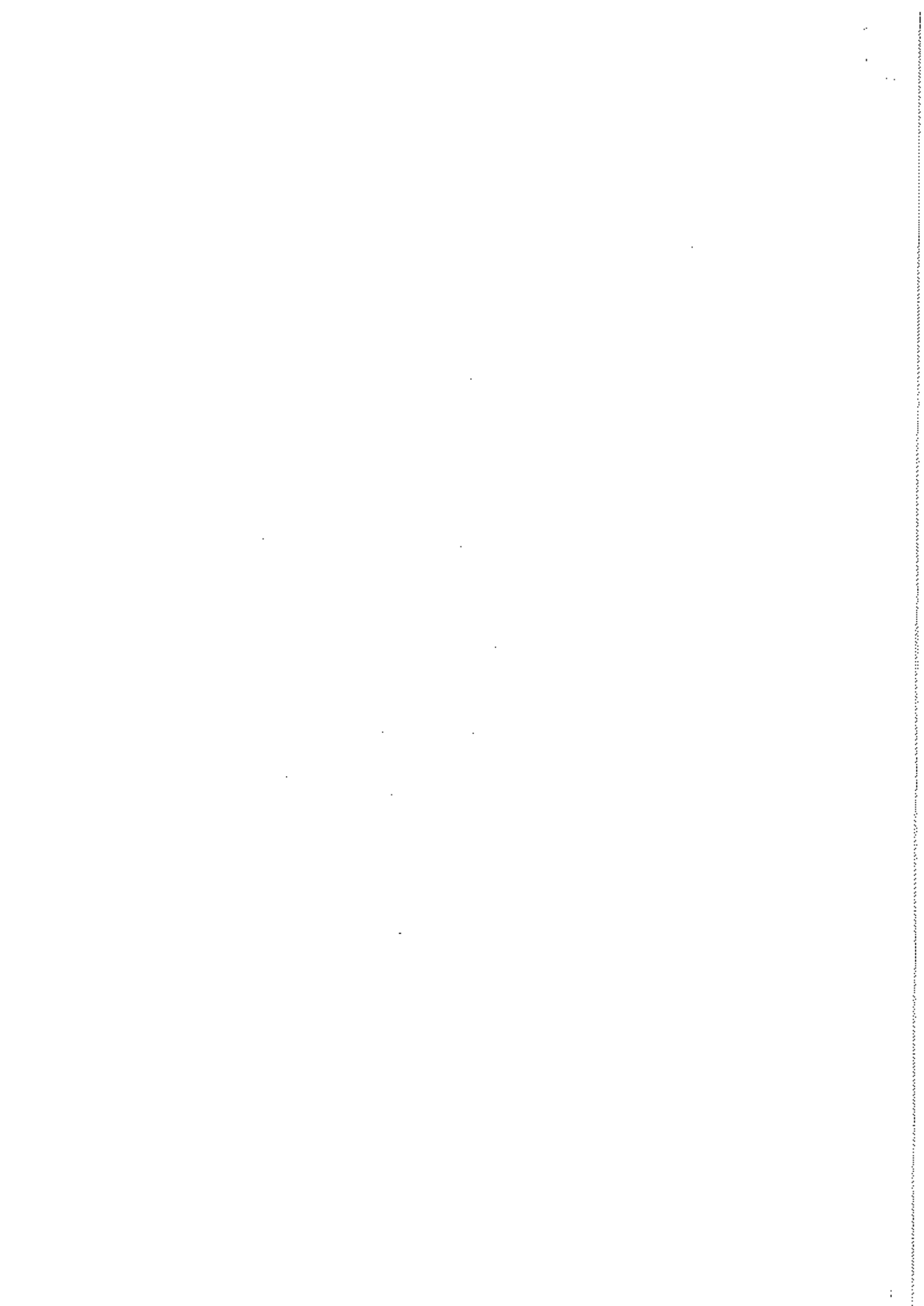
Concernant le sérieux de l'étude d'impact, signalons de nombreuses inexactitudes ou oublies partout dans le texte. Ci-dessous quelques exemples :

- Voir page 41 la liste des habitations situées entre 600 et 800m : Les villages du Bouchet et Chillé sont qualifiés de hameaux, Le Bouchet est oublié,
- la qualité des photomontages laisse à désirer et ne reflète pas cette grande proximité des éoliennes...
- La carte 28 page 74 ne reflète pas correctement la situation de concentration de parcs d'éoliennes, projets réalisés, autorisés, en cours d'instruction dans le Nord Charente. Citons : parc de 6 en service à Saint-Fraigne, parc 8 autres autorisées à Saint-Fraigne, parc autorisé à Val d'Auge, parc à Gouvillette, un ou deux parcs à Couture d'Argenson, un parc à Villemain...
- l'oubli de la mention du cyclotourisme (pourtant une priorité du département), du circuit V33 et de l'étang de Gours dans le paragraphe sur les attraits touristiques ...
- A noter aussi que l'adresse internet donnée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 pour transmettre les observations à l'enquête publique, est fautive. Plusieurs contributions ont été probablement perdues.

Concernant le contexte au niveau national de l'approbation des projets éoliens, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a voté mercredi 13 février 2019 en faveur de la création d'une commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique.

Etant donné l'opacité du financement de ce projet (non clairement expliqué avec le montant de l'investissement, la participation des municipalités concernées pour les terrains occupés par le projet, les revenus obtenus par la garantie d'achat de l'électricité générée par ce projet par la puissance publique par rapport au coût réel de production, le coût de démantèlement en fin de vie des éoliennes et la masse de béton...), la réflexion au niveau national conduit à proposer de suspendre ce type de projet, le temps que la représentation nationale adapte notre cadre législatif et procédurier à une approche plus acceptable de la transition énergétique.

- Il n'y a aucune raison de laisser ce projet avec une communication biaisé se réaliser dans de telles conditions, avec les conséquences sur l'environnement, le développement économique et le cadre de vie de ce territoire.



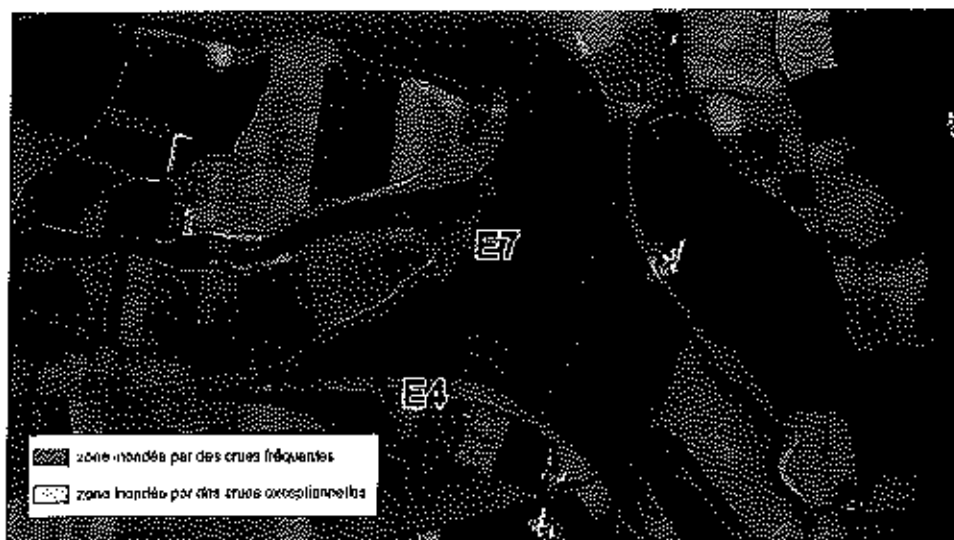
2) Le cas de l'éolienne 4 dans une zone avec enjeux faunistique et écologique majeurs, emplacement absolument pas acceptable

Localisation précise : sur la commune d'Oradour



zone inondée

Concernant le risque inondation du site de l'éolienne E4, une étude de contrainte hydraulique a été menée montrant sa localisation en zone inondée par le bureau d'étude Artolia.





885 8

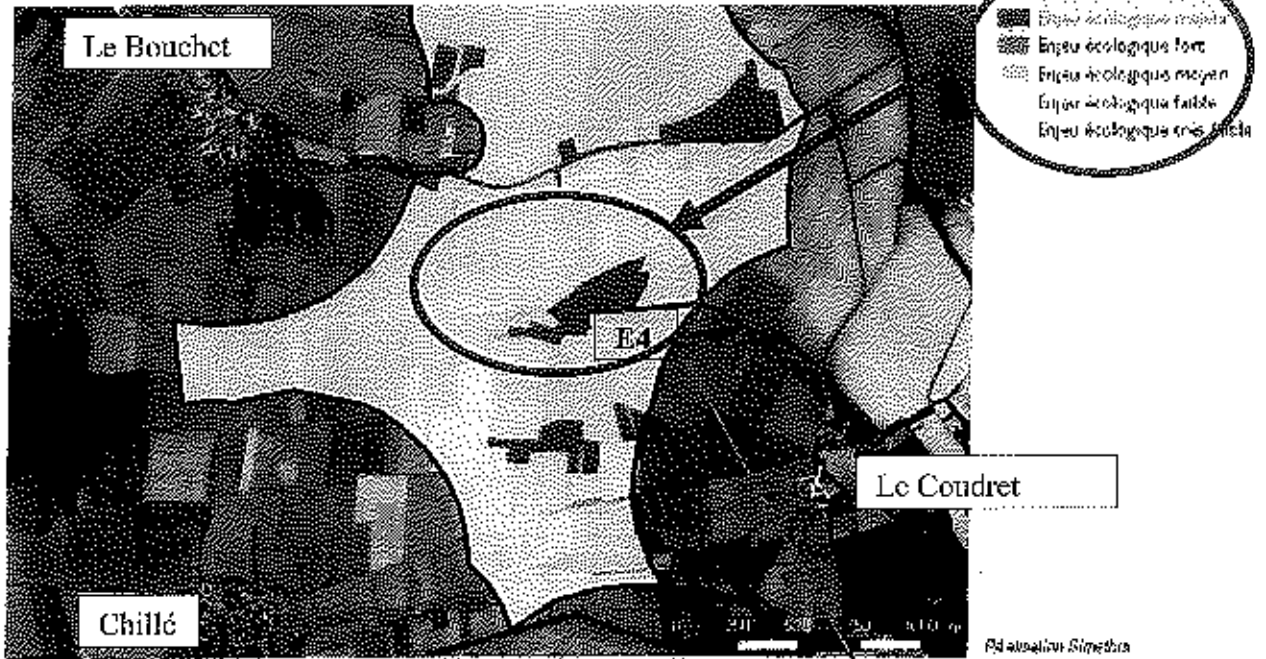
Zone humide (Marais d'Enfiote) avec enjeux faunistique et écologique majeurs

Les enjeux floristiques de la ZIP sont concentrés sur les zones humides : les prairies humides et ripisylvan arborées et arbustives des cours d'eau présents sur la ZIP.

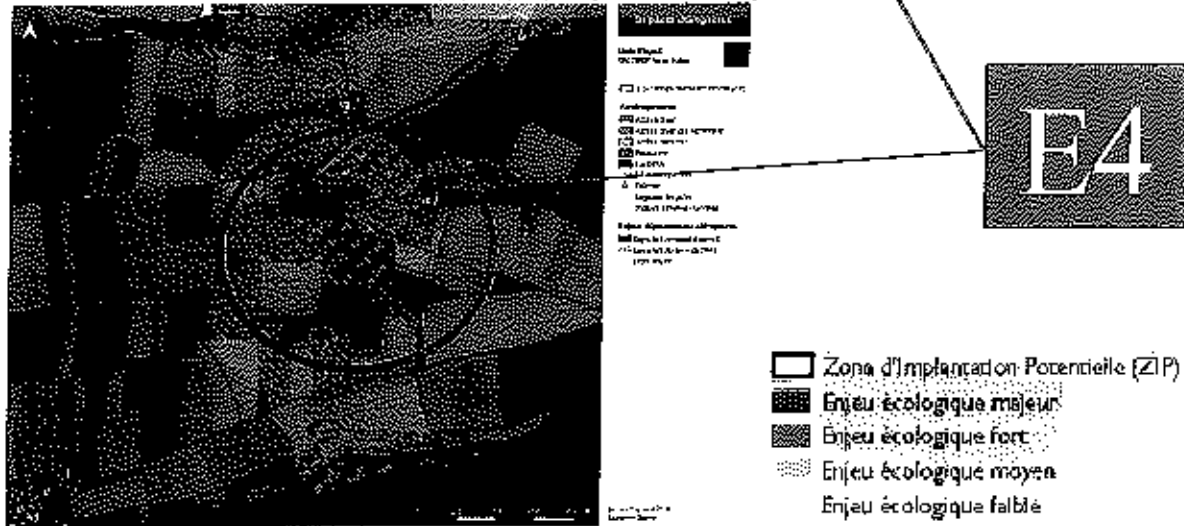
Extrait §7.4.1



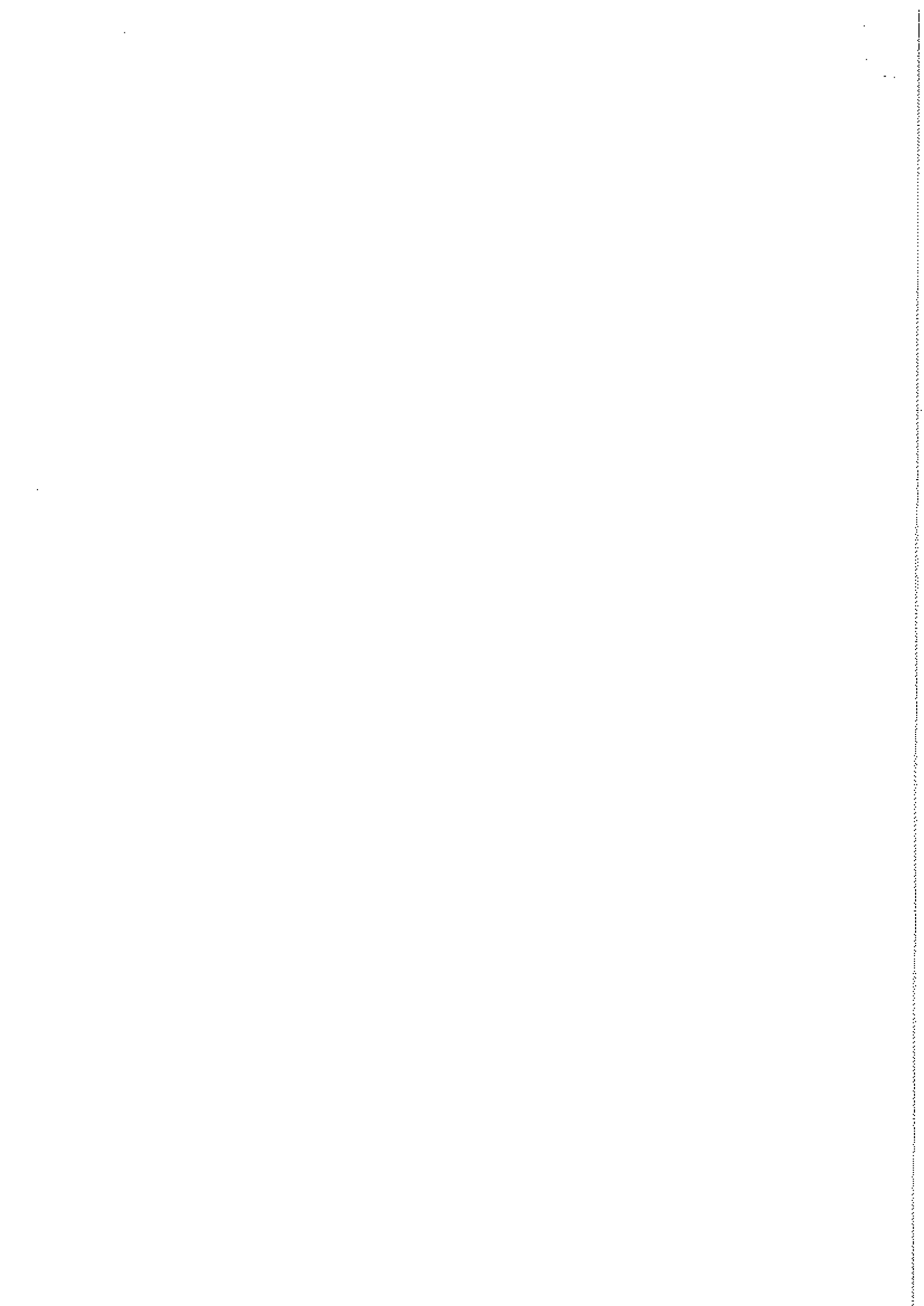
Enjeux faunistique et écologique majeur

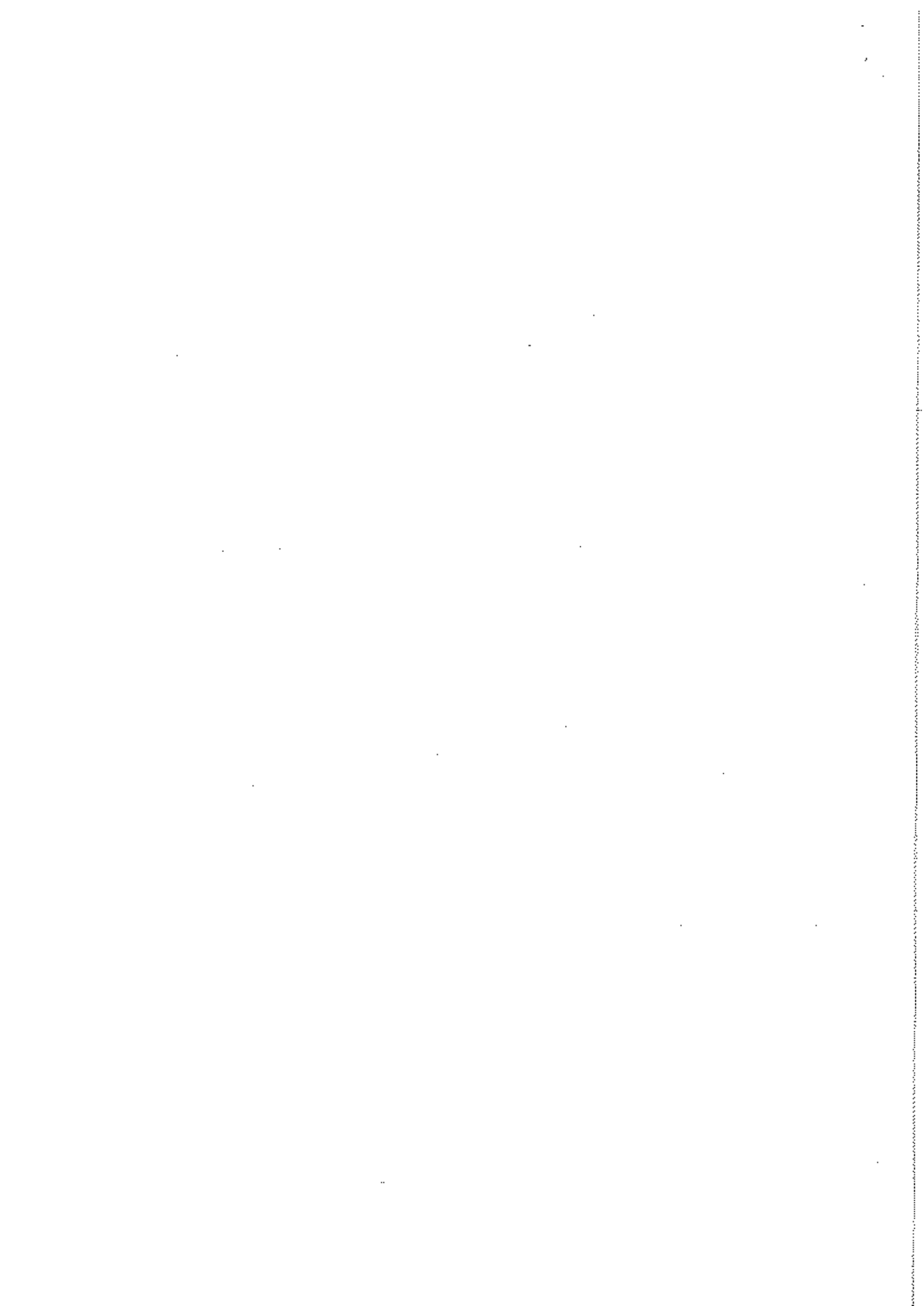


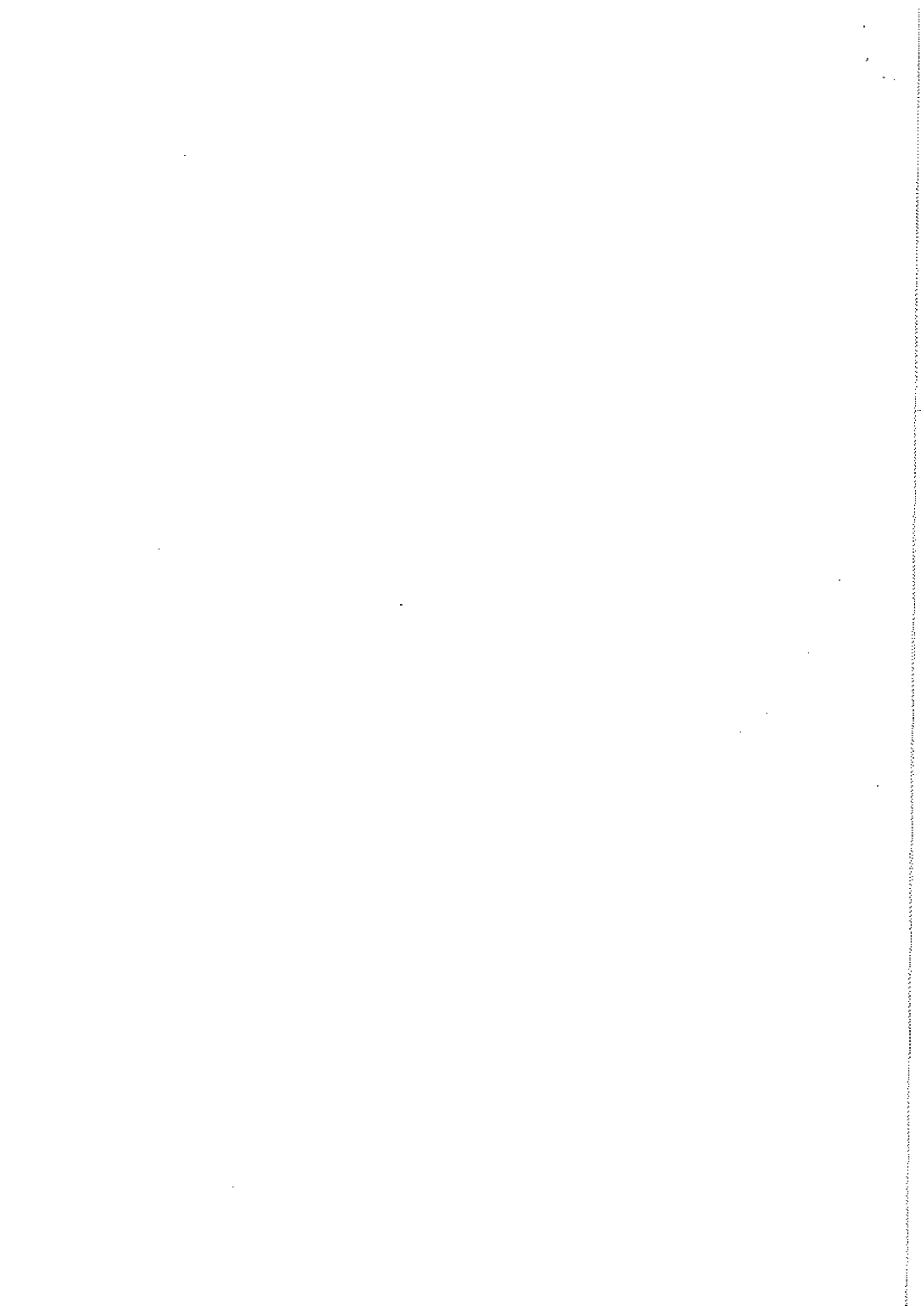
Carte 39 : Enjeux faunistiques sur la ZIP



Carte 76 : impacts du projet sur les chiroptères







3) ANNEXES : Documents antérieurs à l'étude d'impact excluant Oradour des zones d'implantation d'un parc éolien

Annexe 1 : Projet de 2010 abandonné –

Extrait Bulletin d'information de la commune d'Oradour « La Rouchère Juillet 2010 »

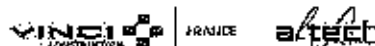
Plan éolien

Depuis quelques mois, la société VINCI Construction France a initié auprès des communes de Oradour/Lupsault/Les Gours une réflexion concernant le développement d'un projet éolien. Entre 5 et 8 années sont nécessaires pour voir aboutir ce type de projet particulièrement long et complexe.

Suite à l'accord de principe accordé entre autre par le conseil municipal d'Oradour à la fin de l'année 2009, la société VINCI Construction France a lancé avec le bureau d'études environnementales indépendant Attech une étude de pré-faisabilité. Parmi les nombreux éléments pris en compte dans cette étude, nous pouvons entre autres citer :

- La protection des habitations (distance minimale de 700m)
- Les enjeux environnementaux
- Les enjeux paysagers et patrimoniaux
- Les servitudes d'utilité publique
- Le potentiel de vent
- ...

Les conclusions de cette pré-étude ont été présentées aux trois conseils municipaux le 24



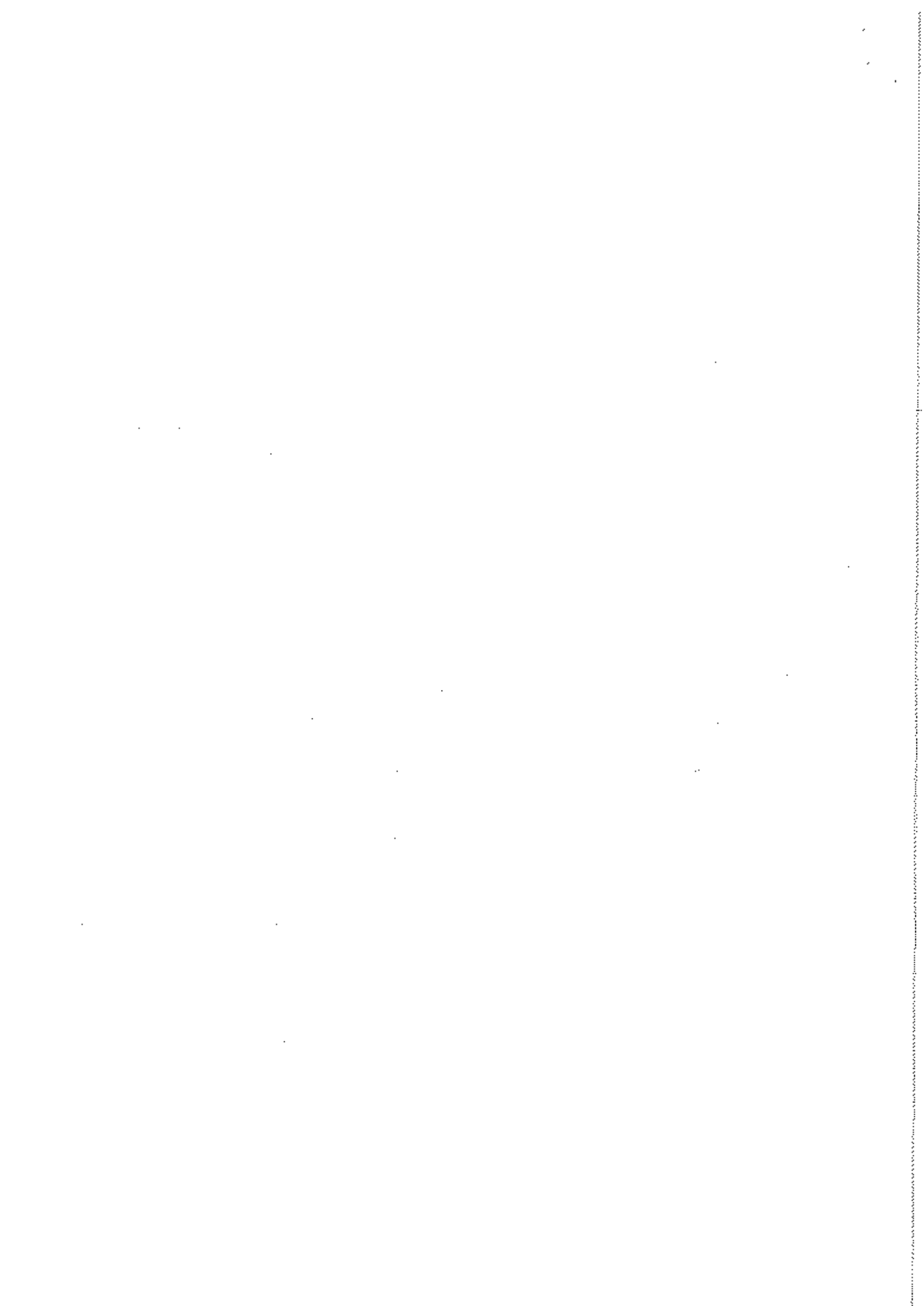
Même emplacement que le futur projet présenté ci-dessus

Extrait Bulletin La Rouchère Juillet 2013 – La raison de l'abandon du projet 2010

Paragraphe dans le journal de la Mairie "La Rouchère" de février 2013" :

Le projet éolien, initialement situé sur les communes de Oradour, Lupsault, et Les Gours se poursuit. Le mât de mesures haubané de 50m de hauteur installé le 11 février 2011 au lieu-dit « Les Chlons » a été enlevé le 23 Janvier 2013. Les données de vent récoltées durant cette période permettront de calculer la future production électrique du parc éolien. Les études paysagère et environnementale se poursuivent également. Cependant la sortie du Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes le 29 Septembre 2012 a amené le porteur de projet VINCI Construction France à redéfinir l'implantation du projet.

En effet, le SRE a pour vocation d'identifier la contribution du Poitou-Charentes à l'effort national en matière d'énergie renouvelable d'origine éolienne terrestre. Elaboré par la Préfecture du Poitou-Charentes et le Conseil Régional, il identifie les communes favorables à l'éolien : **Oradour ne fait pas partie de ces communes favorables, en raison notamment de la présence de zones de protection de la Outarde Canepetière...** ».



285 8


Annexe 2 : Exclusion d'Oradour du schéma régional du Poitou Charente

Délimitations territoriales du schéma éoliens de Poitou Charente : Exclusion d'Oradour 16140 !

Oradour 16140 n'est pas dans la liste

à l'arrêté N° 212 / SDAR / 2012 en date du 28 septembre 2012
 portant approbation du schéma régional éolien
 de Poitou-Charentes

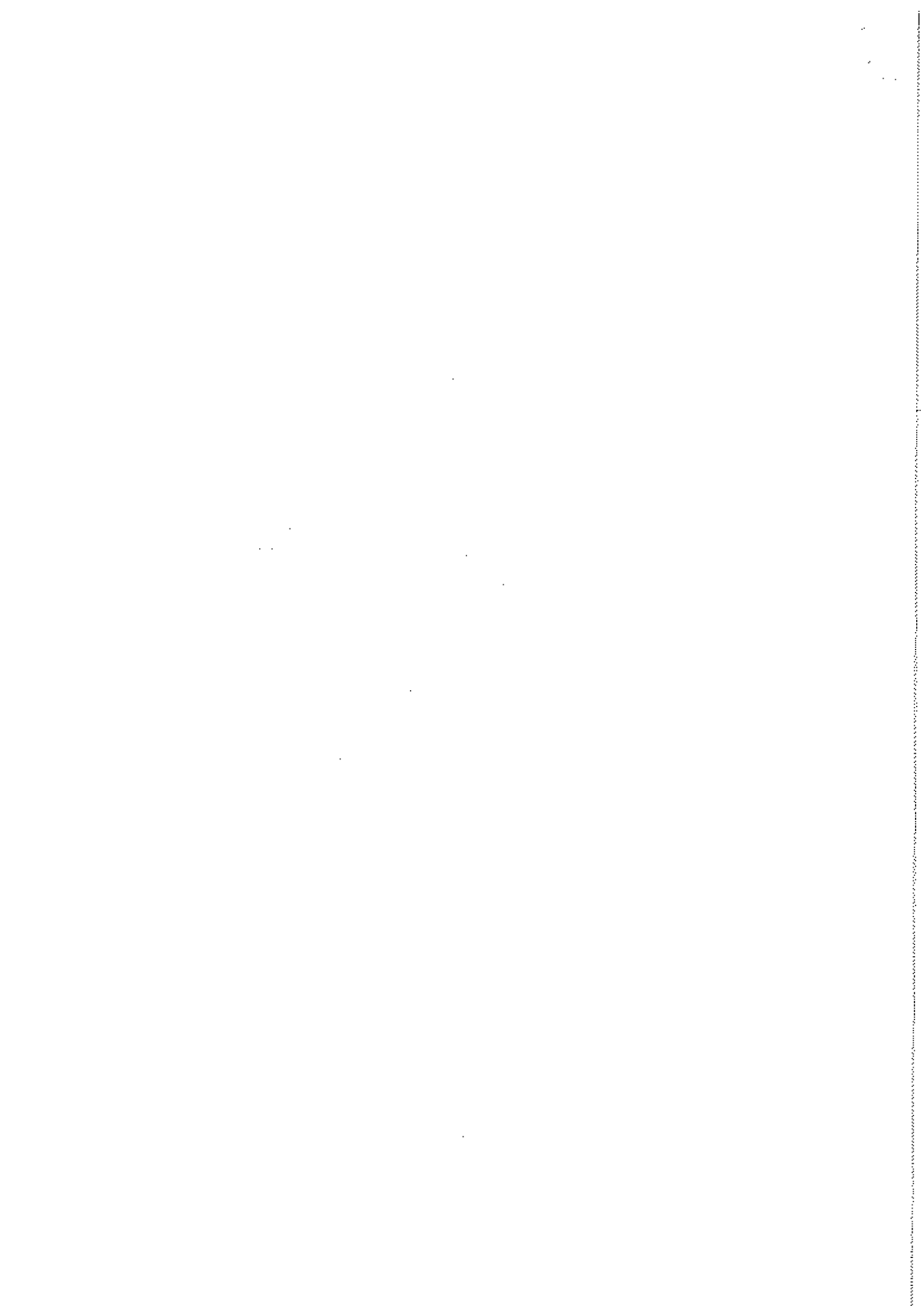
Liste des communes qui constituent
 les délimitations territoriales du
 schéma régional éolien
 du
 Poitou-Charentes

Département de la Charente

16001	ABZAC
16002	LES ADJOTS
16004	AIGNES-ET-MUYPERROUX
16007	ALLOUE
16009	AMBERNAC
16010	AMBLEVILLE
16011	ANAIS
16012	ANGEAC-CHAMPAGNE
16014	ANSEDUC
16016	ANSAC-SUR-VIENNE
16017	ANVILLE
16018	ARS
16019	ASNIERES-SUR-NOUERE
16021	AUREVILLE
16024	AUSSAC-VADALLE
16025	BAGNES-SAINTE-RADEGONDE
16027	BARBEZIERES
16028	BARBEZIEUX-SAINTHILAIRE
16029	BARCENAC
16030	BARRET
16031	BARRIS
16032	BASSAC
16034	BAZAC
16035	BEAULIEU-SUR-SOINETTE
16036	BECHERESSE
16037	BELLOU
16038	BENEST
16039	BERNAC
16040	BERNEUIL
16041	BESSAC
16045	BIRAC
16046	BLANZAC-PORCHERESSE
16048	BOISPRETEAU
16049	BONNES
16050	BONNELLE
16051	BONNEVILLE
16052	BORS(CANTON DE MONTMOREAU-SAINT-CYRARD)
16053	BORS(CANTON DE BAGNES-SAINTE-RADEGONDE)
16054	LE BOUCHAGE
16056	BOUEX
16057	BOUYEVILLE
16058	BOUITERS-SAIN-TROJAN
16060	BRIVILLE
16062	BRIE-SOUS-BARBEZIEUX
16063	BRIE-SOUS-CHALAS

16085	CHASSENEUIL-SUR-HONNEURE
16086	CHASSENON
16087	CHASSIECO
16088	CHASSORS
16090	CHATBAUNIEUX-SUR-CHARENTE
16091	CHATIGNAC
16092	CHAVENAT
16093	CHAZELLES
16095	CHENDY
16096	CHERVES-CHATELARS
16097	CHERVES-RICHEMONT
16098	LA CHEVRERIE
16099	CHILLAC
16100	CHIRAC
16101	CLAK
16103	COBIERS
16105	CONDEON
16106	CONTOLENS
16107	COULGENS
16109	COURBILLAC
16110	COURCOMBE
16111	COURGEAC
16112	COURLAC
16114	COUTURE
16115	CRESSAC-SAINTE-GENIS
16116	CRETEUIL-LA-MAGDELEINE
16117	CURAC
16118	DEVIAT
16119	SIGNAC
16120	DIRAC
16121	DOUZAT
16123	ECHALLAT
16125	EPENEDE
16126	BRVILLE
16130	LES ESPARDS
16131	ESSE
16132	ETAGNAC
16133	ETRIAC
16134	EXIDEUIL
16136	LA FAYE
16137	FELILLAGE
16138	FLEIRAC
16141	FONTENILLE
16142	LA FORET-DE-FESSE
16143	FLOUQUEBRUNE

Pas Oradour !



095 3
[Signature]

Annexe 3 : Situation des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) limitrophe à Oradour - Chillé :

ZNIEFF

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

CHARENTE MARITIME, CHARENTE



Echelle au 1/25 000

PLAINES DE NERE A GOURVILLE

Carte n° 12 / 13

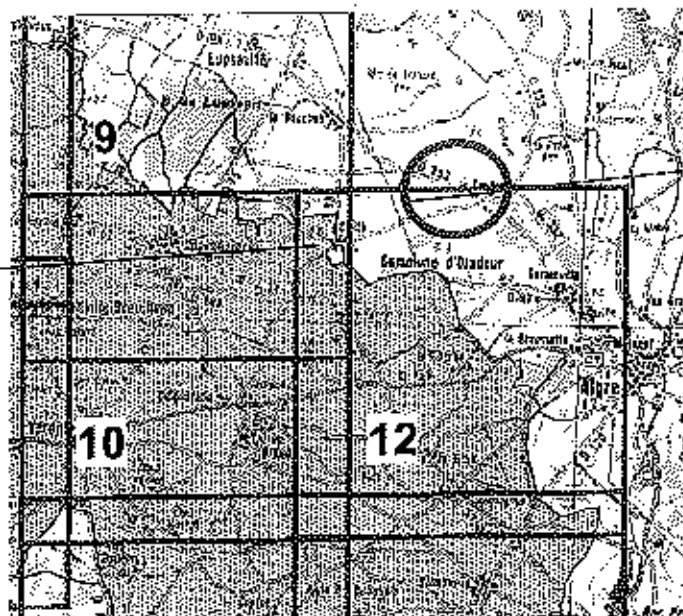
Type de zone : 2

Surface (ha) : 17 549,56

N° ZNIEFF : 6463 0000

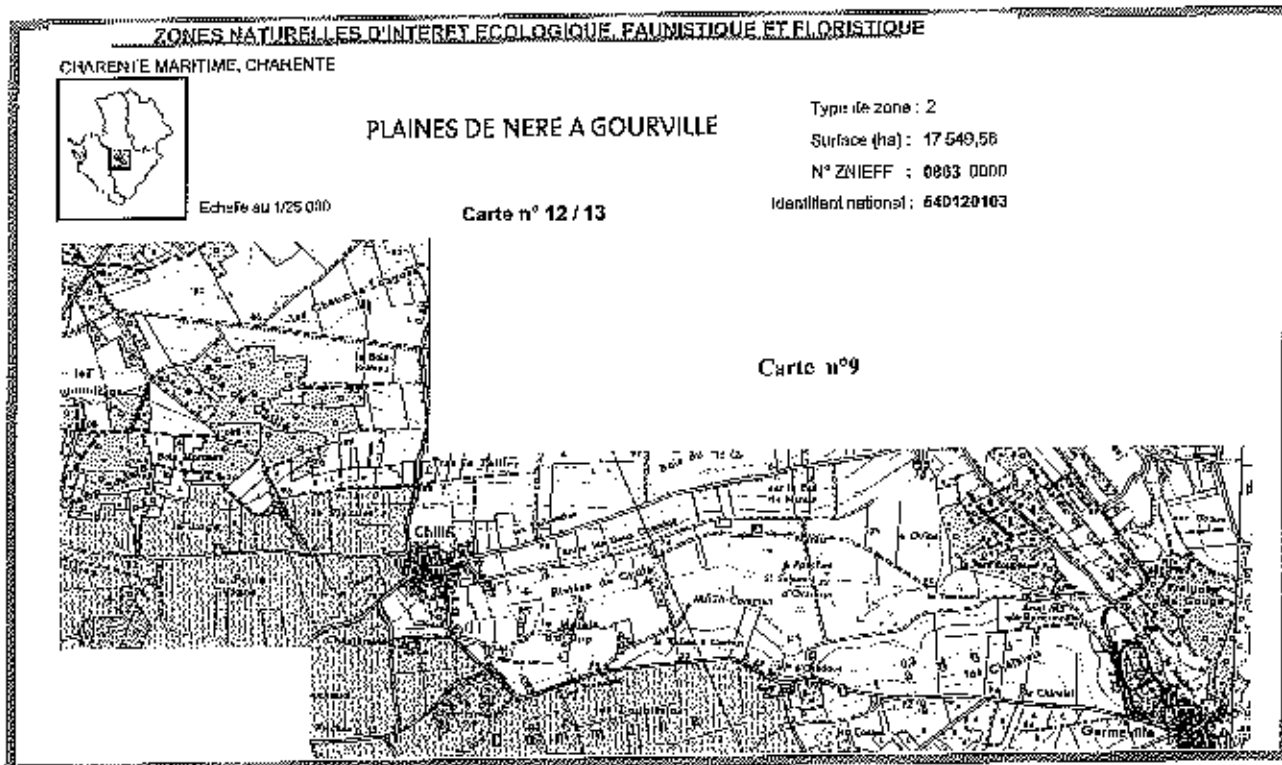
Identifiant national : 549120103

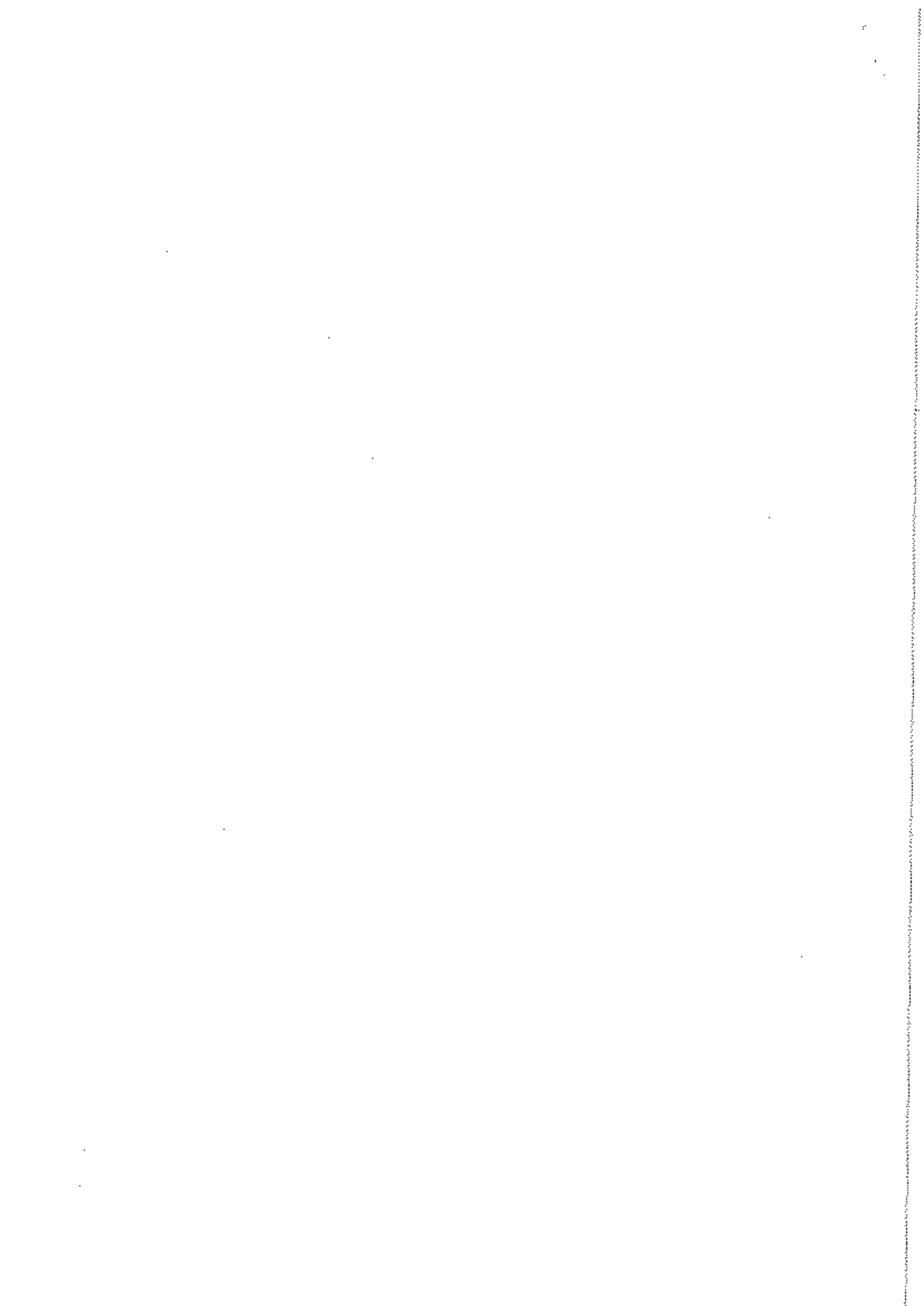
ZNIEFF
lieux-dit de la commune d'Oradour en bordure de la ZNIEFF



ZONE de protection solennes à Oradour (voir ci-dessous pour plus de précision)

Carte détaillée n° 9 et 12 ZNIEFF « Plaines de Nere à Gourville »

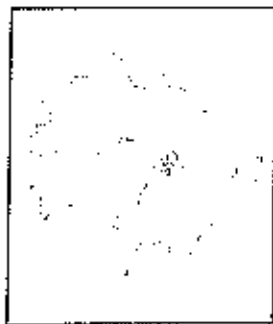




Annexe 4 : Extrait « Documents d'objectif « Plaine de Barbezrière à Gourville – Site Natura 2000 » et sauvegarde d'espèces rares

Extrait doc du 20 mars 2009 : Chillé en bordure de ZPS

ZPS de Barbezrières à Gourville : 8108 ha, 9 communes

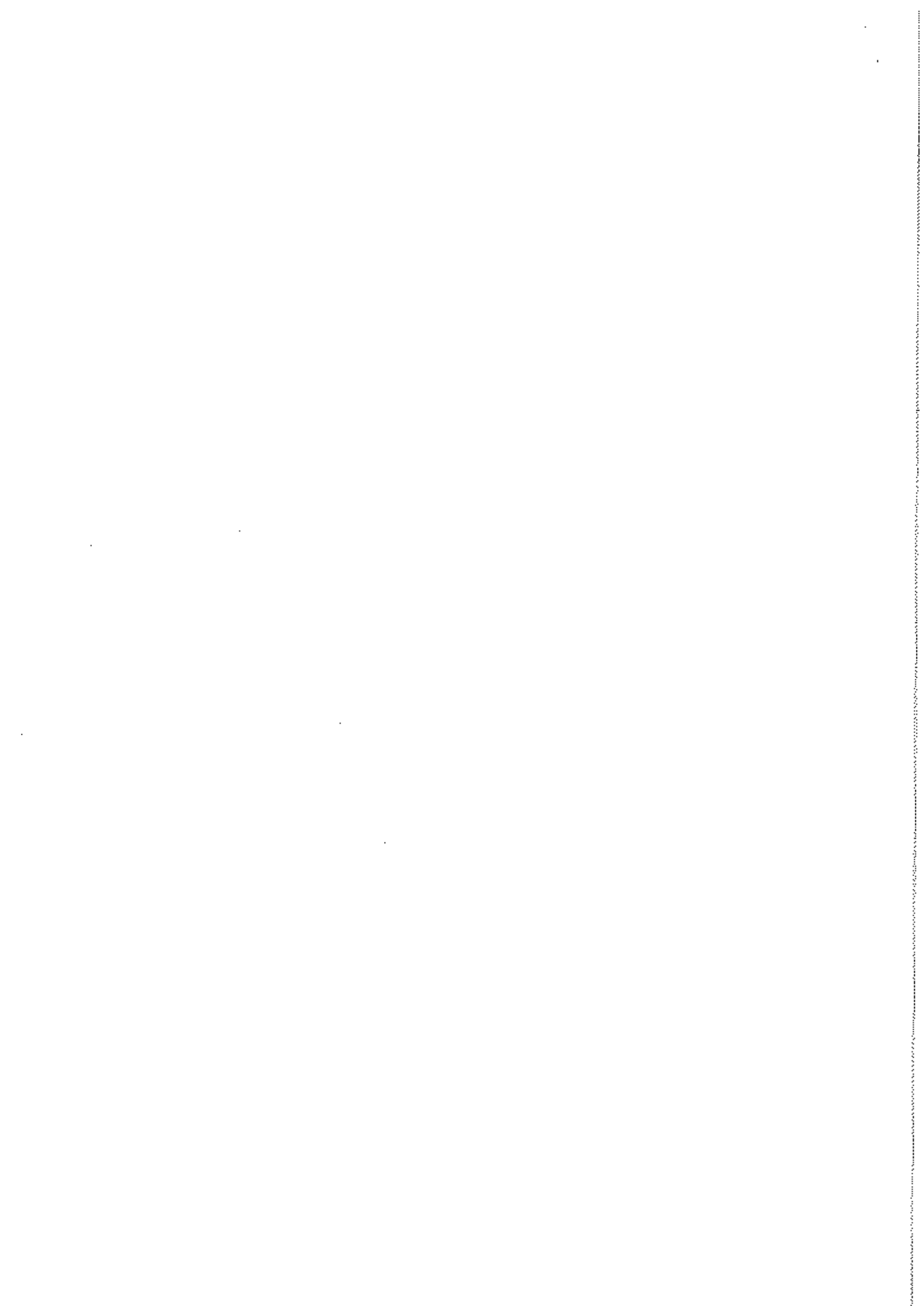


W Limite de département

Zona de Protecção Especial

- Plaine de Niza à Breston
- Plaine de Barbezrières à Gourville

EB5 28
19/02/2019



Extrait documents Natura 2000

Rappel sur les sites et les enjeux

- Zones de reproduction et de rassemblement de l'outarde canepetière et des espèces de plaine ouverte, dont l'Écorché grand, le Busard 38-côté ou le Busard Saint-Martin.
- Le jeu principal réside dans les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats. Au total, 130 espèces d'oiseaux dont 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur les deux sites. Le maintien des espèces passe par le maintien et une gestion favorable des habitats de ces oiseaux, dont les prairies, les luzernières, les jachères, les haies et les cheunnes.

20 mars 2008

Fédération locale de chasse
Natura 2000

Cinq objectifs de conservation

- Créer et/ou gérer les milieux herbacés (prairies, jachères, luzernières) favorables aux oiseaux de plaine pour enrayer le déclin des effectifs.
- Garantir la présence d'une mosaïque de milieux.
- Créer et/ou gérer les corridors écologiques (haies, cheunnes, bandes enherbées) pouvant servir de zones d'alimentation, de nidification et de refuge.
- Conserver des arbres isolés et des petits boisements pouvant servir de zones de nidification, d'observation et de refuges.
- Suivre les projets et aménagements d'infrastructures pouvant perturber ou provoquer des mortalités directes d'oiseaux de plaine.

**NATURA 2000 Zones de Protection Spéciale
« Plaines de Barbezères à Gourville » et « Plaines de Néré à Bresdon »
Réunion de groupe de travail du 16 décembre 2008**

Des questions ont été posées sur les projets d'implantations d'éoliennes. Que ce soit en Charente ou en Charente-Maritime, une charte départementale pour l'implantation d'éolienne a été signée par les Conseils généraux. Dans les zones de protection spéciale, dont font parties les deux sites Natura 2000, l'implantation d'éolienne est interdite (principe de précaution).

Fiche milieu spécifique pour Barbezères-Gourville : Cours d'eau, berges et boisements rivulaires

ENGAGEMENTS

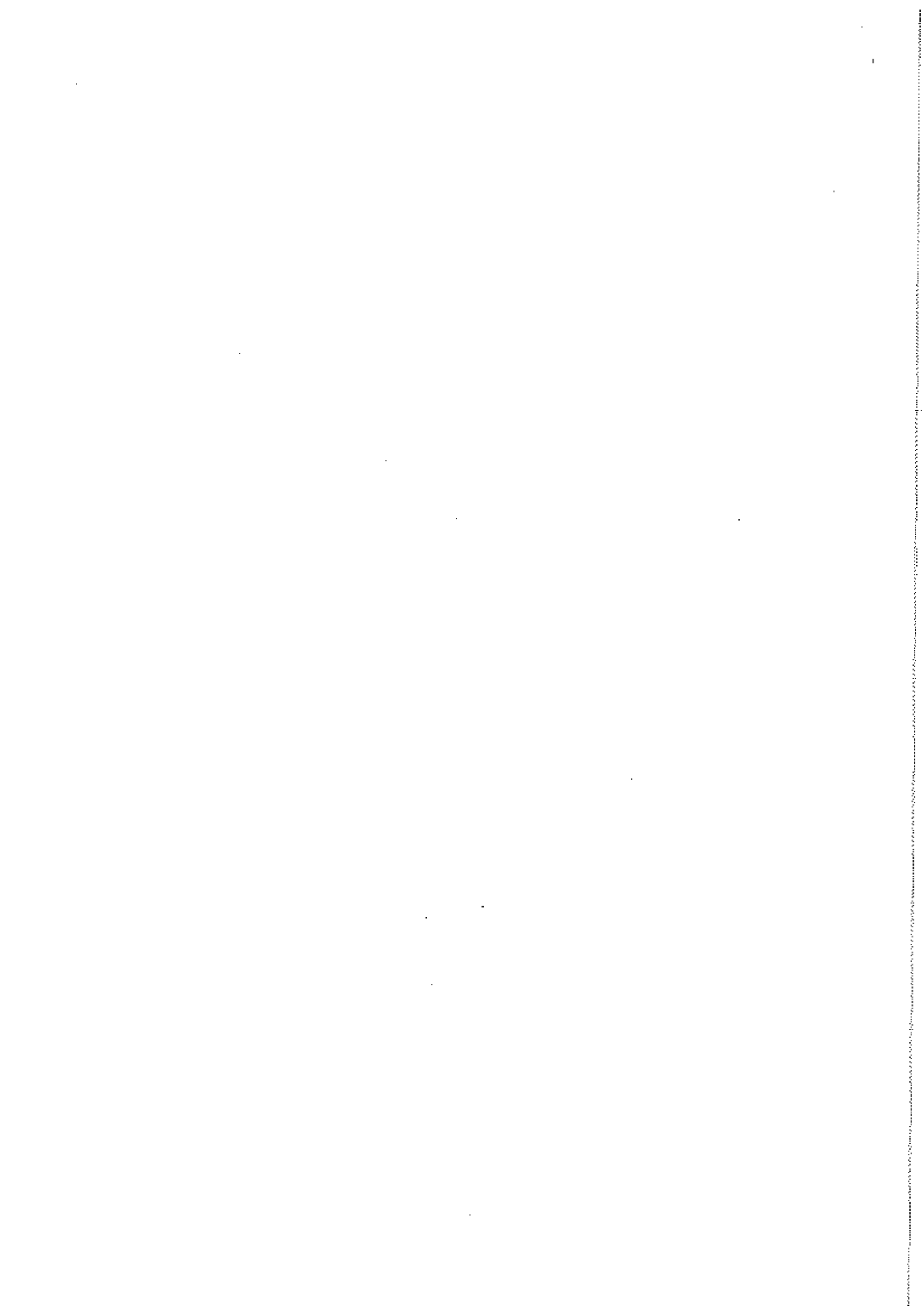
- 1- Maintenir la végétation des rives (absence de coupe destruction) et intervenir en entretien mécanique ou manuel entre août et février. On entend par destruction le fait d'arracher, détruire chimiquement ou mécaniquement les ripiphytes
- 2- Maintenir et favoriser les essences autochtones et efficaces pour la stabilité des berges (aulnes gutturalis, frênes corymbosus, saules).
- 3- Maintenir les saules des berges coupés sur les berges.
- 4- Ne pas réaliser d'aménagements (plan d'eau, bâtiments, ...) sur la parcelle.
- 5- A régal des interventions sélectives et raisonnées favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire : préserver ces zones refuges, s'il y en a, en maintenant localement une végétation rivulaire peu entretenue, conserver des arbres isolés, des bosquets, des arbres morts ainsi que des parterres et le long des berges.

RECOMMANDATIONS

- 1- Une mise en défens contre le pâturage des berges arborescentes au troupeau est recommandée. Des abreuvoirs dans les milieux pâturés peuvent être installés.
- 2- Favoriser la lutte contre les ragondins qui contribuent à l'entretien des berges.

20 mars 2008
Présentation au projet de charte
Natura 2000

EB5 8
20



21
JANNET

Extrait Comité de Pilotage Natura 2006 – conclusion sur les inventaires biologiques

II. Conclusion sur les inventaires biologiques

Les inventaires biologiques concernant les populations d'oiseaux nicheurs et hivernants montrent que 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur la ZPS de Néré à Bresson et 13 sur la ZPS de Balazézac-Courville. Les oiseaux d'origine continentale et d'origine méditerranéenne sont assez rares en comparaison d'autres sites de plaine cultivée. Pour l'ensemble, ce résultat avait déjà été signalé lors de l'enquête nationale 2004. La ZPS de Néré à Bresson accueille 57% de l'effectif d'individus de la Caille, Martinet et de la Fauvette à Courville, 37% de l'effectif de la Chouette. Sur la ZPS de Néré à Bresson, l'isolement spatial présente en effet une certaine diversité, liée à la présence de systèmes de production variés : élevage laitier, bovin viande, grandes cultures, vignes.

Pour le Buisson ordonné, la ZPS de Néré à Bresson se caractérise par un fort intérêt pour la préservation de l'espèce tant en matière de reproduction qu'en matière de niche végétale. La ZPS de Balazézac-Courville, avec 9 couples nicheurs, constitue probablement l'un des secteurs de plaines où la diversité en sites de nidification est la plus élevée en France. Pour les autres espèces nicheuses, la présence de plusieurs couples de Pipit rousseline et ce dernier est le site de la diversité des oiseaux nicheurs (vaine, faie...) trouve l'intérêt majeur de ces ZPS pour la reproduction de l'ensemble du cortège avifaunistique des plaines cultivées. La forte occupation de Hautes herbes dans les villages et villages, de zones qui favorisent la présence à la fois des sites de nidification sans doute en nombre (ovins) mais également des ressources alimentaires liées à ces sites (herbes, juncos, verges).

Les tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire sur ces 2 ZPS sont relativement calmes, faute de suivi régulier. Les seuls résultats chiffrés proviennent des enquêtes sur l'Occident européenne : le fort déclin de cette espèce (- 20 % depuis 2003) et le fort net recul des effectifs de Perdrix grise, ainsi qu'au contraire les des groupes de travail, montrent une dégradation des conditions d'habitat de l'ensemble sur ces ZPS, tant pour les sites de reproduction que d'hivernage.

COMITÉ LOCAL DE PILOTAGE NATURA 2000
PLAINES DE BARBEZIERES A GOURVILLE
PLAINES DE NERE A BRESSON

REUNION DU 4 mai 2006

- 3 -

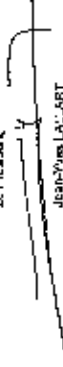
M. BOUQUARD présente ces 200 dossiers pour l'ensemble de la région sud-ouest, notamment à Néré et à Bresson. Le plan local d'urbanisme prévoit 21 % d'énergie renouvelable contre 13 % actuellement. Le CREEN a déjà une politique de soutien à l'agriculture, notamment sur les nuisances agricoles.

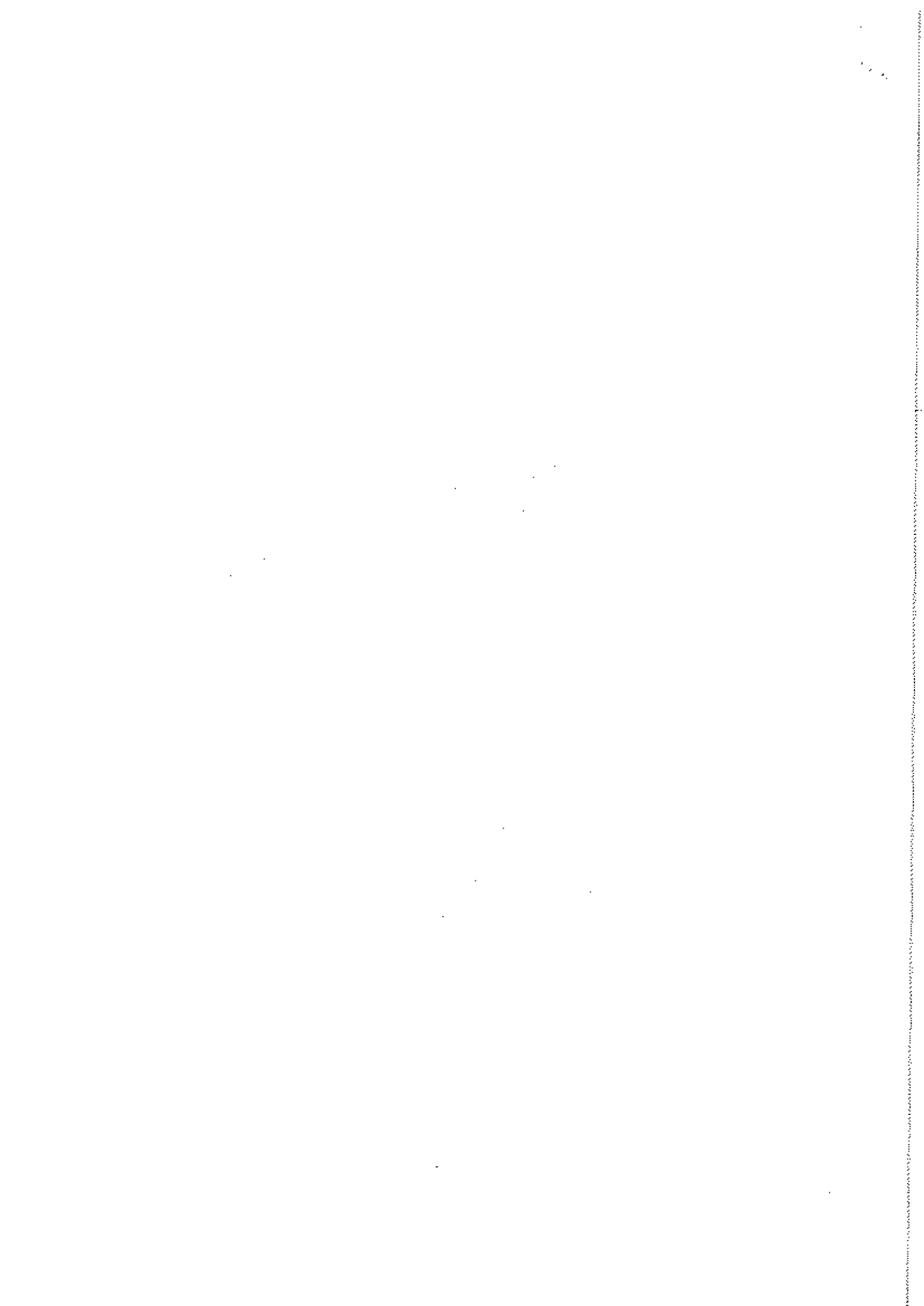
M. le président constate ces propos en précisant que la préférence a été mise sur la ZPS de Néré à Bresson, qui est la plus grande. Il a été demandé de faire un inventaire de la faune et de la flore de la ZPS de Balazézac-Courville et de la ZPS de Néré à Bresson. Les autorisations d'implantation sont délivrées au cas par cas après avis de la commission nationale.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 15h15.

Le Président,

Jean-Pierre LAURENT





Extrait du « Plan de restauration nationale de l'outarde canepetière » (Tetraz L.1758)

RESUME

L'Outarde canepetière est classée comme espèce dont la conservation mérite une attention particulière. Elle fait partie des 7 espèces d'oiseaux les plus menacées de France. Son statut actuel recouvre des réalités variables selon les zones.

Tableau 4 : projets de ZPS en Poitou-Charentes (2001)

Département	Propositions	Surface totale
Deux-Sèvres (79)	PC08 (21 250 ha) PC10 (12 240 ha) (reste du site en Vendée : 4 805 ha) PC11 (15 580 ha) Plateau Mellois (29 290 ha)	70 000 – 75 000 ha (72 360 ha)
Charente (16)	PC20 (9 530 ha) Plaines de Barbazzières à Gourville (8 100 ha)	17 000 – 20 000 ha (17 450 ha)

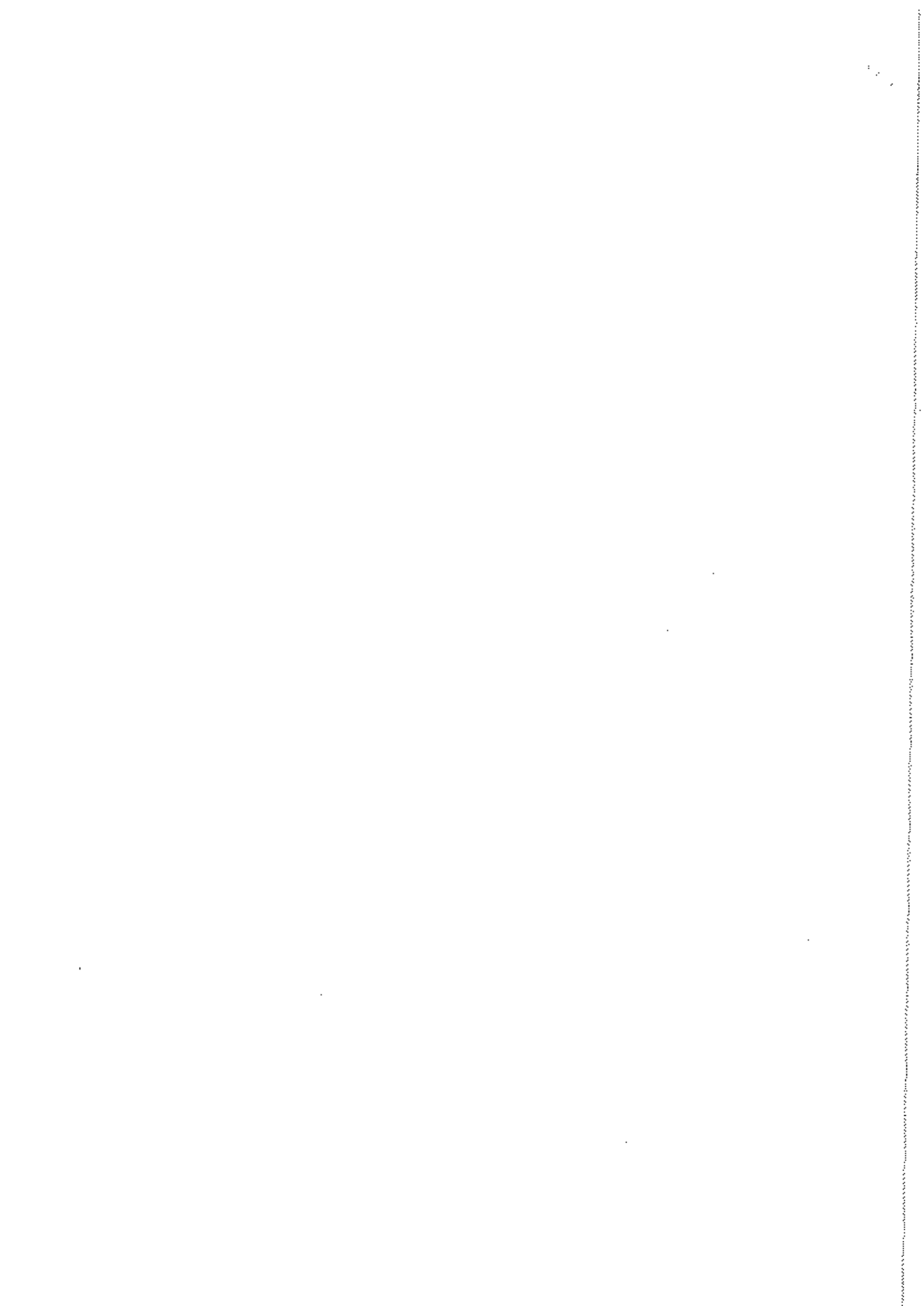
Plan de restauration national
de l'Outarde canepetière
Tetraz tetraz (L., 1758)

en France

2002 - 2006

Des simulations (sur le logiciel VOYTEX 8.0) ont été réalisées concernant les populations des plaines charentaises. Elles indiquent que la risque d'extinction immédiate (c'est à dire à l'échelle de moins de 10 ans) est nul pour l'ensemble des 7 populations étudiées dans le cadre du programme LIFE, et atteint même 25% pour deux des populations. Plus largement, le risque d'extinction de la population de la région Poitou-Charentes (LIFE Global) est également nul. Le risque des 25 programmes étudiés, le déficit en sous-sols produits atteignant chaque année la centaine...

ERS
22



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

obs 9
JPL

M/Mme LEWIS D.M.
habitant à : CHILLÉ, ROUTE D'AUGRE, 16140
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec une faune et une flore exceptionnelles à protéger et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m) : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourville, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « Le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à 21-2-19 le _____

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016. (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Obs 9


**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme LEWIS D.M.
habitant à : CHILLÉ, ROUTE D'ALGÈRE 16140.

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

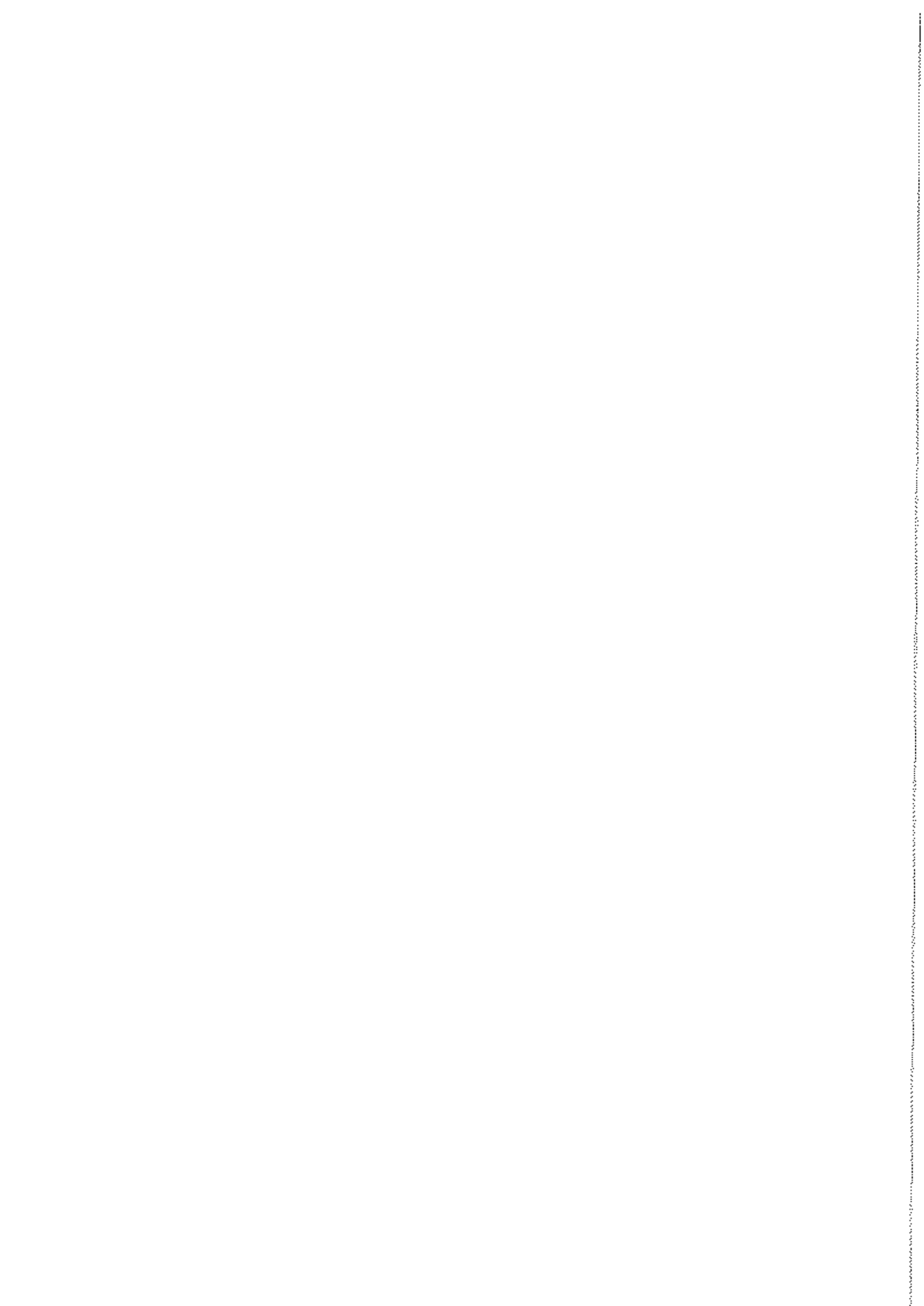
- comme Indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à 2-2-19 le _____

Signature :



Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



**Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

SRE AC

M/Mme <u>MAYOR ANTHONY</u>
habitant à : <u>RUE DE MOULIN DU COUDRET, CHILLÉ</u>
donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

- (*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !
- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
 - Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à CHILLÉ le 21/02/19

Signature : 

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme RICE SARAH
habitant à : IM PASSE DU Puits CHILLÉ 16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus :

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Chillé le 21/02/2019

Signature :

Sarah Rice

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour


La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fév 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016 (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.

Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)

Obs N


**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme Rice Sarah
habitant à : Impasse du Puits
Chillé 16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».

- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.

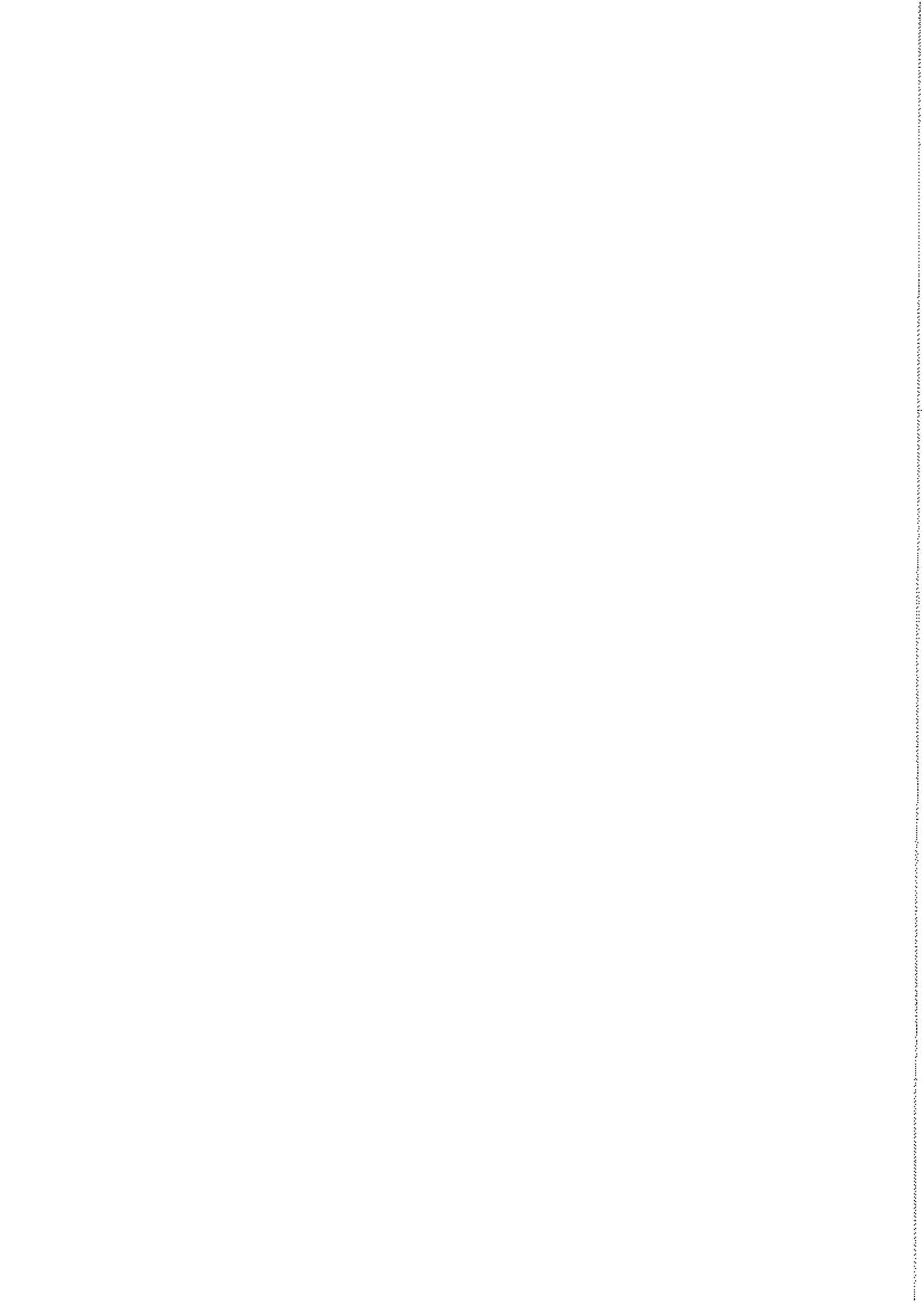
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.

- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Chillé le 21/02/2019

Signature : Sarah

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



Obs N° 12

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DURAND

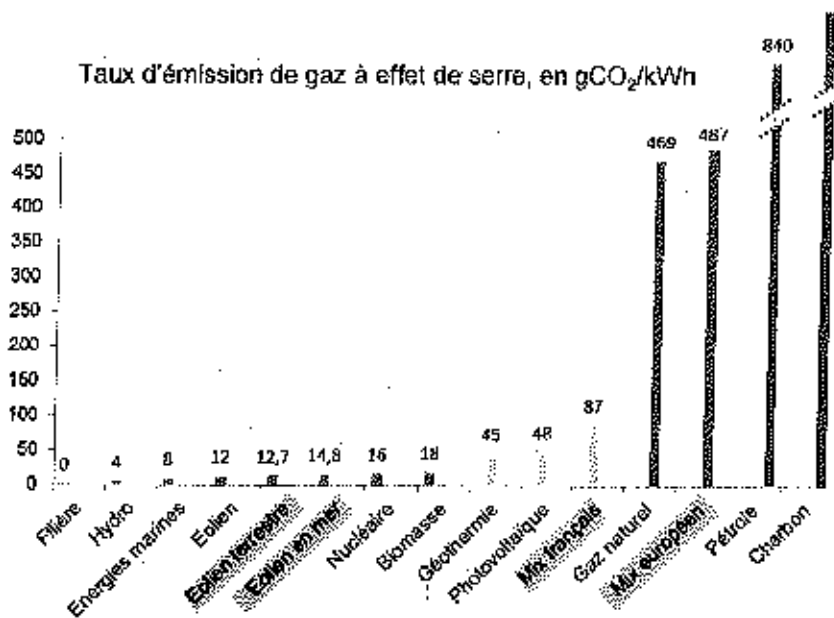
Prénom : Jean Louis

Résidant à : 2 Route de Pocéaux 16140 LUPSAULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



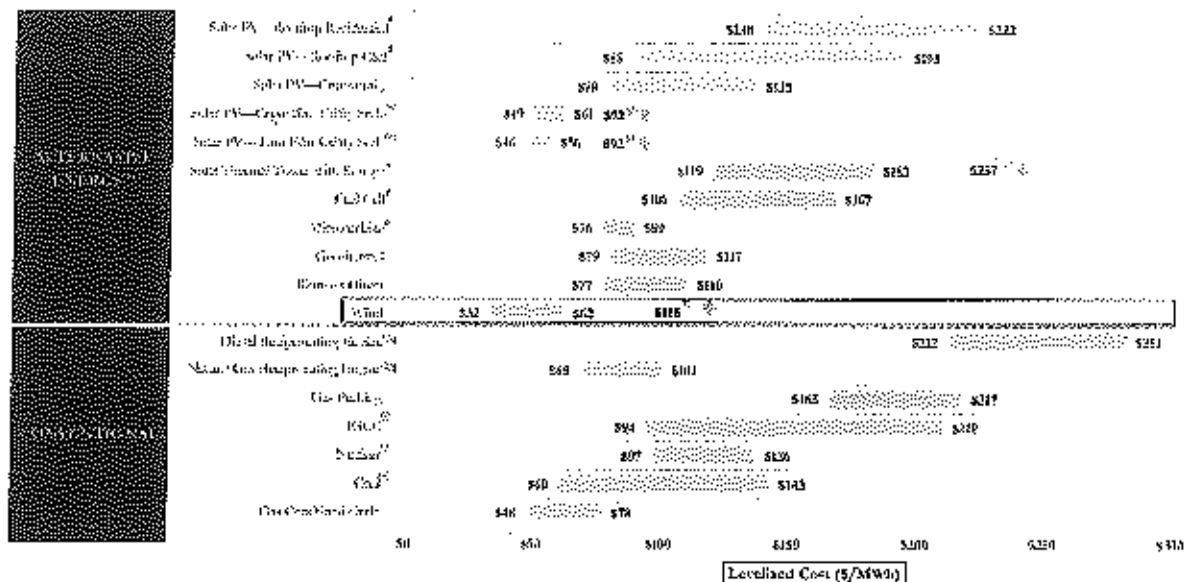
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Bourgnon le 04/02/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Bouchet', written over a horizontal line.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

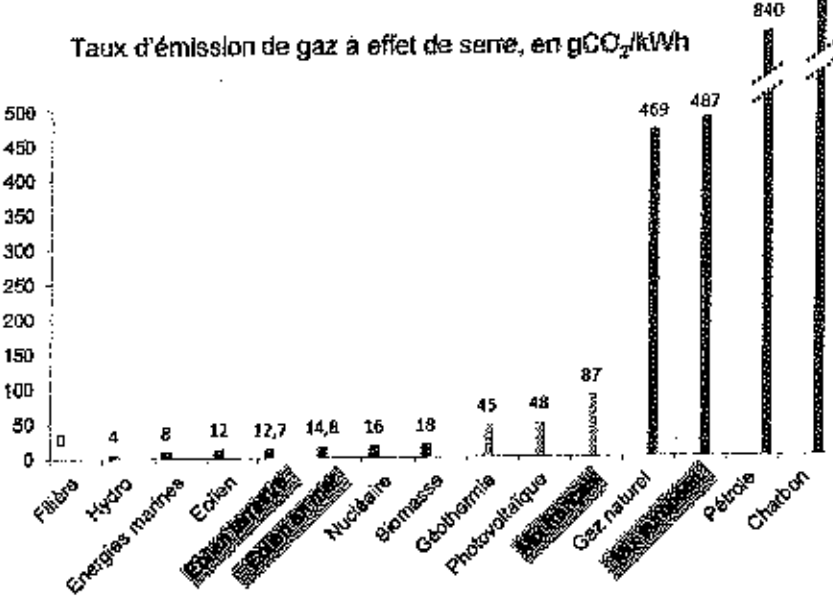
Nom : RAFFOUX
Prénom : Angélique
Résidant à : Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

l'écologie est un sujet qui me tient à cœur.

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

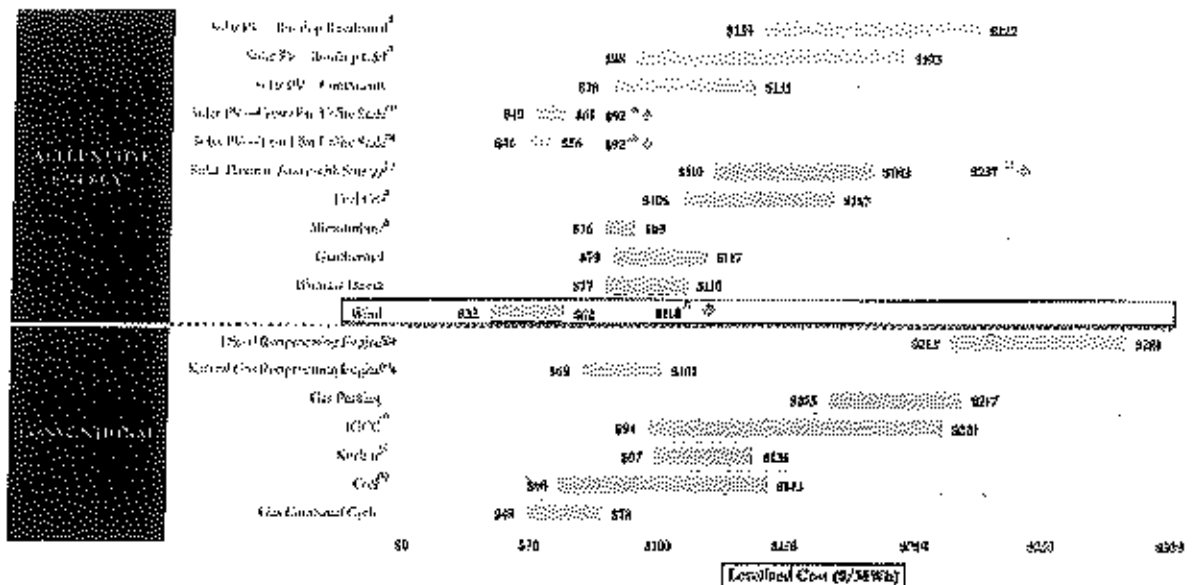
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

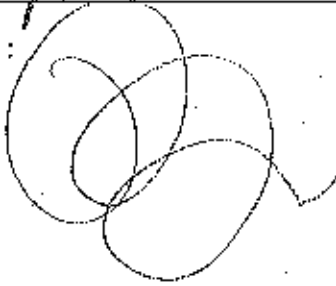
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à La Courbe le 26 Janvier 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a trailing flourish.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

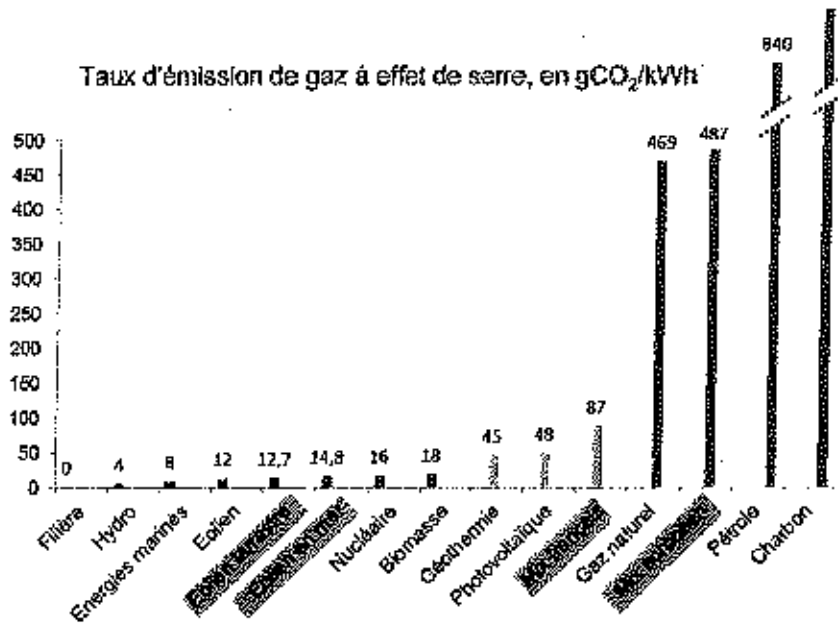
Nom : PHYRANIS
Prénom : Alexis
Résidant à : Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

L'écologie est une cause importante.

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



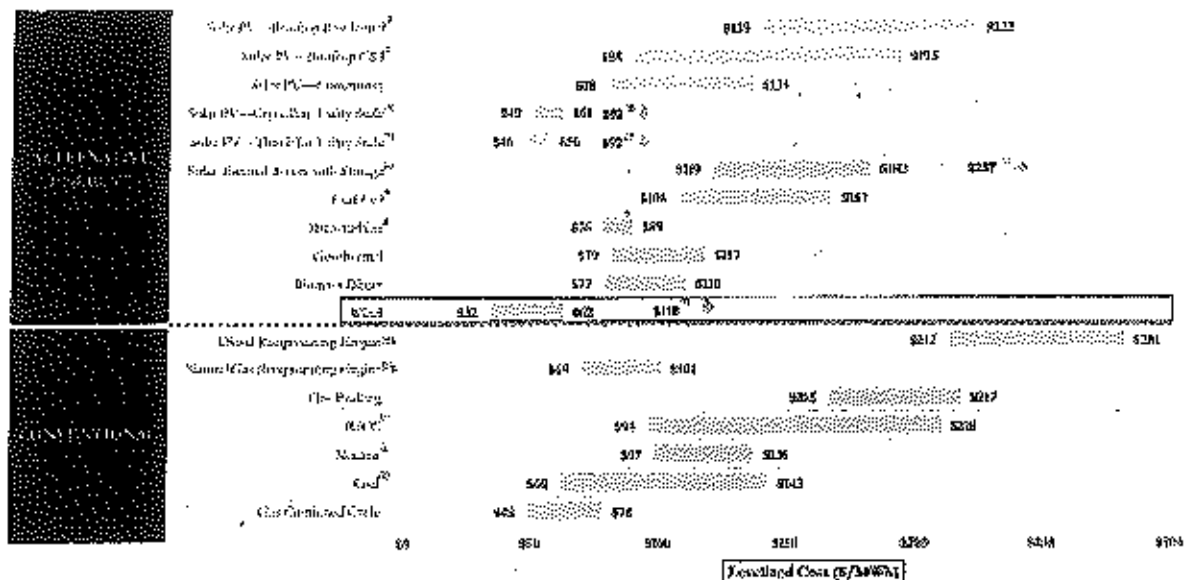
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les États d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lupseau Pt le 26 février 2013
Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature is highly cursive and difficult to decipher, but appears to start with a large 'M' or 'L'.

OBS 15
D

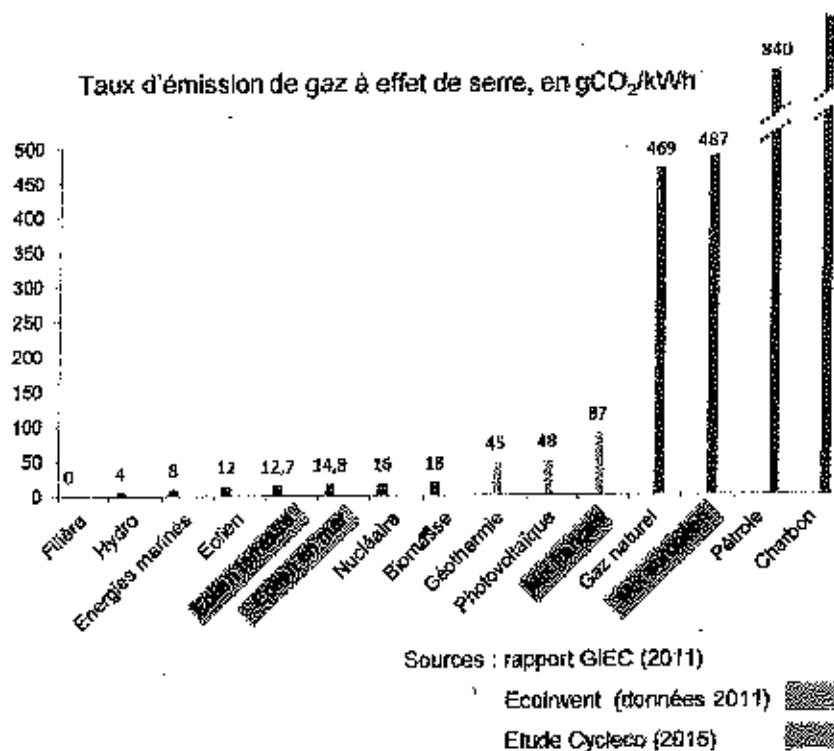
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Laysant
Prénom : Chérèse
Résidant à : Lupsault 16140

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

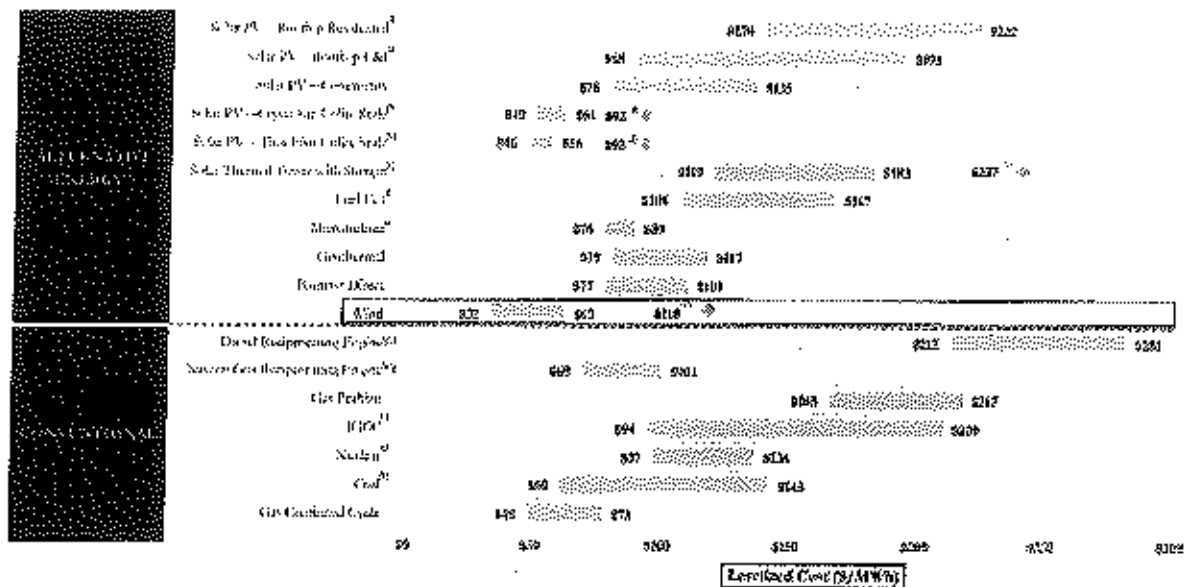
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France Indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

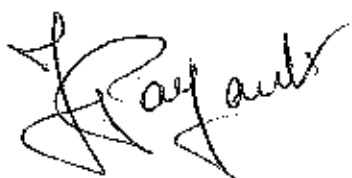
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Rayault le 26 Février 2019

Signature :



OBS 16
[Signature]

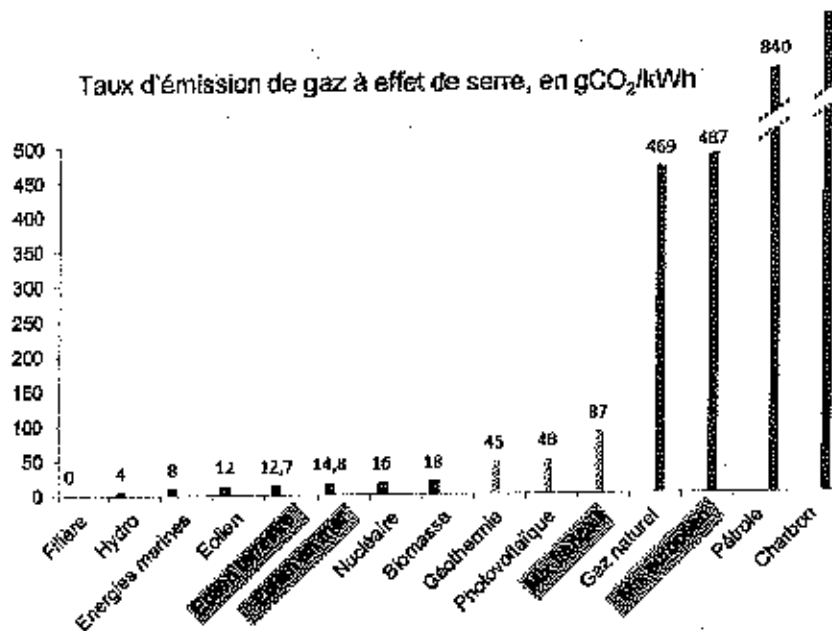
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : PAYANT
Prénom : JACQUES
Résidant à : LUPSULT 16140

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



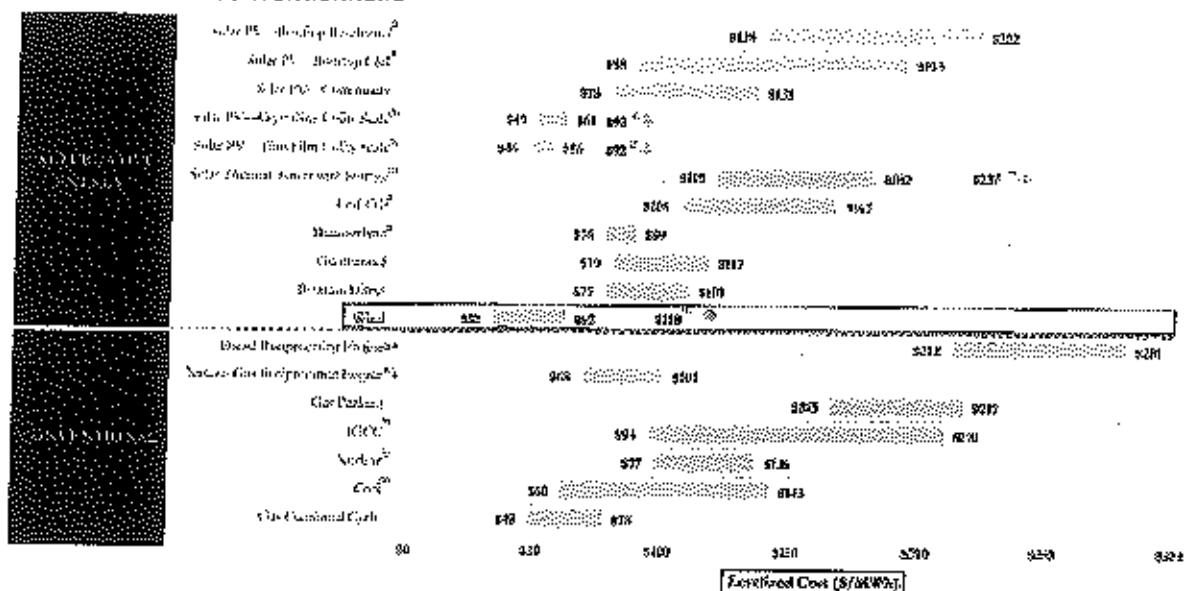
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

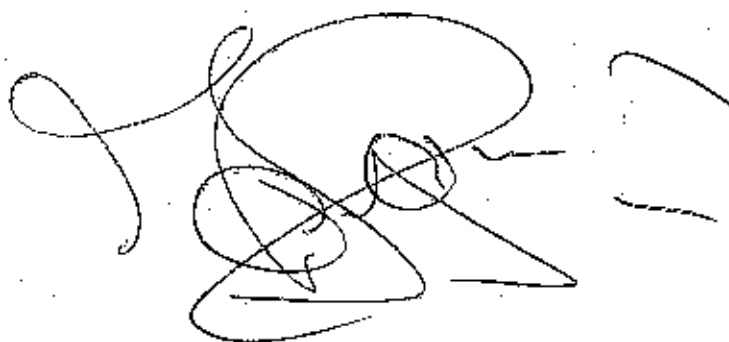
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Luçon le 20 février 2019

Signature :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

eps 17
[Signature]

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Durand

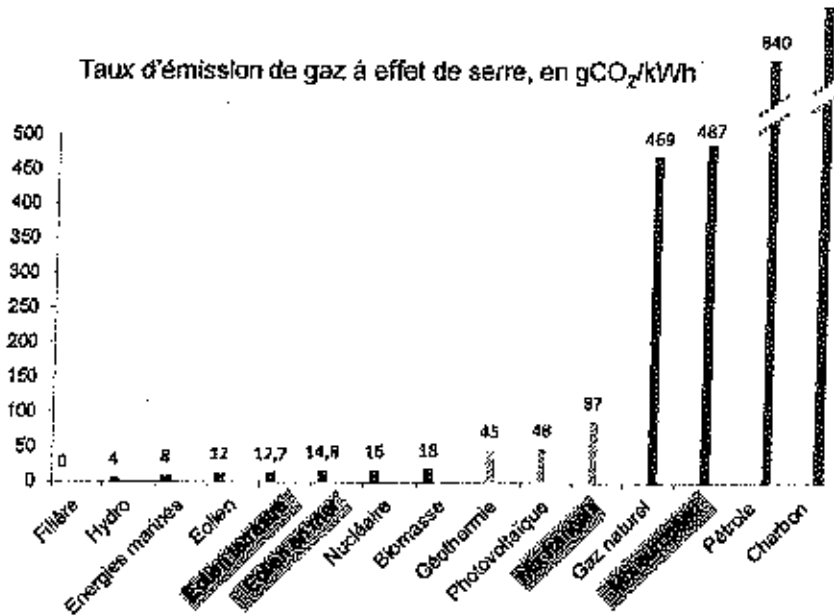
Prénom : Aurélien

Résidant à : Bouquet 16140 Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



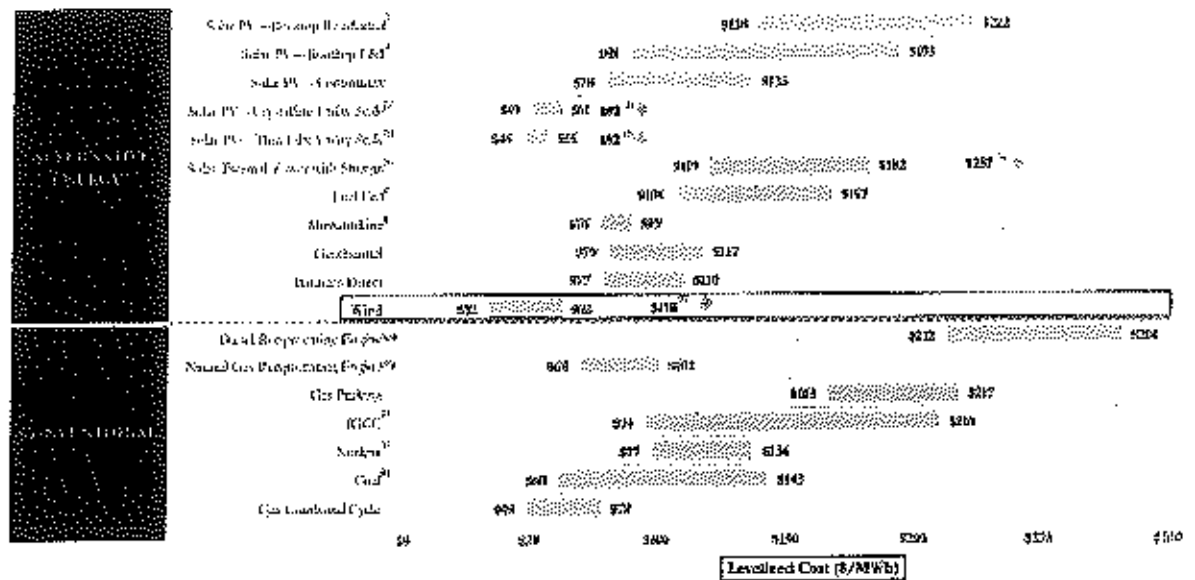
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsaut et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lusigneaupf le 04/03/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Vignaud', written over a horizontal line.

OBS FB

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme PRAT WILFRIED
habitant à :

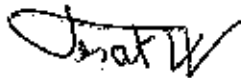
Les gours

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

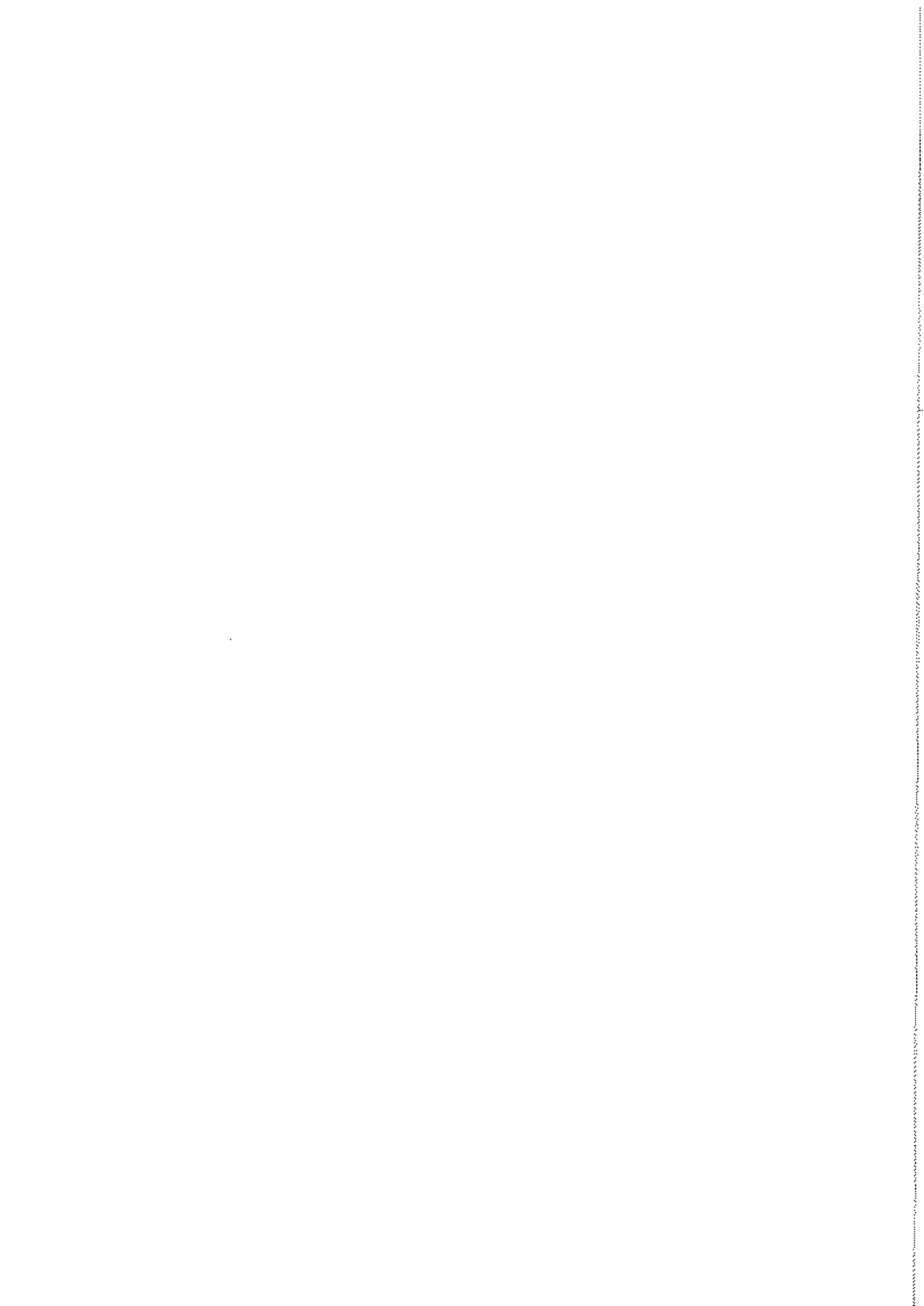
- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Les gours le 17-2-2019

Signature :



- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
- Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr



ORS 19

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DURAND

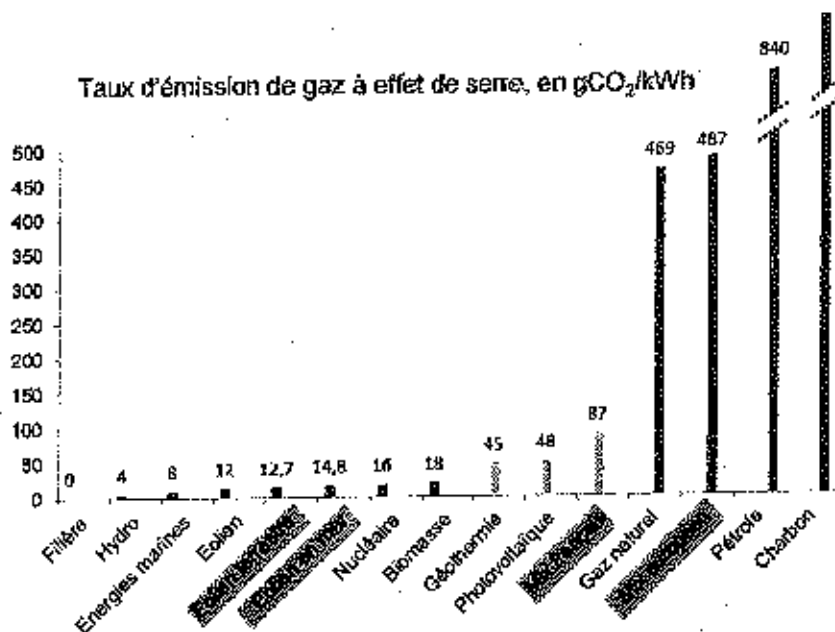
Prénom : PIERRE

Résidant à : Bouchet 1 Rue de Fontaine 16110 LUPSALT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à LUZEAULT le 25/09/2019

Signature :



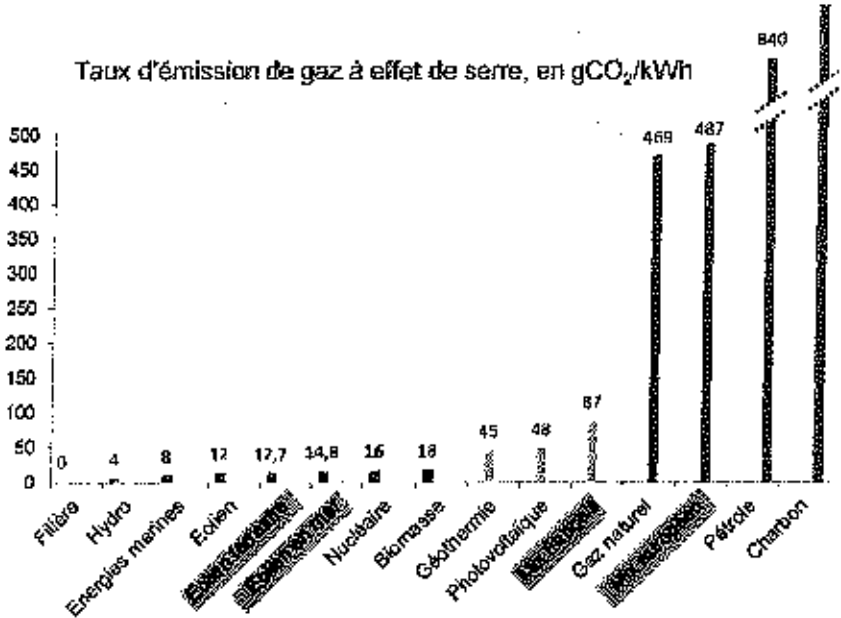
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : TOURNAINE
 Prénom : Phanlap
 Résidant à : Le Bouehet 16110 Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

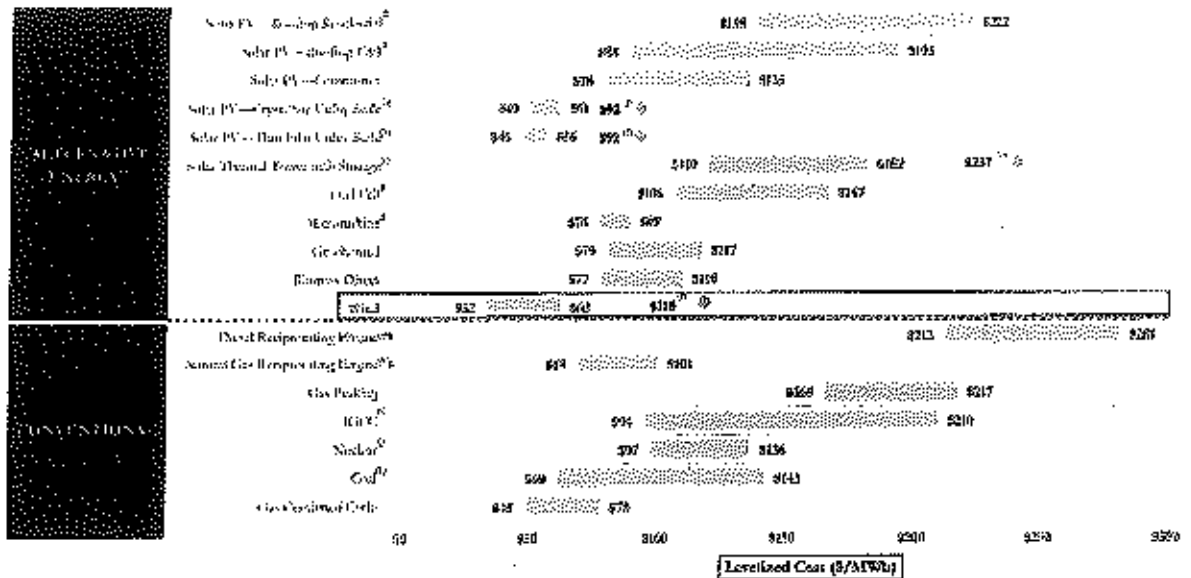
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
 Ecolivent (données 2011)
 Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Étude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'urgence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

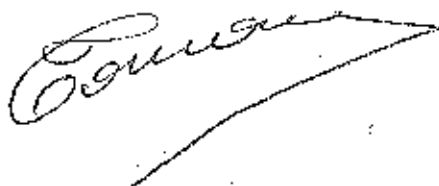
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Boucher le 19 / 02 / 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boucher', with a long horizontal stroke extending to the right.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DUBAARD GEDFILM

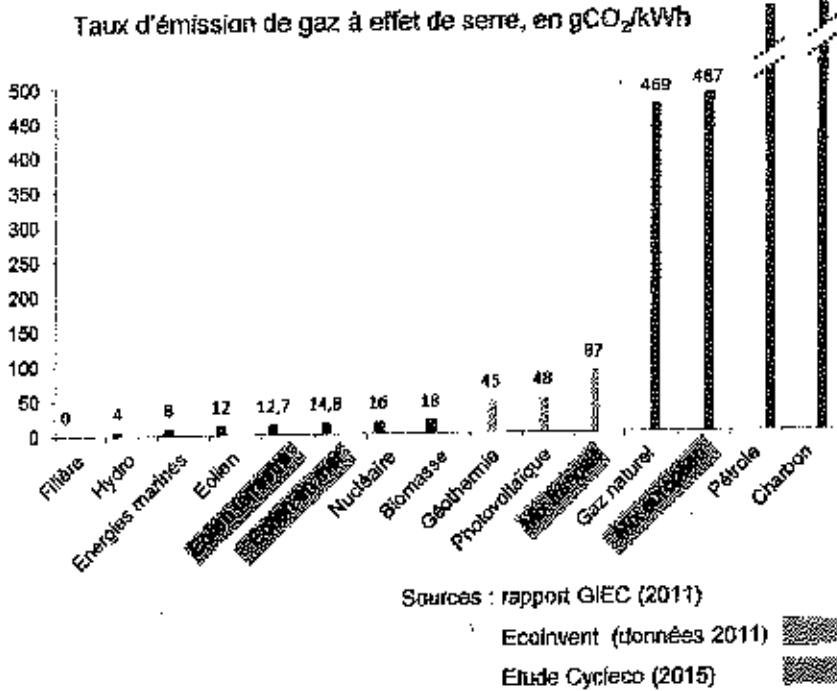
Prénom : Pierre CÉLINA

Résidant à : 1 rue de Fontaine - 16140 LUPSAULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

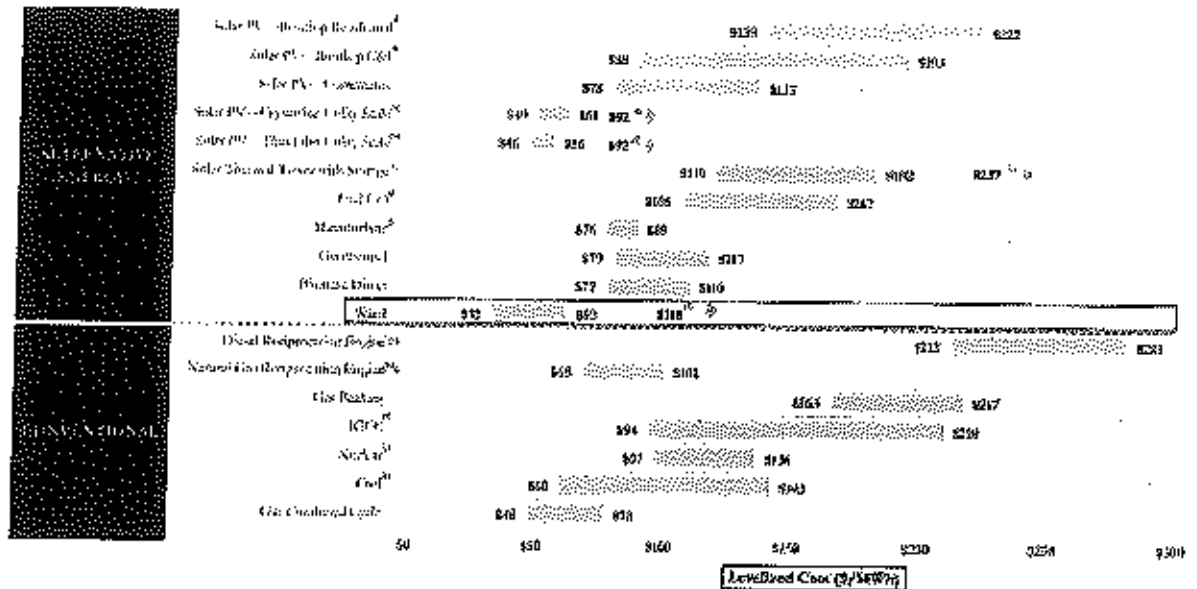
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Bourclès le 25/02/2018

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. G. L.' or similar, written in a cursive style.

DES 2/21
[Signature]

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BONNIN

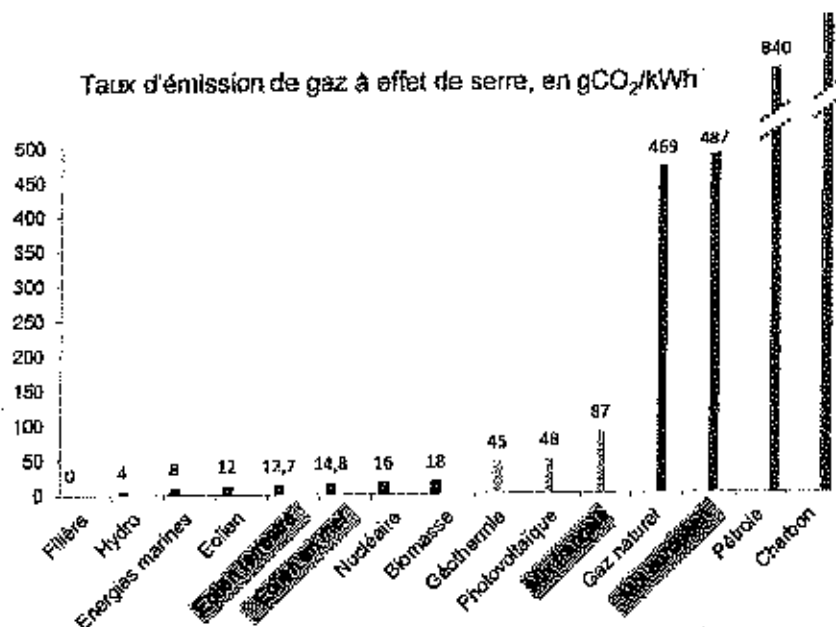
Prénom : Dominique

Résidant à : Vallejeux

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



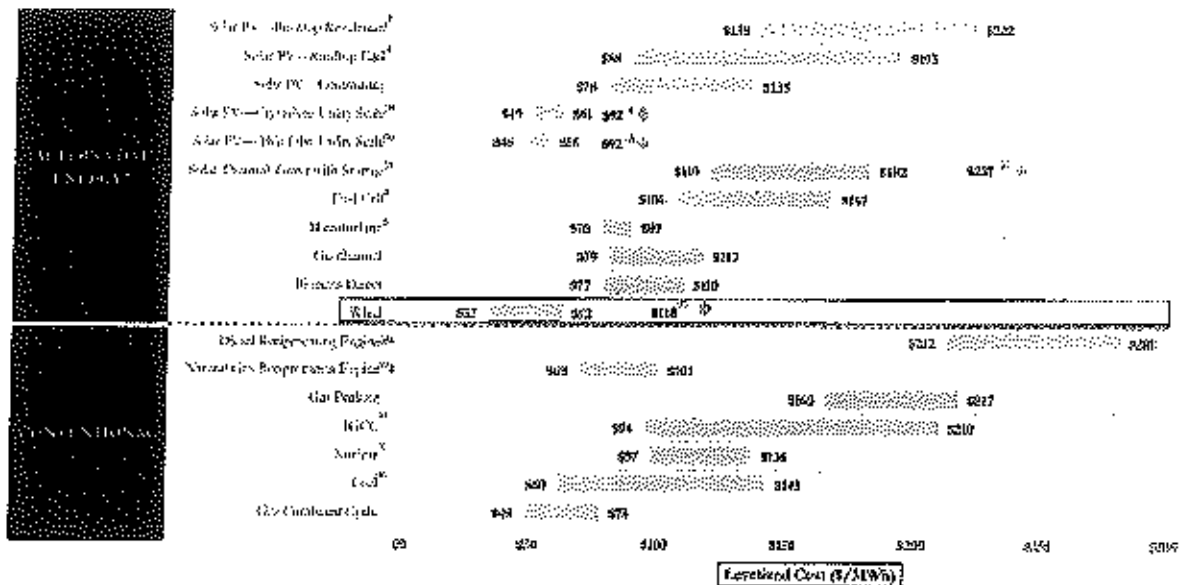
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

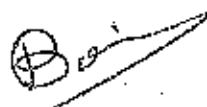
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Luçon le 9/03/19

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'B' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

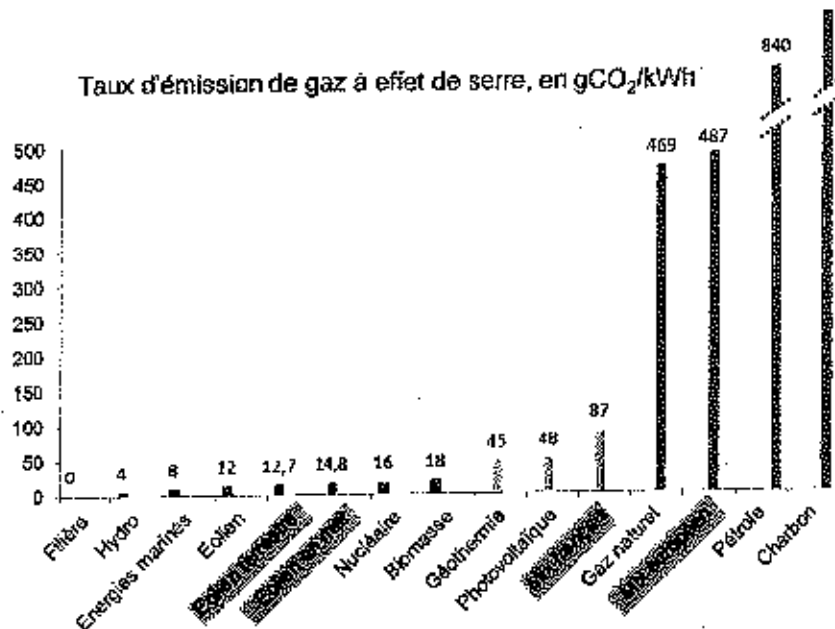
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Bonavia
 Prénom : Guillaume
 Résidant à : Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IPER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lupat le 9/3/2019

Signature :

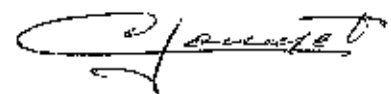
GB

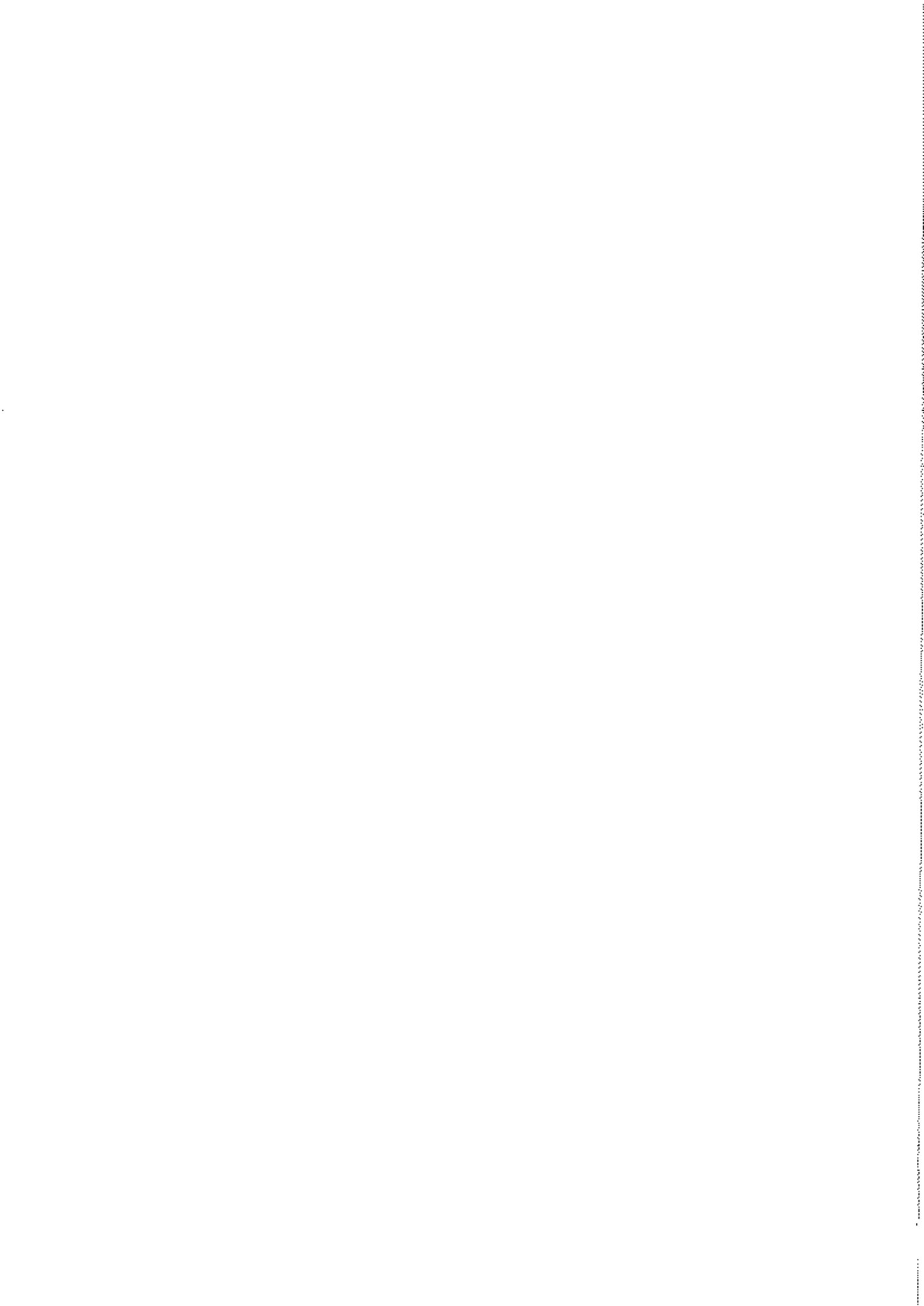
M^r et M^{me} GOUHET Jean
Bouchet 5 Rue des Vignes
16140 Lupoult

OBS 24
9 Mars 2019

Je soussigné Goumet Jean
donne un avis favorable à
l'implantation des éoliennes sur Les
Communes de Lupoult et Oradour.

A Bouchet le 9 mars 2019





939 25

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BROWN

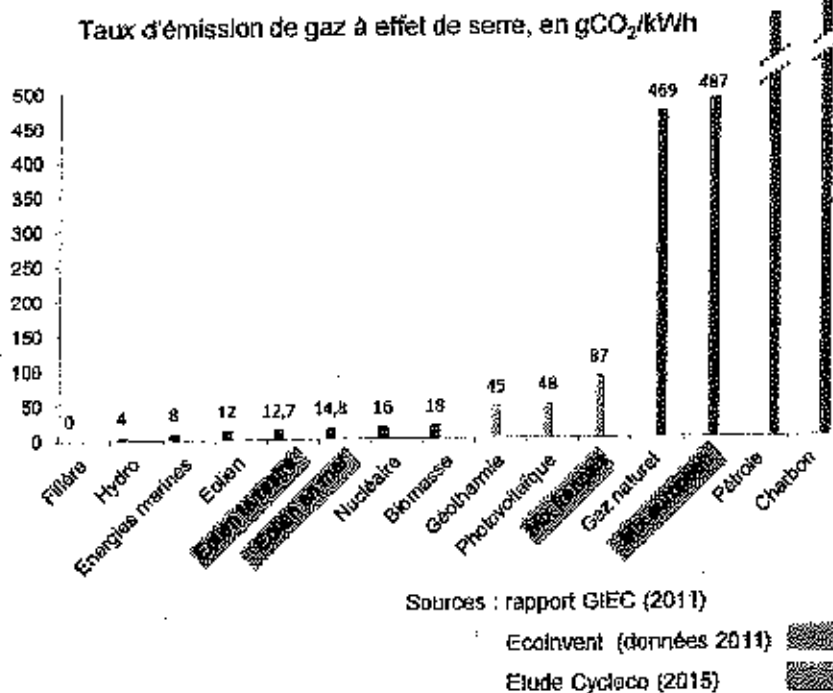
Prénom : Patrice

Résidant à : 7 rue St. Arignan 16140 VINCIGESSES

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

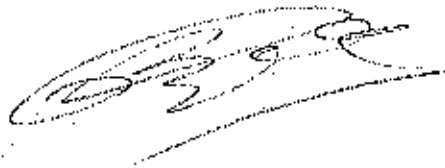
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à 9-3-19 Lussault

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lussault', written over a horizontal line.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme FOREST Odaline
habitant à : 2 Gallerie 16140 LUPSULT 83526
donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Lupsault le 20 Février 2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezères ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-enlien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le **Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappu (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

FOREST Odile

Photos Cigognes Le Bouchet 16140-LUPSAULT- Fin août 2018

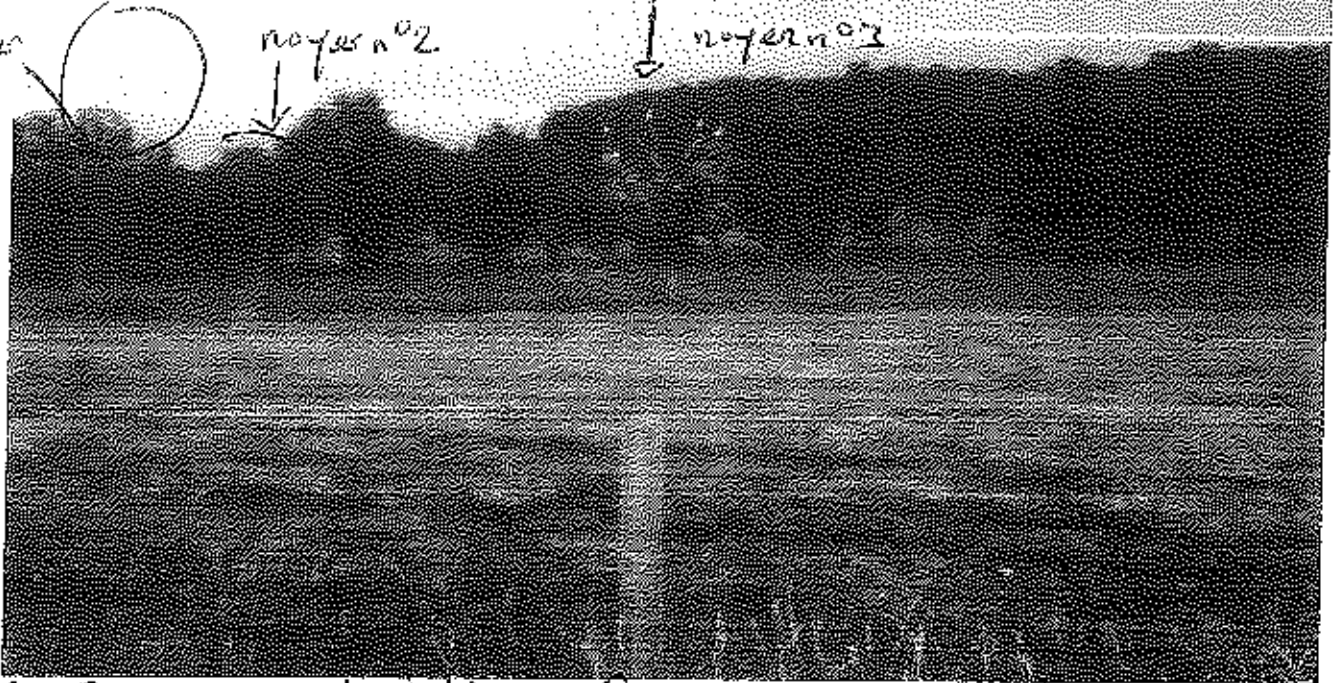
pylône électrique

7 cigognes dans un noyer

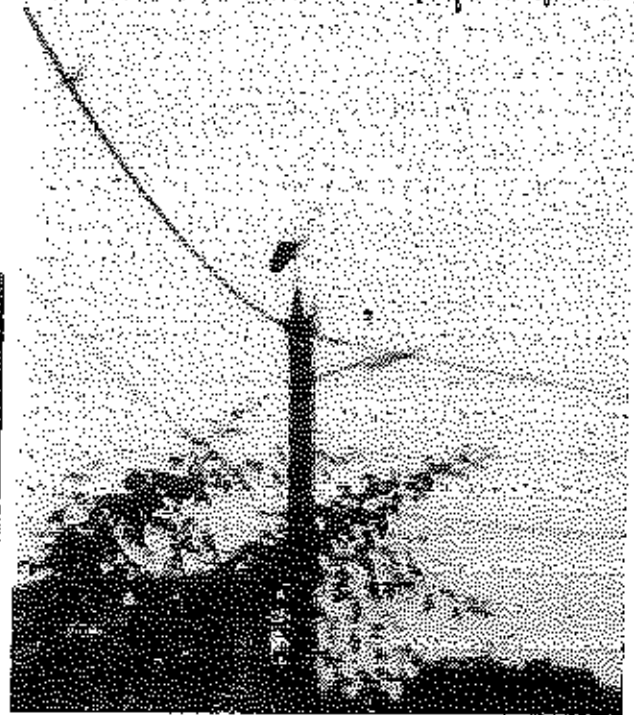
noyer n°1

noyer n°2

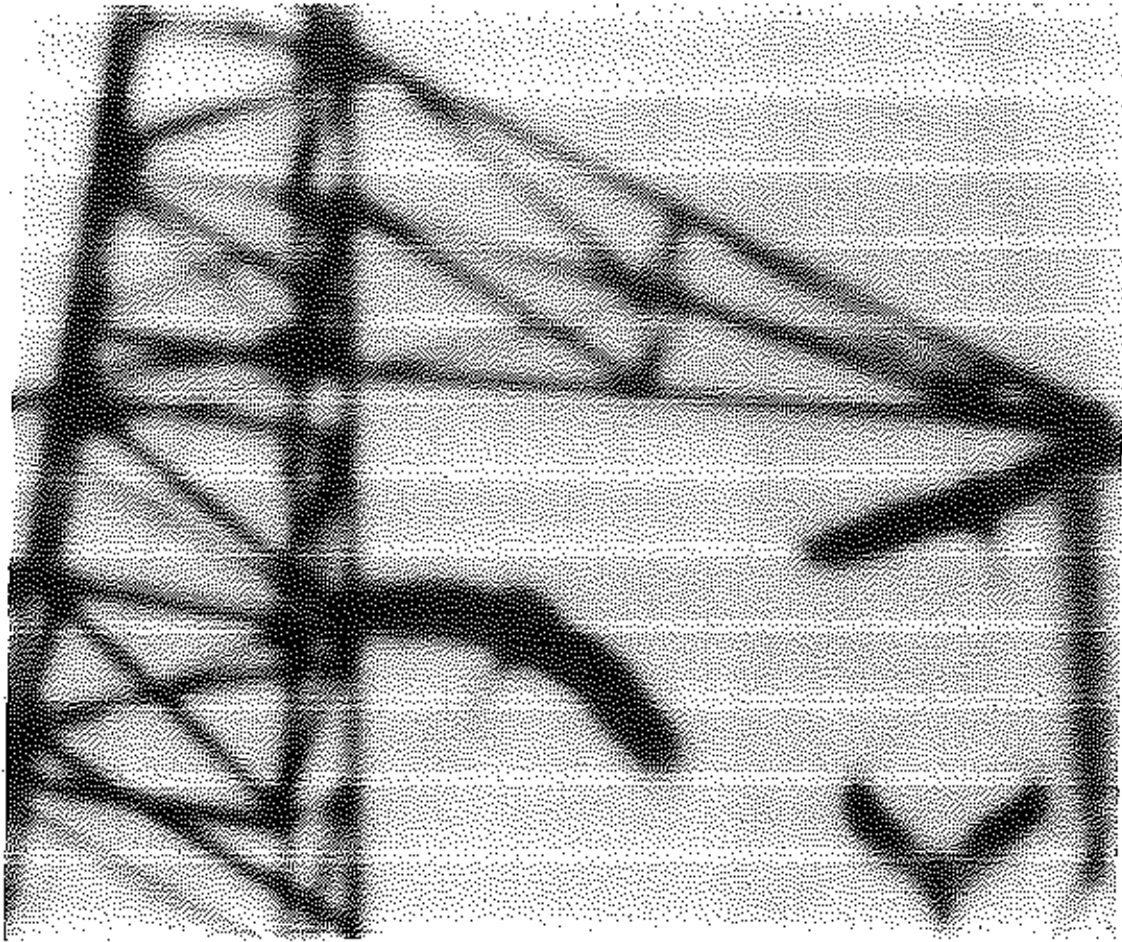
noyer n°3



Ces 3 noyers sont visibles sur Google maps au niveau de la vallée avec l'ancienne qui passe ce Bouchet (eau en hiver) le point pont



Volets de ~~Cajon~~^{Aluogres} dans les pylônes électriques
de BOUCRET 15140 ALGERE. Août 2018

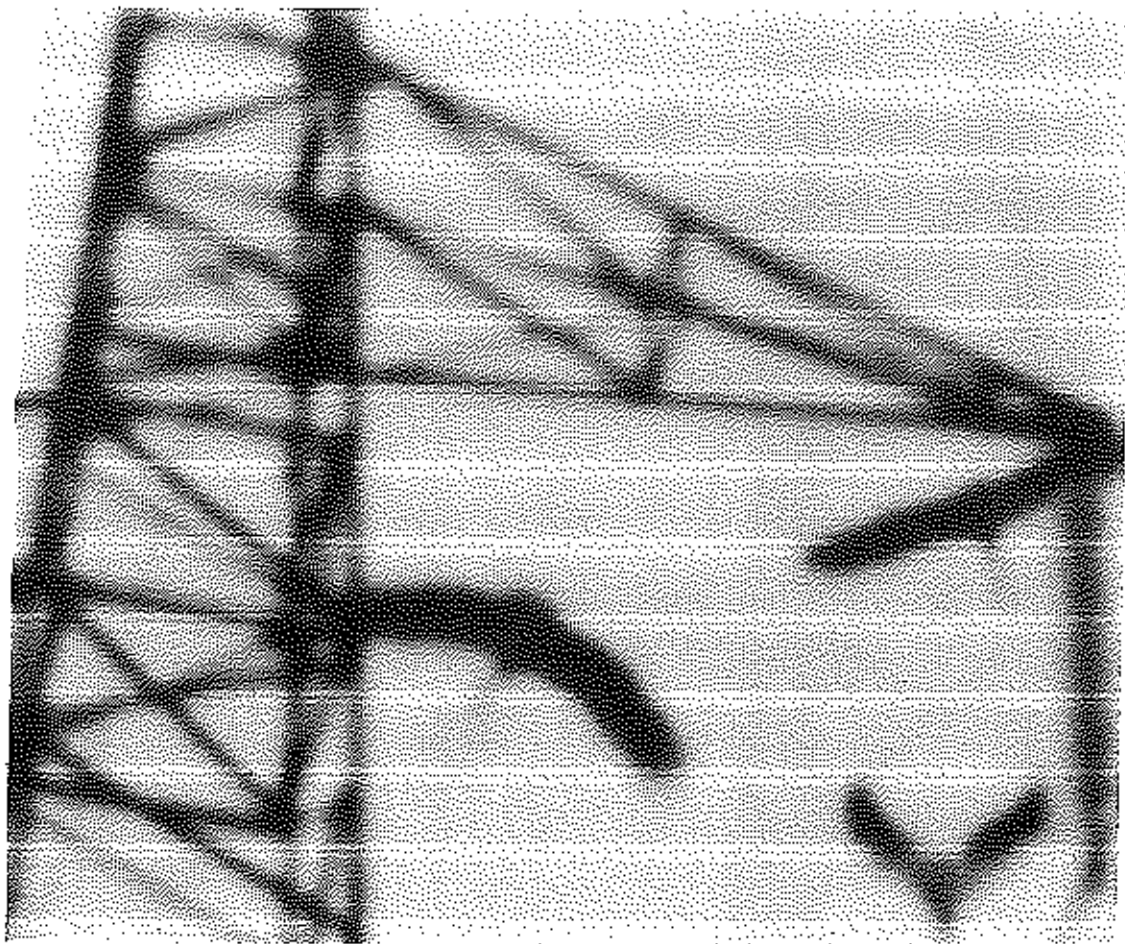


On passe souvent sous silence le fait que le développement industriel d'une technologie, la fabrication des appareils qu'elle nécessite, et leur mise en oeuvre à une échelle suffisante pour avoir un impact sur une économie nationale IMPLIQUE TOUJOURS des RESSOURCES CONSIDÉRABLES, notamment d'énergie, et de matériaux parfois rares, ce qui pèse sur le bilan global, et ce, pendant de nombreuses années. C'est le cas de la technologie des éoliennes.

Jacques Heissinbi

Professeur de la faculté des sciences d'ORSAY (Paris IX)
Revue les Cahiers Rationalistes n°657, nov.-dec 2018.

Vols de ~~Coffins~~ ^{coffres} dans les pylônes électriques
de BOUCHET 16140 AIGRE - Août 2018



On passe souvent sous silence le fait que le développement industriel d'une technologie, la fabrication des appareils qu'elle nécessite, et leur mise en oeuvre à une échelle suffisante pour avoir un impact sur une économie nationale IMPLIQUENT TOUJOURS des RESSOURCES CONSIDÉRABLES, notamment d'énergie, et de matériaux parfois rares, ce qui pèse sur le bilan global, et ce, pendant de nombreuses années. C'est le cas de la technologie des éoliennes.

Jacques Haissinski

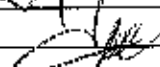
Professeur de la faculté des sciences d'ORSAY (Paris IX)
Revue les Cahiers Rationalistes n°657, nov.-déc 2018.

Yves FOREST odile (sallant) LORSAULT

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme FOREST

habitant à : Lupsault

BBS 27


donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

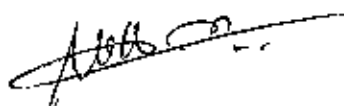
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Lupsault le 1^{er} mars 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

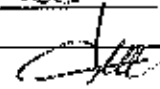
- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.

Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/ Mme <u>SOUCHEZ - FOREST</u>
habitant à : <u>LUPSULT</u> <u>Obs 18</u>

donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à LUPSULT le 1 mars 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappu
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que **le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, **c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes.** Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est **1000m** mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme	COLLYER	MARGARET	obs 29
habitant à :	SALLERIT	LUPSULT	16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à SALLERIT le 28.2.2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezères ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royal du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

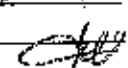
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme	COLLYER	MICHAEL		
habitant à :	SALLERIT	LUPSULT	16140	obs 30
				
donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,				

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à SALLERIT le 28. 2. 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezères ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « **fin des subventions à l'éolien** » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le **Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum**, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'Information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme	Gornard	Guillette	035 31
habitant à :	Chillé	commune Oradour	16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Chillé le 07.03.2019

Signature :

Gornard

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

- Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... Il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élu sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme	C. HÉRICI Jean-Alain et Marie-Berthe		
habitant à :	Sallerit	LUPSULT	83532
donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,			

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Sallerit le 08/03/2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Yec

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme Roger Dolphin

RLS 33

habitant à : Sallerit, 16140 Lupsault,

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

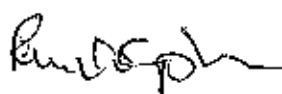
- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une **concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une **saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un **patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Sallerit Lupsault le 7 - 3 - 2019

Signature :

 Mr. Dolphin

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité...En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

OBS 34
[Signature]

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : CHEITANEAU

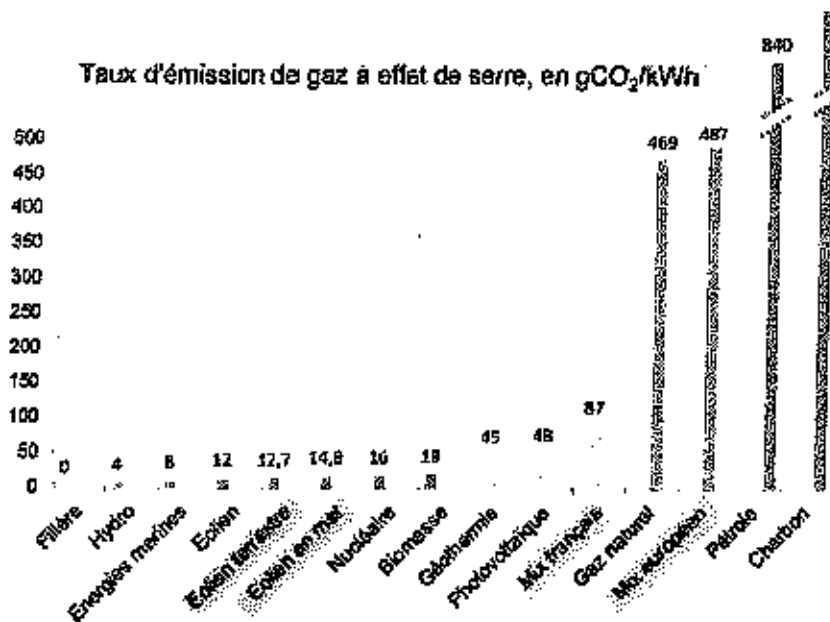
Prénom : Julie

Résidant à : Chemin de chez Guillaud 16440 Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.

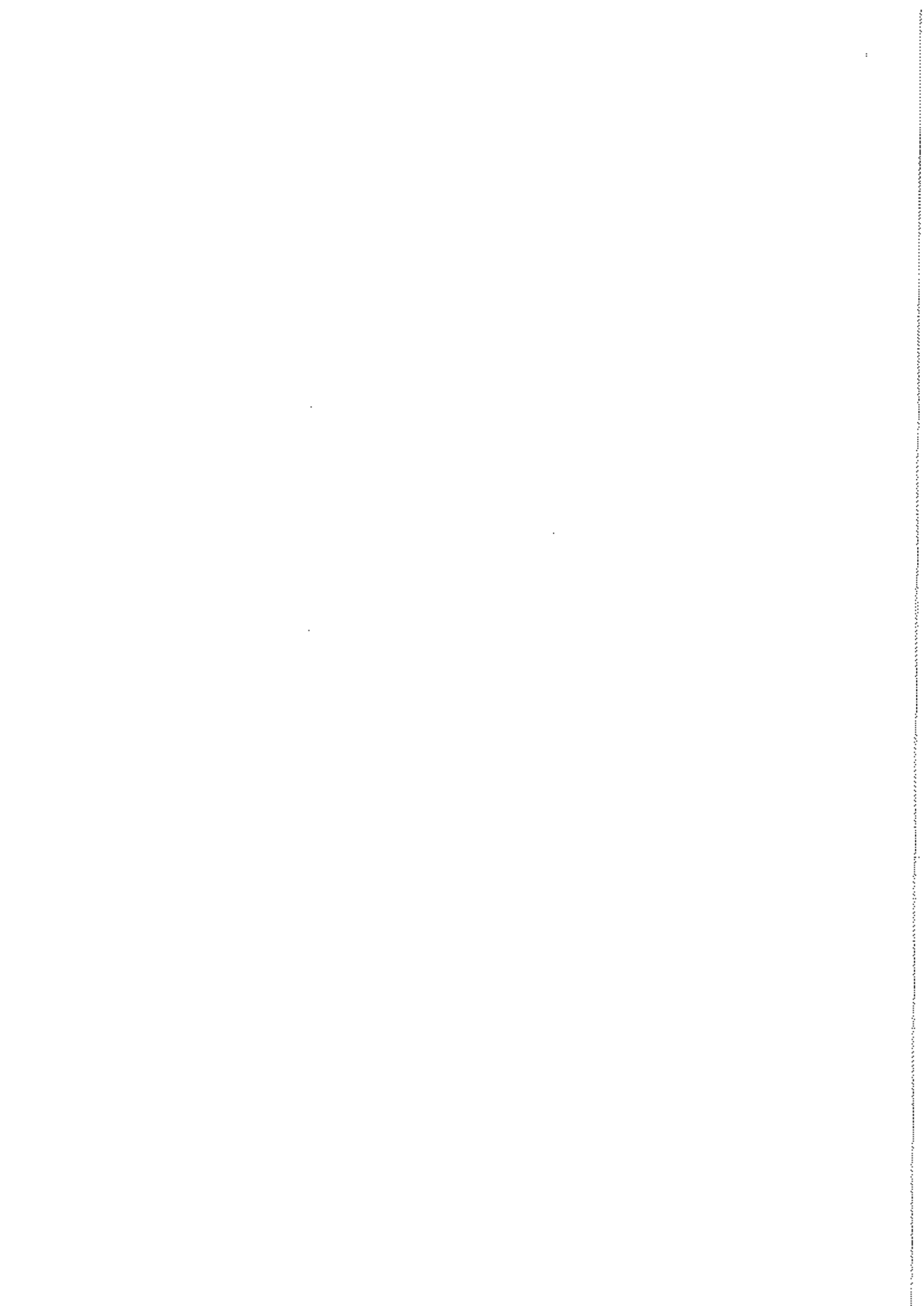


Sources : rapport GIEC (2011)

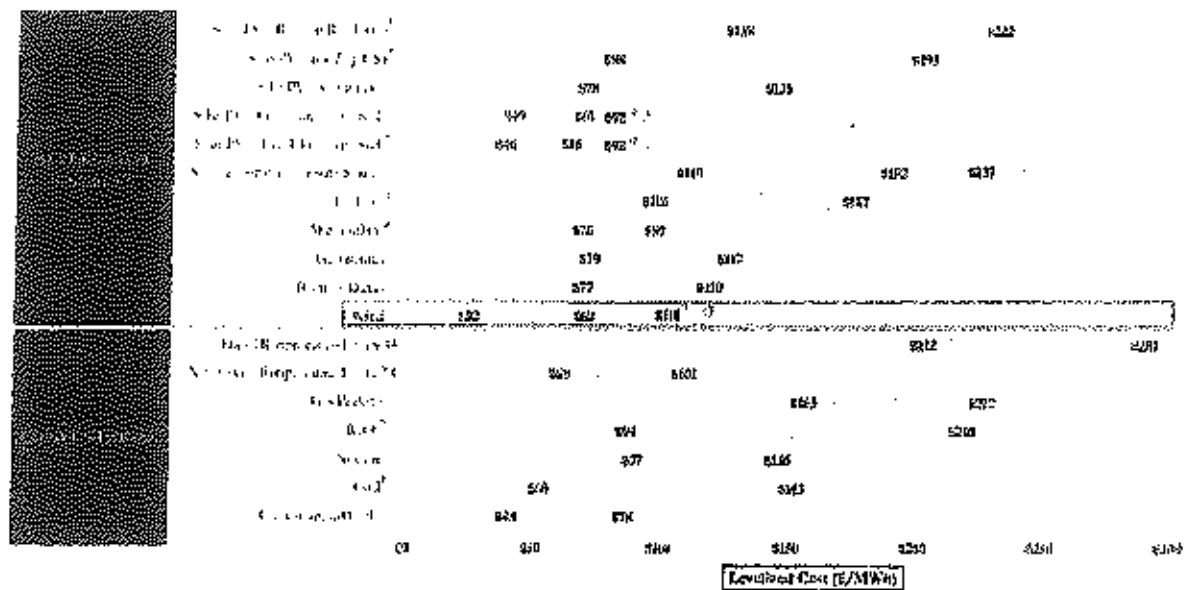
Ecoinvent (données 2011)

Etude Cyciteco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>



- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

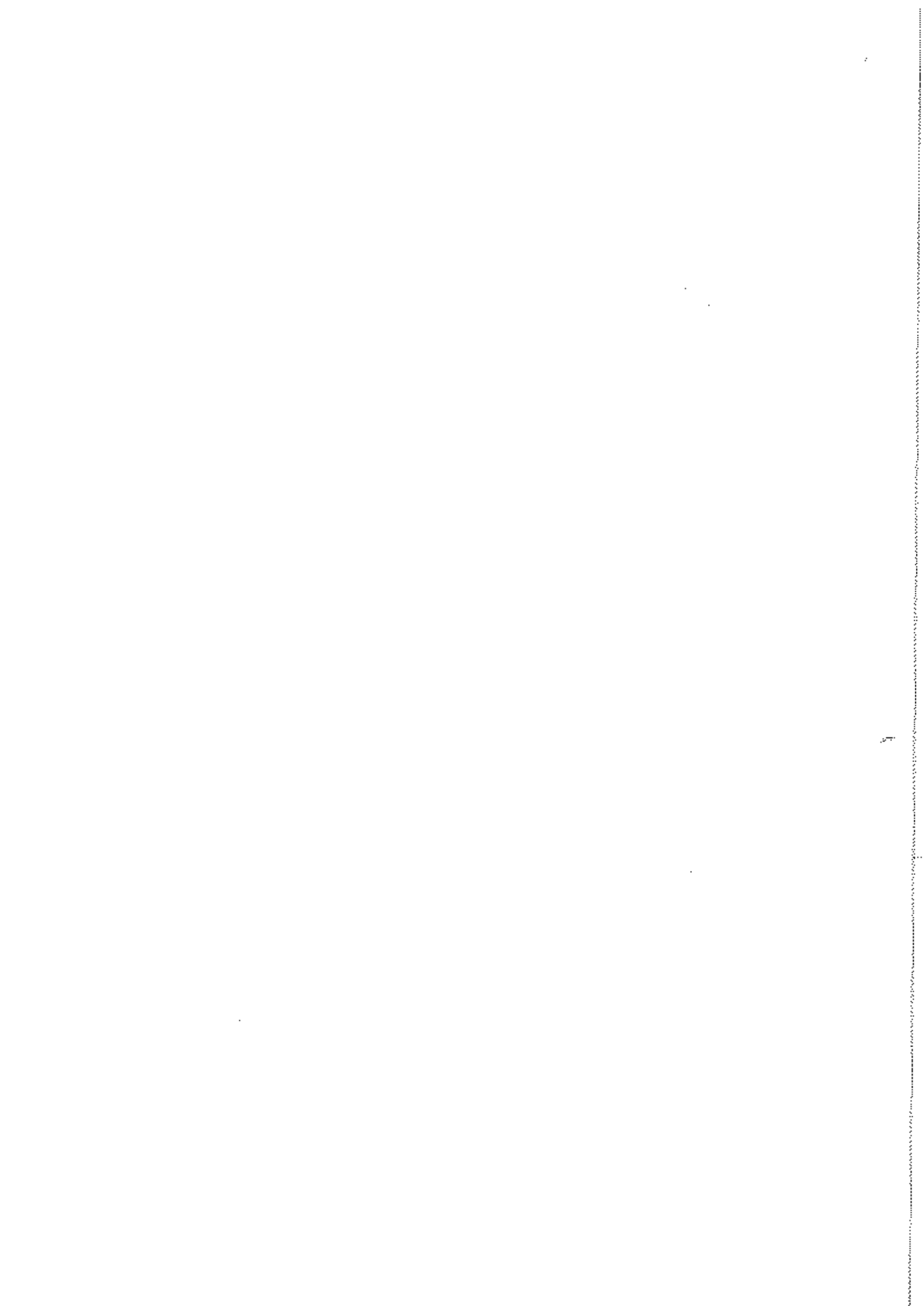
- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'urgence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.



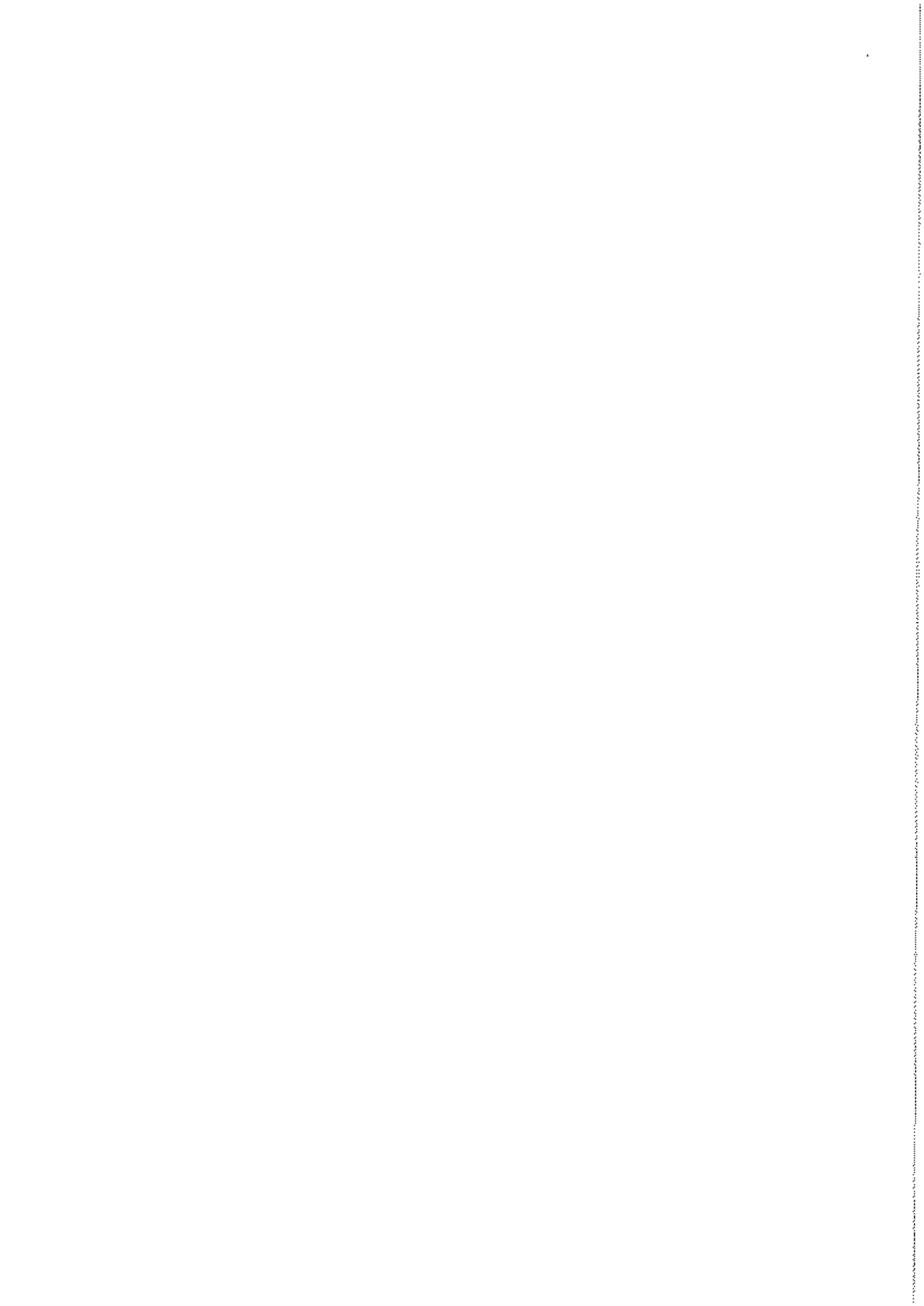
- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne Image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsaut et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

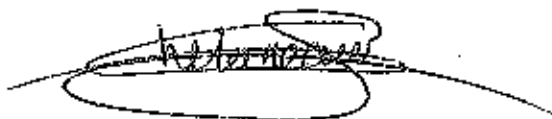


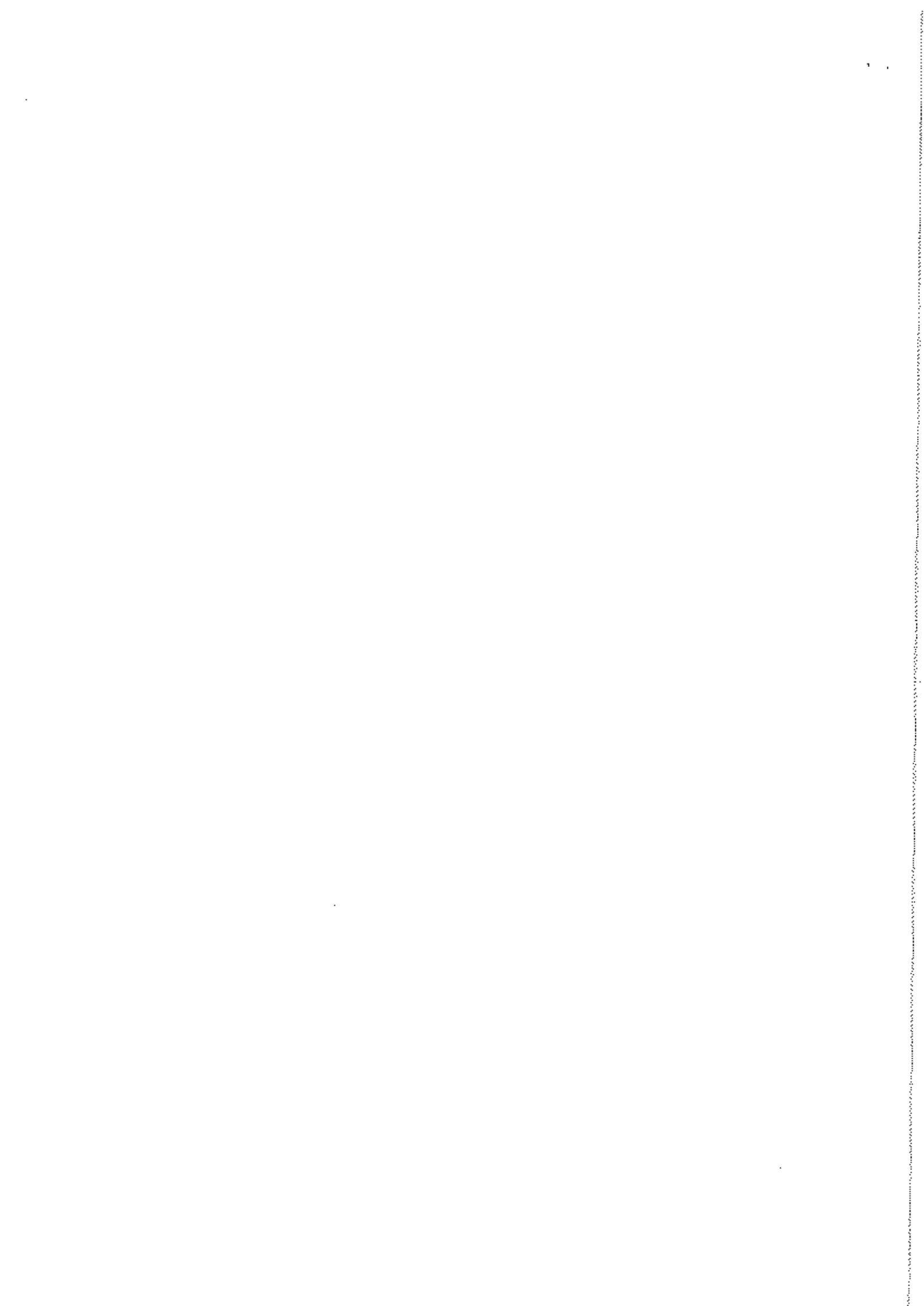
- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lusault le 09 Mars 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. L...' with a large flourish underneath.



OBS 25 Jpe

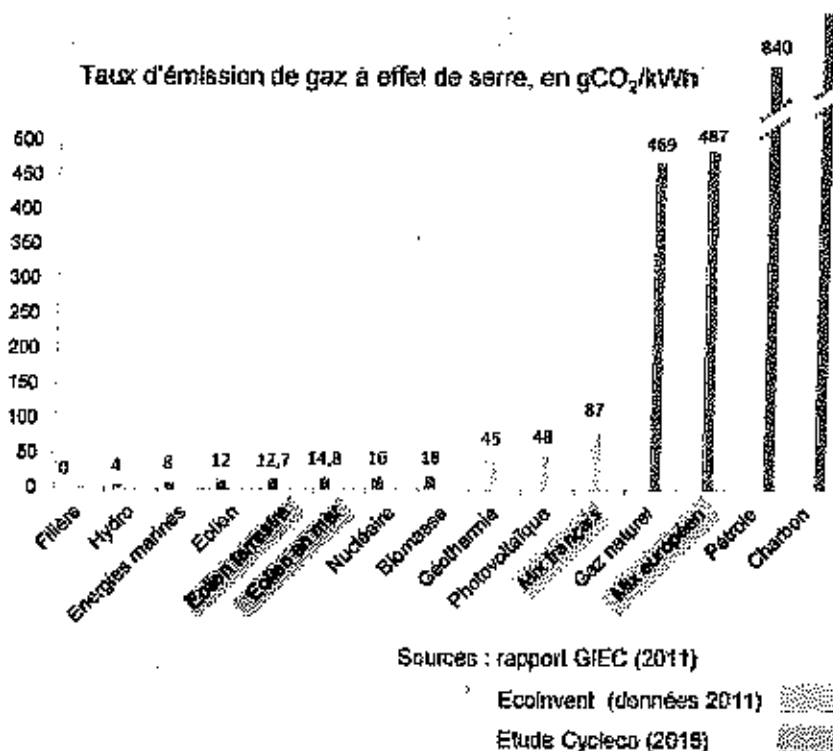
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BANNIN
Prénom : Serime
Résidant à : Guillard 16140 LUPSAULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

10

10

10

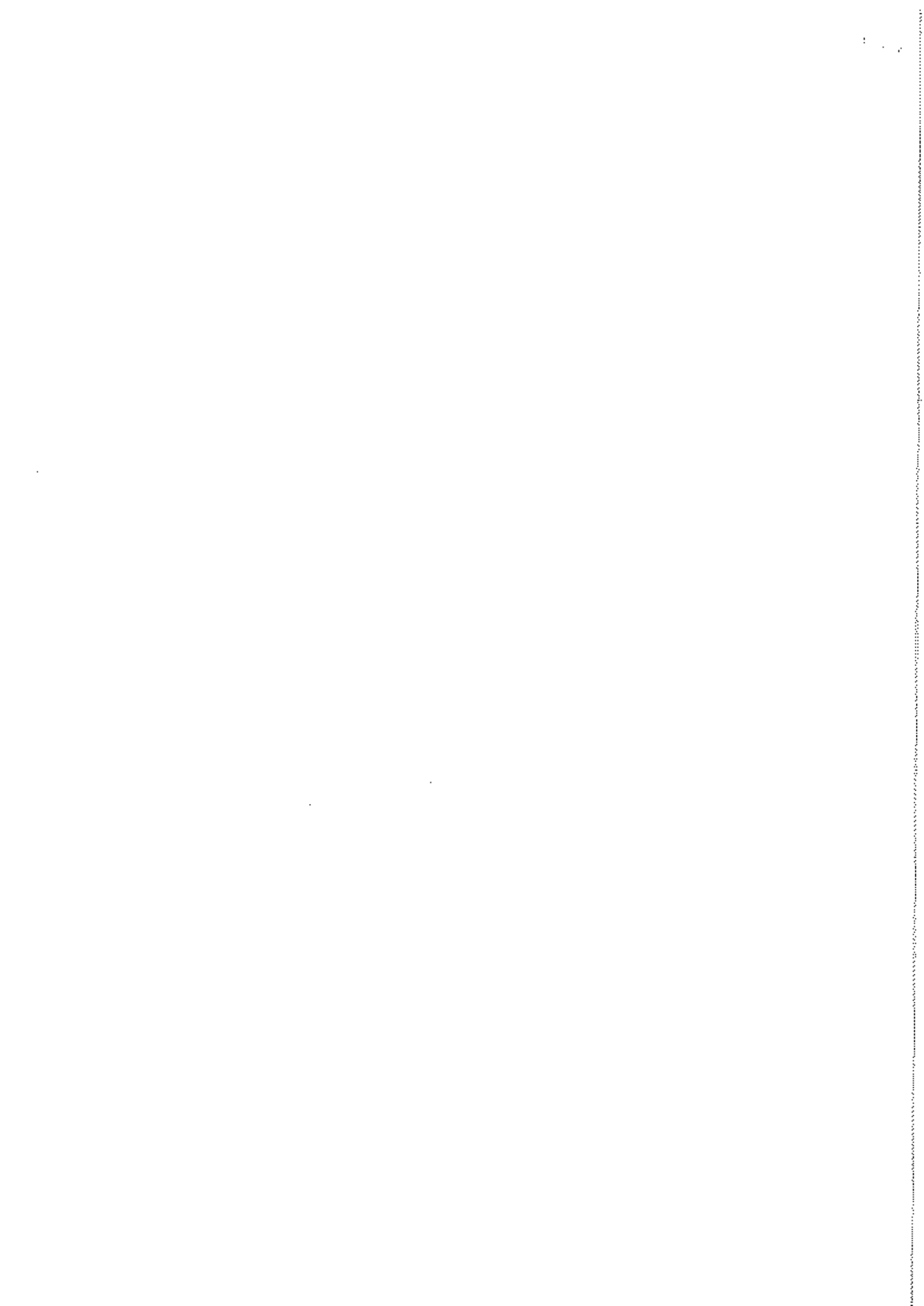
- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

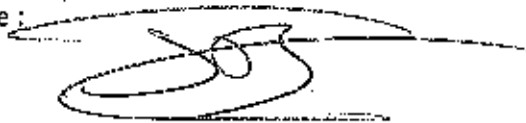


- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

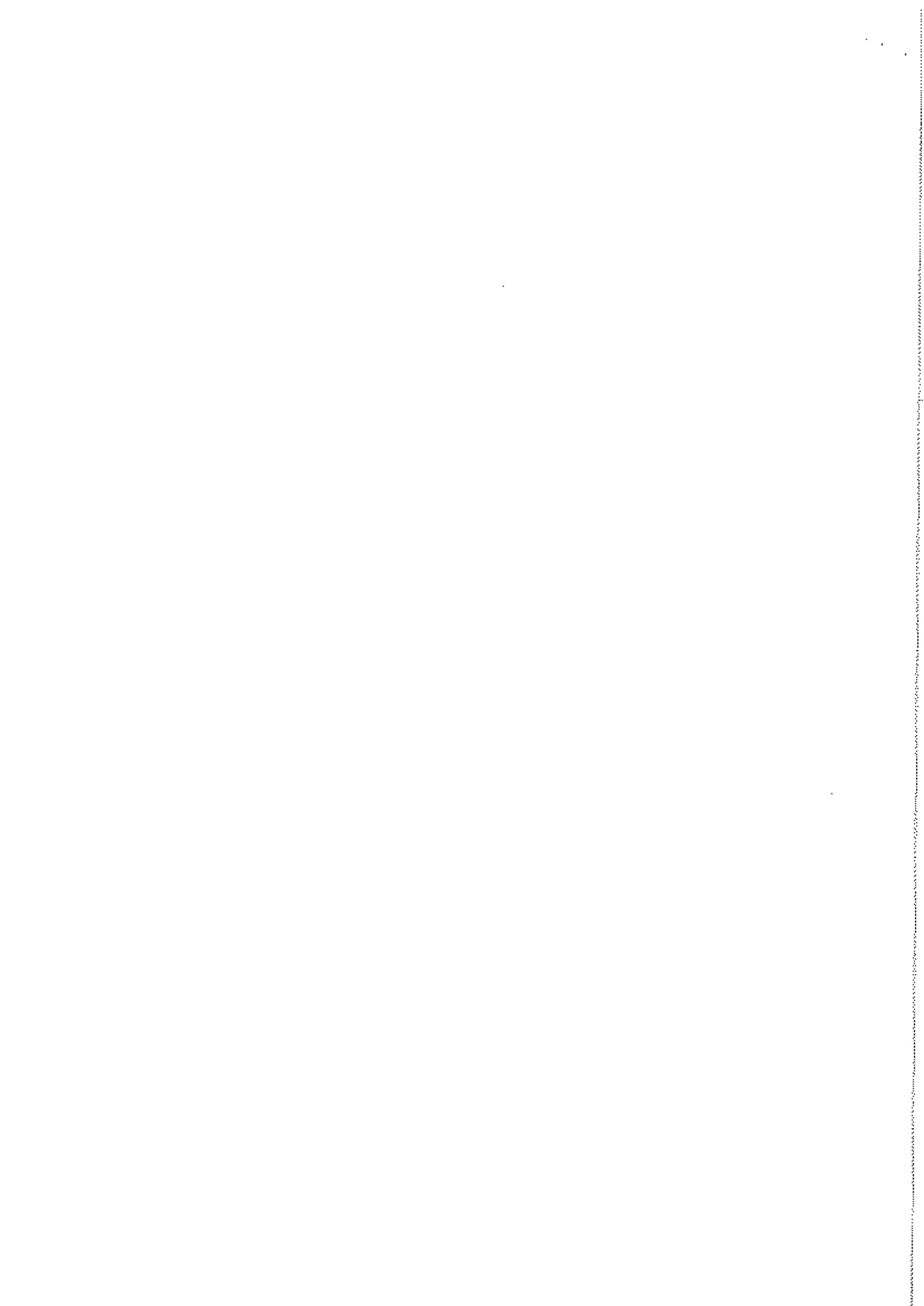
Fait à Gaillac le 09/03/19

Signature :



Résident à Gaillac (maison la plus proche des Projets éolien) depuis ma naissance, je suis favorable à ce projet. Âgé de 30 ans, je suis ancien de l'environnement (agriculture) et de l'activité économique, j'en ai fait, de la vie de nos campagnes. Le projet est donc primordial pour permettre à notre territoire de rester vivant et non de se désertifier. On parle par des nos ruraux qui ne participent en rien à l'activité de notre territoire.

Faites vivre nos campagnes



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme Suzanne (Mme) (M)

OBS 36

habitant à : Lupsault 16140

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m) : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec **une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec **un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

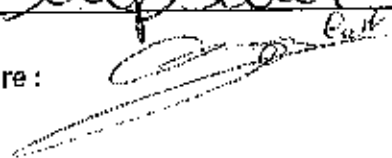
(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à

Lupsault le 15 février 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !
→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.
L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.
- **Avis de la population de France en début 2019**
Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».
Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)
- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**
 - L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)
« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »
 - D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.
 - Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).
 - Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)
« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)
A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour.
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour.

M/Mme	<u>TONDU Stéphane</u>	<u>Obs 27</u>
habitant à	<u>Lupsault - 17140</u>	<u>Obs</u>

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

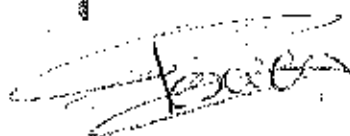
- avec une faune et une flore exceptionnelles à protéger et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'Impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! : voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourvillette, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge - Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitude, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Lupsault le 14 février 2019

Signature :



A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charante.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Appapa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

**Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du
Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour**

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et /ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

Avis de la population locale : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

Avis de la population de France en début 2019

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fev 2019)

La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.

L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. »

D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

Rappelons l'avis d'élu sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economienatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition, en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

M/Mme Mme Suzanne Véronique 035 38
habitant à : Lupsault 16140 [Signature]

donne un **avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour,

pour les raisons suivantes :

Sur ce territoire, le choix d'implantation de ce parc est absurde à tous les égards.

- avec **une faune et une flore exceptionnelles à protéger** et la zone du projet à moins de 0,4 Km de la zone NATURA 2000 (voir Etude d'Impact page 87). Rappelons que la LPO préconise de ne pas mettre d'éolienne à moins de 1 Km, et la sauvegarde de l'outarde canepetière a été une cause de l'arrêt d'un 1^{er} projet éolien à cet endroit (comme indiqué dans la revue de la Mairie d'Oradour de Juillet 2010).
- avec **une concentration d'habitations (*) et d'élevage très très proches des éoliennes**, en particulier 8 hameaux, et Le Bouchet, Chillé et Coudret (à moins de 800m ! ; voir page 41 Etude d'Impact) alors que l'Académie de médecine indiquait dès 2007 que la distance minimale devrait être 1500m et en 2015, confirmait son jugement négatif sur la santé.
- **avec une saturation de projets éoliens (parcs installés ou prévus) en particulier autour d'Oradour-Lupsault** : 1 parc en fonctionnement (Saint-Fraigne Marsillé), 1 parc autorisé non encore réalisé (Saint-Fraigne Les Grands Bois), et 4 ou 5 projets connus : 1 ou 2 à Couture d'Argenson, 1 à Villemain, 1 à Gourville, 1 à Fouqueure, nous n'avons pas d'information sur le projet d'Auge – Saint-Médard (commune récemment fusionnée avec ses voisines et qui s'appelle maintenant Val d'Auge)...
- **avec un patrimoine et cadre de vie harmonieux particulier qui est notre richesse** :
 - o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) « considère que ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire » (avis défavorable sur le site de la Préfecture).
 - o La Région, le Département, et la Communauté de Communes à juste titre veulent développer le tourisme (en particulier le cyclotourisme). L'analyse d'impact du projet a été bâclée. Le circuit V33 n'est même pas indiqué. La liste des maisons d'hôtes, gîtes, camping est non exhaustive...
 - o Le patrimoine immobilier perd de la valeur, dès qu'il est situé près d'un parc éolien.

(*) Les effets nuisibles sur la santé des riverains sont aujourd'hui reconnus !

- L'Académie Nationale de Médecine en mai 2017 écrit « le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales, survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité de vie des riverains et leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ».
- Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de Grande Instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbants ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit).

Fait à Lupsault le 14 Février 2019

Signature :

A Déposer à l'enquêteur en Mairies de Lupsault et Oradour ou à envoyer par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

*Ce document de projet de contribution est proposé par l'Apappa
(Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
pour les personnes qui faute de temps ne peuvent rédiger leur propre contribution.
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

Autres informations à connaître pour prendre la mesure du problème du Projet de 7 éoliennes de 180 m de haut à Lupsault et Oradour

La population locale et française, et des membres éminents de la société civile et/ou scientifique sont plus que réservés, voir opposés à cette solution de lutte contre le réchauffement climatique

- **Avis de la population locale** : L'enquête publique mentionne un « sondage » présenté page 18 de l'étude d'impact. Le questionnaire a été envoyé aux habitants d'Oradour et Lupsault, auxquels ont été ajoutés ceux de Saint-Fraigne. On ne voit pas la logique de ce périmètre, car si on ajoute Saint-Fraigne, pourquoi pas Barbezières ou Aigre ? Quels ont été les habitants de Saint-Fraigne consultés si tous ne l'ont pas été ? Les Gours ont-ils été consultés ? Seules 27 personnes ont répondu, 13 avec une « bonne » et 6 avec une « moyenne » image, et Valorem et le groupe allemand Bawya.r.e, dans la « lettre d'information » de janvier 2019, utilise ce « sondage » pour annoncer que 70% ont une bonne ou moyenne image sans donner les détails !

→ On peut donc conclure qu'aucune consultation sérieuse n'a été faite.

L'enquête publique est la dernière occasion qui vous est proposée pour vous exprimer.

- **Avis de la population de France en début 2019**

Lors de la consultation en ligne menée jusqu'à début janvier 2019 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « fin des subventions à l'éolien » est arrivée en tête des contributions les plus votées dans la catégorie « transition écologique ».

Plus de 50.000 votes en deux jours pour un sondage demandant aux Français s'ils sont d'accord avec la poursuite du développement éolien annoncée par le gouvernement. 69% de réponses négatives ! (Le Figaro le 7 fév 2019)

- **La presse nationale et locale s'est fait le relais récemment des oppositions et doutes de membres éminents de la société civile et/ou scientifique.**

- L'avis de l'Académie des Sciences du 19 avril 2017 : « L'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie ... Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence... » (comme l'éolien)

« ... il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois. ».

- D'après la Cour des comptes, le soutien à ces deux énergies intermittentes coûte 6 milliards d'euros par an ! La facture d'électricité augmente ainsi régulièrement via la CSPE (prélèvement fiscal sur la consommation d'électricité), mettant un peu plus dans la difficulté 4 millions de citoyens déjà dans la précarité énergétique.

- Xavier Bertrand, Président de la région Nord-Pas-de-Calais : « Je suis contre la saturation de l'éolien ! Cela crée des nuisances pour les riverains, ça défigure nos paysages. Et où sont tous les emplois créés par l'éolien ? ». Sur notre territoire, nous arrivons aujourd'hui à une saturation (voir Recto).

- Rappelons l'avis d'élus sur cette distance de 500 m et l'avis de Ségolène Royale du 8 septembre 2016 . (<http://www.economiamatin.fr/news-segolene-royal-demande-a-l-eolien-de-respecter-l-environnement>)

« L'Assemblée Nationale se prononçait au détour d'un article sur une distance de 500 m, alors que le Sénat penchait plutôt pour 1000 m au minimum, distance standard dans les pays européens ... La France se trouvait curieusement avec la distance la plus courte entre ces usines à la campagne et les logements à proximité... En plein milieu d'une émission de France Inter le 8 septembre dernier, Ségolène Royal a donné son interprétation beaucoup plus restrictive de cette nouvelle disposition , en répondant directement à la question d'une auditrice : « Ce qui m'étonne, c'est 500m parce que, normalement, les distances doivent être beaucoup plus importantes. Ça dépend si c'est un habitat isolé ou pas. En principe c'est 1000m mais ça dépend de la nature de l'habitat... Pour éviter les nuisances, il y a l'enquête publique qui est en cours ». (Voir l'avis de la faculté de médecine au recto)

A minima, la liste des habitations dont la distance est inférieure à 1000m doit être rendue publique dans le dossier d'impact, ce qui n'est pas le cas.

Au recto, un projet de « contribution » pour vous aider à participer activement à l'enquête publique

**Pour plus d'information, réunion organisée par l'association EOSTRESS
à RUFFEC à la salle La Canopée le samedi 16 février à 16h.**

*Apappa (Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre)
(Ne pas jeter sur la voie publique)*

OBS 39
[Signature]

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BOULLINOIS

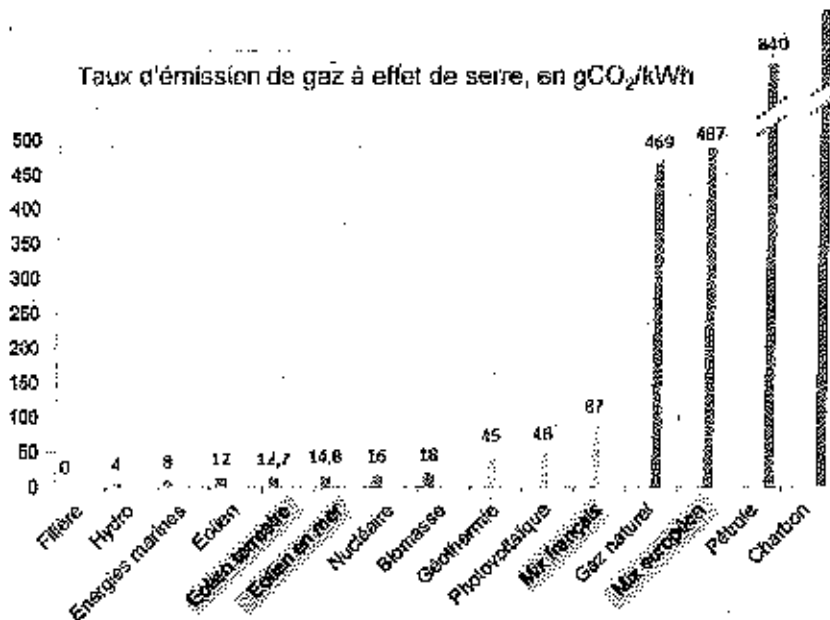
Prénom : PATRICK

Résidant à : 2 rue des Vignes Le Bouchet 16160 LUPS AULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



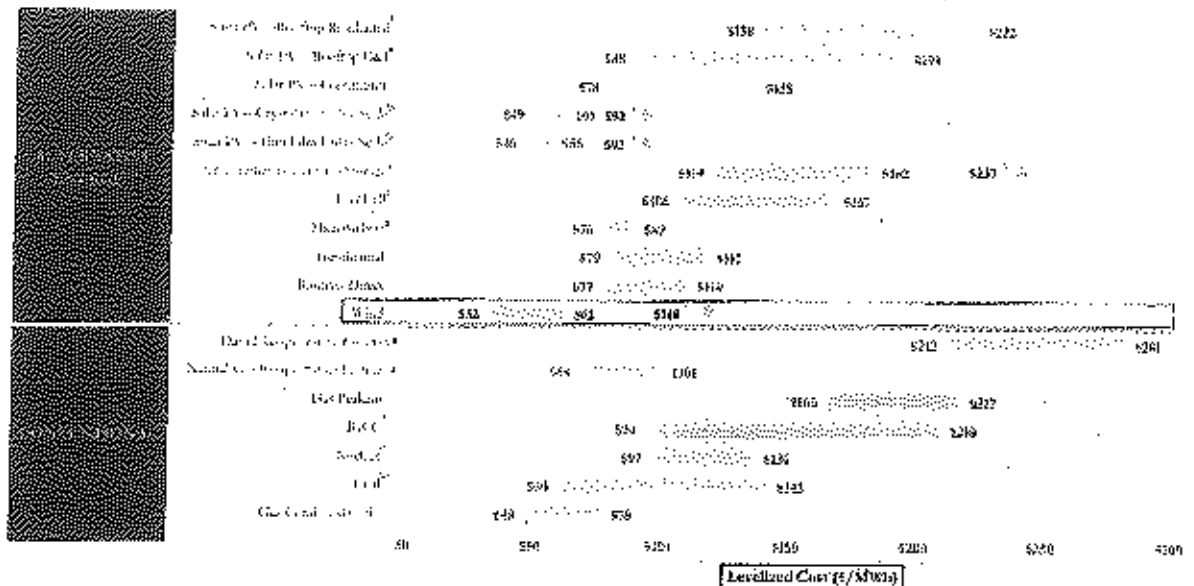
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-lesolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Étude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les États d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpa même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

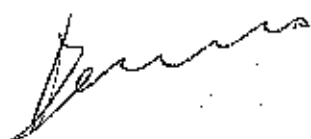
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à LUPSAULT le 06 02 2019

Signature :



OBS 40
dpe

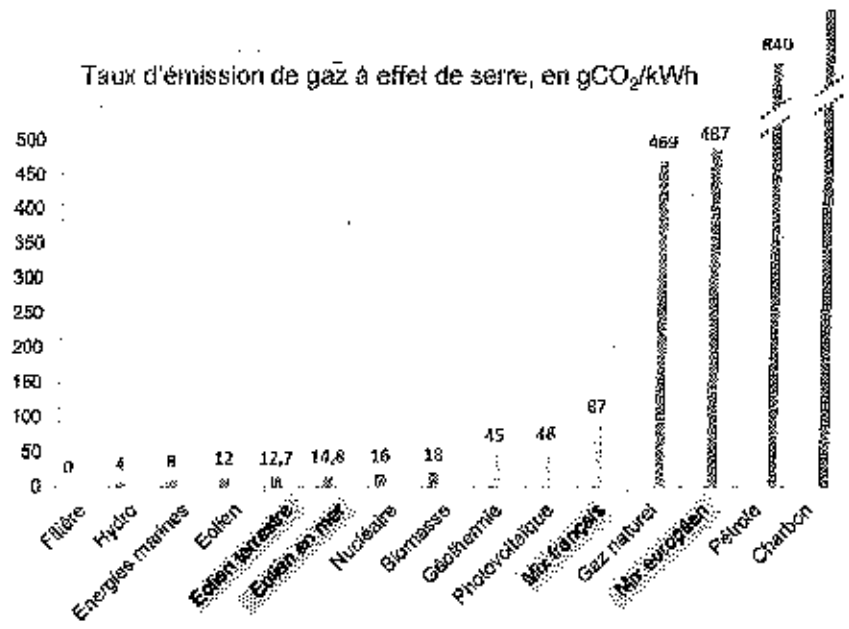
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BOUVOIS
Prénom : Veronique
Résidant à : Impasse des Vignes Le Bourchet 16140 LUPSULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Eccinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lupat le 02/03/19

Signature :

Bouvier